

Service de l'aménagement et de la planification
Observatoire de la réussite éducative

Rapport n° 2021 – août 2021

Titre du document : Bilan d'activité de l'Observatoire de la Réussite Éducative (2017-2021) et proposition de programmation pluriannuelle (2022-2025)

Objet du document :

Conformément aux prescriptions de l'article 136 de la loi organique, ce présent document revient sur le bilan des actions entreprises depuis la mise en place de l'Observatoire de la Réussite Éducative (ORE), au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP).



RAPPORT D'ACTIVITE 2017-2021 ET PROPOSITION DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE (2022-2025)

Proposé par M. Pierre-Christophe Pantz, Responsable de l'ORE

Sous la direction de M. Frederic Guillard, Chef du Service de l'Aménagement et de la Planification

2021

Il conçoit et met en œuvre un programme cohérent d'évaluations, d'enquêtes et d'études statistiques sur tous les aspects du système éducatif, à l'aide de critères de références et d'indicateurs. Il remet chaque année un rapport d'activités au gouvernement et au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, qui est rendu public.

Article 34, 2^e alinéa, délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne

Sommaire

Introduction	6
Rappel du contexte de mise en place de l'ORE	7
1. Réalisations 2018 de l'ORE	8
A. Enquête sur les conditions de vie des jeunes au collège	8
B. Etat des lieux sur l'illettrisme à partir des données des JDC	9
C. Base de données et indicateurs de l'ORE	10
D. Etat de l'école et comptes de l'éducation	11
E. Réalisation budgétaire	11
F. Performances scolaires 2016 et 2017	12
2. Réalisations 2019 de l'ORE	13
A. Santé, sociabilités et Réussite éducative	13
B. Comptes de l'éducation avec l'ISEE et Etat de l'école	15
C. Géographie de l'école	16
D. Rééquilibrage du niveau de diplômes	16
E. Réalisation budgétaire	18
F. Performances scolaires 2018	18
G. Rythme scolaire et Chronobiologie	18
H. Faisabilité d'une école d'ingénieur en Nouvelle-Calédonie	19
I. Groupe de travail – cartographie et enseignement ASH	20
J. Démarche qualité	20
K. Observatoire du Rééquilibrage – système d'informations et indicateurs	21
L. Alimentation de la plateforme SIRIUS	21
M. Evaluations 2017 du 1 ^{er} degré public et privé	22
N. Cartographie et réussite éducative	22
3. Réalisations 2020-2021 de l'ORE	22
A. Comptes de l'éducation avec l'ISEE et Etat de l'école	22
B. Géographie de l'école	23
C. Performances scolaires 2019	23
D. Alimentation de la plateforme SIRIUS	24
E. Valorisation du baromètre santé et réussite éducative	25
F. Enquête sur les déterminants de la délinquance juvénile et focus sur le décrochage scolaire et le niveau d'illettrisme	26
G. Participation aux JNAI 2020 et 2021, Affiche didactique sur le niveau d'illettrisme et conférence sur l'état des lieux de l'illettrisme	27
H. Etudes sur le télétravail au sein du SAP	27

I.	Transport scolaire.....	28
J.	Etat de l'école à l'échelle provinciale	28
K.	Effectifs scolaires : cartographie.....	29
L.	Réalisation budgétaire	29
4.	Axes de programmation pluriannuelle de l'Observatoire	29
A.	Illettrisme.....	30
	Actions proposées.....	33
M.	Décrochage scolaire et absentéisme	34
	Actions proposées.....	36
N.	Etat et géographie de l'Ecole	37
	Actions proposées.....	38
O.	Santé, rythmes et réussite scolaires.....	39
	Actions proposées.....	41
P.	Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle	42
	Actions proposées.....	43
Q.	Comité de pilotage et comités techniques thématiques	43
5.	Tableaux récapitulatifs par année	44
A.	Année 2022.....	44
B.	Année 2023.....	45
C.	Année 2024.....	46
D.	Année 2025 et au-delà	47
	Conclusion	48
6.	Annexes	50
A.	Indicateurs recensés par l'ORE	50
	1 ^{er} degré (source : DENC)	50
	2nd degré (source : Vice Rectorat)	51
	Diplômes et niveau d'étude (source : ISEE).....	52
	Illettrisme (sources : CSN et ISEE).....	52
B.	Géographie de l'école, cartes SIG (hors illettrisme).....	53
C.	Corpus cartographique de l'enseignement ASH	65
D.	Les stratégies sectorielles intégrées à la plateforme SIRIUS.....	70
E.	Cartographie des effectifs scolaires (2020).....	71

Introduction

Ce présent document revient sur le bilan des actions entreprises durant les trois premières années de fonctionnement de l'Observatoire de la Réussite Educative (ORE), au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP). Ce rapport d'activité triennal de l'ORE présentera succinctement les différents travaux et réalisations entrepris par l'Observatoire.

Pour rappel, la mise en place de l'Observatoire de la Réussite Educative est prévue dans l'article n°34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne. La mise en fonctionnement de cet observatoire a été finalement effective à partir de novembre 2017 avec le recrutement de son responsable et la mission d'accompagnement de Jean-Claude Emin¹.

Fin 2017, et après avoir rencontré l'ensemble des acteurs et des partenaires du système éducatif néocalédonien, un premier programme de travail annuel pour l'année 2018 a été proposé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et au Conseil Consultatif de l'enseignement (CCE).

Depuis cette mise en place effective et conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 34, l'ORE a remis « *chaque année un rapport d'activités au gouvernement* » (cf. rapport d'activités 2018, rapport d'activités 2019 et rapport d'activités 2020) dans lesquels il propose le bilan des actions réalisées et un programme de travail pour l'année suivante.

Ce bilan d'activité triennal propose un état des lieux pour chaque année (2018, 2019, 2020-2021) des productions de l'ORE depuis la mise en place de l'observatoire. Il sera complété par un projet de programmation pluriannuelle de ses missions pour la période 2021-2024 avec 5 axes principaux : illettrisme, décrochage et absentéisme scolaire, état et géographie de l'Ecole, santé et réussite scolaire et niveau de diplôme et insertion professionnelle.

¹ Ancien sous-directeur à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, Jean-Claude Emin a effectué deux missions en Nouvelle-Calédonie dans la perspective de la mise en place de l'observatoire de la réussite éducative : novembre 2016 et novembre 2017. La première avait fait l'objet d'un rapport : **Propositions pour la mise en place de l'observatoire de la réussite scolaire**, rapport établi dans le cadre de la convention n°31/2016 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie/Jean-Claude EMIN, novembre 2016.

Rappel du contexte de mise en place de l'ORE

Comme cela est précisé en introduction, la mise en place de l'Observatoire de la Réussite Educative est prévue dans l'article n°34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne (cf. ci-dessous).

Article 34 : Pour permettre le suivi et l'évolution des mesures prises en application de la présente délibération et de la charte qui y est annexée, un observatoire de la réussite éducative est créé à compter du 1^{er} juillet 2016 en vue de développer une fonction d'évaluation, de suivi statistique, d'assistance, d'expertise et de prospective en matière éducative.

Il conçoit et met en œuvre un programme cohérent d'évaluations, d'enquêtes et d'études statistiques sur tous les aspects du système éducatif, à l'aide de critères de références et d'indicateurs. Il remet chaque année un rapport d'activités au gouvernement et au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, qui est rendu public.

L'Observatoire contribue également au perfectionnement du système d'informations et à l'échange d'informations statistiques avec les organismes régionaux, nationaux et internationaux.

Il peut être saisi par les communes, les provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour toutes questions relatives à l'évaluation de leurs politiques éducatives.

Voulu comme une instance d'évaluation de l'ensemble du système éducatif calédonien, l'ORE s'est doté d'un responsable le 13 novembre 2017, au sein du service de l'aménagement et de la planification (SAP). Comme cela était prévu, il a été volontairement séparé de la direction de l'Enseignement (DENC) et du vice-rectorat, pour mieux garantir son indépendance et son objectivité.

Néanmoins, son évaluation nécessite une collaboration avec chacune des nombreuses institutions qui participent à la conception, à l'organisation et à la gestion du système et, du fait de leurs compétences, produisent des données le concernant.

La finalité de l'observatoire est double : à la fois fournir aux acteurs du système scolaire, les éléments pour contribuer au pilotage des politiques publiques en matière éducative, mais également rendre compte à la société les résultats et l'efficacité du système éducatif.

1. Réalisations 2018 de l'ORE

A. Enquête sur les conditions de vie des jeunes au collège

L'objectif général de cette enquête était de mieux cerner les conditions de vie des collégiens permettant d'identifier les mécanismes contribuant à « la réussite éducative ». En analysant la diversité des dynamiques sociales et culturelles influençant les conditions de vie des collégiens, cette étude devait permettre de déterminer les facteurs pertinents pouvant servir de base à la construction d'indicateurs communs relatifs à la compréhension des « réussites éducatives » et sur le long terme à la mise en œuvre des politiques publiques. L'ORE a fait appel au GIE Océanide, un groupement de chercheurs en sciences humaines (sociologues, anthropologues et géographes), avec lequel il a contracté une convention de partenariat pour mener cette enquête.

L'enquête s'est déroulé en trois phases et a fait l'objet de quatre livrables.

- A. Cadrage et méthodologie globale. Livrible 1 : la note de cadrage qui comprend la méthodologie globale de l'étude validée par l'ORE et le SAP, un calendrier indicatif, la liste des acteurs à rencontrer.
- B. Etat de l'art sur la thématique. Capitalisation des informations recueillies, mise en lien et complémentarité des plans d'actions et études réalisés, mise en œuvre d'une démarche transversale pour l'étude qualitative et éclairage sur la construction d'un échantillonnage, du calibrage de l'étude qualitative. Livrible 2 : un état de l'art comprenant la revue des données existantes (scientifiques et statistiques), la liste des acteurs rencontrés et sollicités, la synthèse des différentes études sous forme de tableau, la caractérisation des points aveugles sur la question, la méthodologie des enquêtes de terrain et la détermination concertée d'un échantillonnage.
- C. Comités de pilotage, échantillonnage et enquête de terrain. Au terme de plusieurs comités de pilotage, 4 collèges publics ont été sélectionnés : Rivière Salée, Tuband, Koné et La Roche. Ceux de Koné et de la Roche présentent la particularité de disposer d'un internat, ce qui a été un élément déterminant dans l'échantillonnage de ces collèges. Pour ces établissements, une phase d'enquête supplémentaire a été réalisée au sein des internats, car ils constituent un élément structurant du quotidien de la vie de certains collégiens. Livrible 3 : rapport synthétique des résultats comprenant les principales analyses développées, la traduction de ces analyses en recommandations pour alimenter le dialogue avec les partenaires de l'éducation et de la santé sur ces sujets et la proposition d'indicateurs permettant d'évaluer « la réussite éducative » et les conditions de vie des collégiens. Livrible 4 : rapport final détaillé reprenant les analyses sociologiques et anthropologiques développées, les fiches détaillées des entretiens réalisés, un guide méthodologique de réalisation et d'animation d'ateliers auprès des élèves.

Les principaux objectifs de cette dernière phase étaient : i) de proposer une vision englobante des conditions de vie au collège incluant la sphère scolaire, la sphère périscolaire et de loisirs et la sphère familiale, ii) de caractériser les représentations des différents groupes d'acteurs

concernant les conditions de vie, et iii) d'identifier les déterminants du décrochage scolaire et de la réussite scolaire en lien avec les conditions de vie des collégiens.

Les principaux enseignements de cette enquête sont au nombre de quatre : i) la mise en lumière de différences notables entre les représentations des adolescents et celles plus analytiques, parfois idéologiques, du monde adulte, ii) l'importance primordiale des sociabilités et de la construction identitaire au cœur des représentations adolescentes, iii) l'attente forte de valeurs et d'exemplarité par les collégiens, iv) l'envie d'apprendre différemment pour mieux préparer l'avenir. Par ailleurs, des propositions de recommandations sont en cours de finalisation. Le montant de la prestation était de 5,5 millions de francs CFP.

B. Etat des lieux sur l'illettrisme à partir des données des JDC

Il existe en Nouvelle-Calédonie deux sources pour évaluer l'illettrisme et les difficultés de lecture chez les jeunes (16-25 ans) : l'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) réalisée par l'ISEE en 2013 et les tests de lecture et de compréhension des Journées Défense et Citoyenneté (JDC), organisés tout au long de l'année par le Service National.

Toutefois, en Nouvelle-Calédonie, il convient de noter qu'à la différence des résultats de l'enquête IVQ, rendus publics localement par l'ISEE en 2013, ceux des évaluations locales des JDC n'ont fait l'objet d'aucune étude et d'aucune publication².

Grâce à la collaboration de la DEPP, du Vice-Rectorat et du Service National, l'Observatoire de la Réussite Educative (ORE) dispose de l'ensemble des données collectées lors des JDC en Nouvelle-Calédonie entre 2013 et 2016. Les données collectées précédemment ne sont malheureusement pas comparables³. Grâce à ces données, l'ORE a ainsi proposé une étude sur « *l'état des lieux sur l'illettrisme et les difficultés de lecture chez les jeunes (16-25 ans)* ».

En 2016, en Nouvelle-Calédonie, parmi les 4671 jeunes ayant participé à la JDC, un sur trois rencontre des difficultés dans le domaine de la lecture (33,1%). Pour la moitié d'entre eux (18%), ces difficultés se révèlent sévères. Plus d'un jeune néocalédonien sur six peut donc être considéré en situation d'illettrisme, soit 3,5 fois plus qu'en métropole. A noter néanmoins que le niveau d'illettrisme est significativement en recul chez les jeunes scolarisés (13,05% en 2016)

L'objectif prioritaire de cette étude était de proposer une évaluation du nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme et en difficultés de lecture en Nouvelle-Calédonie. Grâce aux données de ces JDC, pour la première fois, cette étude décline le niveau d'illettrisme selon trois déterminants principaux : le type de scolarité, le genre et le territoire de vie⁴ :

² A l'exception des travaux effectués par le Service National. Notons par ailleurs que dans le « *miroir du débat* », il en est fait brièvement mention (p.294 – annexe 2 *l'état de l'école en Nouvelle-Calédonie*).

³ A cause notamment d'un changement de technologie (une télécommande est désormais utilisée pour saisir les réponses dans un temps limité) qui a entraîné une rupture statistique entre 2012 et 2013.

⁴ Il convient de noter également qu'à la différence de l'enquête IVQ, les tests JDC ne permettent pas de déterminer la CSP ou la situation professionnelle des parents.

- le genre, les garçons réussissent moins bien aux tests de lecture en particulier pour les niveaux collège/CAP-BEP ;
- le niveau d'étude, les difficultés de lecture sont de moins en moins nombreuses à mesure que le niveau d'étude s'élève ;
- le territoire, la province des Îles semble davantage impactée par ces difficultés.

Notons qu'une convention de partenariat a été signée le 03 août 2018 avec le Service National afin de garantir à l'ORE une transmission mensuelle des résultats aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC).

C. Base de données et indicateurs de l'ORE

Art 34, 3^e alinéa

L'Observatoire contribue également au perfectionnement du système d'informations et à l'échange d'informations statistiques avec les organismes régionaux, nationaux et internationaux.

Observer et évaluer le système éducatif néocalédonien exige que des données cohérentes et homogènes soient disponibles. L'ORE a donc proposé une première liste d'indicateurs permettant le suivi et l'évaluation du système scolaire néocalédonien (cf. annexes). Cette liste, qui a été élaborée en relation avec les acteurs du système éducatif, est constituée d'indicateurs qui n'ont pas tous la même périodicité et le même historique.

Ces indicateurs ont été classés en quatre catégories en fonction de l'origine de ces indicateurs :

- 1^{er} degré public (DENC)
- 2nd degré (Vice-Rectorat)
- Niveau de diplôme de la population (ISEE)
- Taux d'illettrisme (CSN)

Dans un second temps, l'ORE a initié les premiers travaux permettant d'extraire ces systèmes d'information dans une base de donnée unique, afin de disposer d'une vue d'ensemble à l'échelle du pays. Cette première base de données est en cours de réalisation avec le concours du service géomatique de la DTSI. D'autres données et indicateurs seront progressivement implémentés à cette première base de données.

Par ailleurs, constatant la multiplicité d'acteurs du système éducatif néocalédonien et parallèlement, la très grande diversité de leurs données statistiques (comptables, budgétaires, effectifs scolaires, effectifs enseignant, identifiant élève, etc.), l'ORE a sollicité les provinces (sud, nord et îles) afin de disposer d'un état des lieux des données, indicateurs et enquêtes réalisés par l'ensemble des acteurs du système éducatif néocalédonien, et notamment par les trois provinces. Ces indicateurs qui ressortent de ces outils nécessitent un travail d'interfaçage et d'harmonisation. Cet état des lieux (sous forme de tableau) permet de bénéficier d'une vue d'ensemble des données à l'échelle du pays. Pour 2019, cet « état des lieux » constituera un point de départ pour intégrer d'autres indicateurs à la base de données. Ce recensement de l'ensemble des données recueillies dans le domaine de l'éducation et de leur mode de collecte

permettra de déterminer les modalités de transmission ou d'accès par l'ORE à ces données, en concertation avec les différents acteurs concernés. Sur le long terme, l'ORE mettra en place une dynamique permettant d'actualiser ce système d'informations. Par ailleurs, chaque indicateur de cette base de donnée sera géo-référencé (province, circonscription, commune, établissement) afin de constituer à terme un SIG, puis un atlas cartographique de l'école calédonienne.

D. Etat de l'école et comptes de l'éducation

Dans son programme de travail, l'ORE proposait une première mise à jour du diagnostic du système éducatif en établissant une synthèse des résultats, des activités et des coûts du système. Ce projet était structuré en trois parties : les coûts du système éducatif, ses activités et ses résultats ; ils pourront être mis en regard les uns des autres afin d'interroger l'efficacité, l'efficience et le rendement du système.

A l'instar de ce qui avait été fait en 2012, l'ORE avait sollicité à l'ISEE pour mener l'enquête sur les comptes de l'éducation selon la même méthodologie utilisée en 2012. Plusieurs indicateurs devaient être produits : DIE, aide sociale à la scolarité, coût moyen à la scolarité, dépenses moyennes par élèves, etc.

Le cahier des charges proposé en début d'année intégrait la production de deux livrables pour une première estimation de 4 millions de francs CFP. L'ISEE n'a pas été en mesure de réaliser cette enquête en 2018. Il a donc été décidé de reporter cette enquête.

En conséquence, la version complète de « l'état de l'école » sera réalisée en 2019 (cf. infra). En revanche, le troisième chapitre (sur les performances scolaires) a déjà fait l'objet d'une publication pour les années 2016 et 2017 (cf. infra).

E. Réalisation budgétaire

Une enveloppe globale de 10 millions de francs CFP avait été budgétisée afin de permettre la réalisation d'un premier programme de travail. Globalement, deux projets principaux devaient permettre l'engagement de ce budget : l'enquête qualitative sur les conditions de vie des jeunes au collège (estimation 5,5 millions) et l'enquête sur les comptes de l'éducation (estimation 4,5 millions). D'autres dépenses marginales ont été engagées à ce jour par l'ORE (déplacements missions de terrain, logiciel, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'un premier système d'information relatif aux indicateurs éducatifs (axe 4 du programme de travail 2018), le service géomatique de la DTISI de la Nouvelle-Calédonie a accepté de s'en charger sans contrepartie financière (septembre – décembre 2018), en vue d'un SIG portant sur les indicateurs de performances scolaires. Pour tous les autres axes du programme de travail, qui ont été réalisés en interne, il n'y avait pas d'engagement nécessaire. En revanche, l'enquête sur les comptes de l'éducation, qui avait été confiée à l'ISEE en début d'année 2018, a été reportée.

F. Performances scolaires 2016 et 2017

Conformément à la délibération n°186 du 1^{er} décembre 2016 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif a été présenté en décembre 2017 aux élus du congrès.

Cette présentation aux élus du congrès était structurée en trois parties :

- A. Les performances scolaires avec un état des lieux des résultats aux évaluations et aux examens du premier et du second degré.
- B. Le suivi de la réalisation des 70 actions prévues par la Charte d'application pour l'année 2017 avec trois niveaux d'achèvement (action non-réalisée, action en cours de réalisation, action réalisée).
- C. Le suivi de la mise en œuvre du PENC dans les projets d'école et d'établissement.

A la suite de cette présentation, les élus du congrès ont sollicité l'ORE afin de disposer à la rentrée 2018 d'un rapport synthétique sur les performances scolaires en Nouvelle-Calédonie, à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé sous contrat.

Ce rapport sur les performances scolaires est structuré autour de deux points :

- Le premier degré (1). L'ORE s'est appuyé sur les évaluations des classes de Grande Section (GS) de maternelle, de cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) et de cours élémentaire 2^{ème} année (CM2) qui correspondent à la fin des cycles actuels.
- Le second degré (2). L'ORE a proposé une analyse des résultats aux examens (DNB, CAP, BEP, BAC, etc.) ainsi qu'une analyse sur les compétences en matière de lecture des jeunes lors des JDC (Journée Défense Citoyenneté).

Dans le cadre du prochain bilan intermédiaire du PENC, l'ORE a été sollicité pour proposer aux élus du Congrès un rapport sur « les performances scolaires en 2017 » sur le même modèle que celui publié pour « les performances scolaires en 2016 ». Ce rapport s'intégrera comme le 3^{ème} chapitre de l'Etat de l'école.

2. Réalisations 2019 de l'ORE

A. Santé, sociabilités et Réussite éducative

Pour l'année 2019, il était prévu de réaliser une enquête sur le lien entre santé à l'école et réussite éducative. Ce projet prévoyait de se décliner en deux axes :

- Un axe quantitatif avec la valorisation des résultats du baromètre santé jeunesse (2019) en partenariat avec l'ASS NC.
- Un axe qualitatif dans le prolongement des résultats de l'enquête « *conditions de vie des jeunes au collège* » qui devait permettre de mettre en lumière un ciblage plus précis des déterminants et des causalités de la « *réussite éducative* ».

Compte tenu du calendrier du baromètre santé jeunesse (publication des premiers résultats, courant 2020), l'ORE a fait le choix de reporter la partie quantitative de cette étude.

En ce qui concerne l'axe qualitatif de l'étude et comme le préconise l'enquête « *conditions de vie des jeunes au collège* » (2018), il est fait le choix de concentrer l'étude sur le rôle « des projets éducatifs et des sociabilités » dans la réussite éducative des collégiens. Dans la continuité de l'enquête précédente et afin de mieux valoriser les acquis issus de cette dernière, l'ORE a de nouveau fait appel au GIE Océanide, un groupement de chercheurs en sciences humaines (sociologues, anthropologues et géographes), avec lequel il a contracté une nouvelle convention de partenariat pour mener cette enquête.

Dès le départ, cette nouvelle étude s'appuie sur le postulat qu'une discontinuité éducative entre les différentes sphères (milieu scolaire, bassin de vie et temps libre) pouvait constituer une cause du décroche social, voire d'un échec éducatif. A l'inverse, les sociabilités et les dispositions psycho-sociales des adolescents, notamment l'estime de soi, seraient fondamentales pour leur bien-être, pour leur capacité à être intégré socialement et par conséquent, pour leur réussite éducative. C'est la raison pour laquelle cette nouvelle étude s'est focalisée sur les parcours socio-éducatifs des collégiens en tenant compte des tenant compte des expériences des adolescents tant dans la sphère scolaire, familiale que celle du temps libre. Ces points, peu explorés jusqu'à présent, ont donc été approfondis à travers cette nouvelle étude.

L'enjeu principal était d'étudier plus particulièrement les continuités et discontinuités socio-éducatives entre les sphères constitutives du quotidien des collégiens, l'encadrement et l'accompagnement éducatifs donné aux adolescents et la construction de leurs sociabilités.

L'étude a été effectuée sur la base de traitements d'informations et d'enquêtes réalisées dans l'environnement des collèges de Rivière Salée et de Tuband en Province Sud, de Koné en Province Nord et de La Roche (Maré) en Province des Iles, établissements qui avaient déjà été sollicités pour mener la précédente étude (2018). Pour mener à bien les enquêtes portant sur les sociabilités et le projet socio-éducatif des collégiens, des entretiens ciblés ont été réalisés auprès de la communauté éducative (sphères scolaire et extra-scolaire), de collégiens et de leurs familles. L'objectif étant de pouvoir mettre en regard les représentations de ces

différents acteurs sur ces sujets. L'échantillonnage a été construit en amont (collégiens de 5^{ème} et de 4^{ème}, acteurs de la communauté éducative appartenant à la sphère du temps libre et à la sphère scolaire, adultes du bassin de vie des adolescents) avec plusieurs profils recherchés pour chaque zone d'étude.

L'enquête s'est déroulée en trois phases et a fait l'objet de quatre livrables.

- Cadrage et méthodologie globale. Livrable 1 : la note de cadrage qui comprend la méthodologie globale de l'étude validée par l'ORE et le SAP, un calendrier indicatif, la liste des acteurs à rencontrer. Les objectifs de cette phase étaient d'une part, de co-construire une méthodologie permettant d'étudier la construction des projets éducatifs et des sociabilités des collégiens et d'autre part, de créer les conditions d'une démarche transversale et participative sur la base d'un COPIL élargi.
- Capitalisation et synthèse des données disponibles lors du démarrage de l'étude. Livrable 2 : le rapport de valorisation et d'analyse des données issues de l'enquête sur les Conditions de vie (2018). Certaines d'entre elles n'avaient pas pu être exploitées, et notamment le matériel cartographique, permettant d'appréhender les raisons de l'appréciation ou la dépréciation des lieux au sein des collèges enquêtés.

Le premier objectif de cette deuxième activité était de capitaliser l'ensemble des données détenues permettant, d'une part, de consolider l'analyse relative à la construction des projets éducatifs et des sociabilités des collégiens, et d'autre part, d'orienter et de cibler les données à recueillir pendant l'enquête. Le deuxième objectif de cette activité était d'approfondir la réflexion autour des notions de continuité/discontinuité entre la sphère du bassin de vie, la sphère scolaire et la sphère du temps libre, d'encadrement/accompagnement des adolescents dans leur bassin de vie et leur temps libre. La qualification de ces notions au regard du matériel accumulé a permis de dresser plusieurs typologies.

- Comités de pilotage et enquête de terrain. Au terme de plusieurs comités de pilotage, une enquête de terrain a été effectuée dans les 4 collèges cités précédemment. Le travail a consisté à rendre compte de trajectoires éducatives vécues par un échantillon d'adolescent de ces collèges, afin de décrire la diversité des constructions éducatives et des projets éducatifs. Les thématiques abordées durant l'enquête ont porté sur trois volets : 1) la continuité et la discontinuité entre les différentes sphères éducatives; 2) l'accompagnement/encadrement des adolescents au sein des différentes sphères 3) le temps libre des adolescents. Livrable 3 : rapport synthétique des résultats comprenant les principales analyses développées, la traduction de ces analyses en recommandations et proposition d'indicateurs. Livrable 4 : rapport final détaillé reprenant les analyses sociologiques et anthropologiques développées, les fiches détaillées des entretiens réalisés, un guide méthodologique de réalisation et d'animation d'ateliers auprès des élèves.

Les objectifs de cette troisième phase étaient : 1) d'obtenir les éléments de compréhension d'une partie des interactions entre les multiples critères participant à la construction des projets éducatifs et des sociabilités des collégiens et de rendre compte des représentations des différents groupes

d'acteurs à ces sujets, 2) d'identifier certains mécanismes pouvant influencer la trajectoire éducative des collégiens favorisant l'intégration ou le décrochage éducatif et/ou social.

Les principaux enseignements de cette enquête sont au nombre de quatre : i) la mise en lumière de situations d'accompagnement des adolescents (ou leurs perceptions) très diverses, qui doivent être déconstruites pour être mesurées. ii) la forte corrélation de la continuité (ou la discontinuité) avec le mode d'accompagnement mis en place par les adultes. iii) le positionnement de la majorité des adolescents vis-à-vis du cadre éducatif. iv) Une forte appétence des adolescents en situation de décrochage scolaire vis à vis des apprentissages et une expression dans d'autres sphères. Pailleurs, des propositions de recommandations sont en cours de finalisation. Le montant de la prestation était de 4,55 millions de francs CFP. Dans le programme de travail 2020 (ci-après), il est prévu que cette enquête qualitative soit complétée avec la valorisation du baromètre santé jeunesse (partenariat avec l'ASSNC en 2020).

B. Comptes de l'éducation avec l'ISEE et Etat de l'école

- Contexte et historique

En 2018, l'ORE proposait déjà une première mise à jour du diagnostic du système éducatif en établissant une synthèse des résultats, des activités et des coûts du système. Ce projet était structuré en trois parties : les coûts du système éducatif, ses activités et ses résultats ; ils pourront être mis en regard les uns des autres afin d'interroger l'efficacité, l'efficience et le rendement du système.

Pour la première partie (coûts du système éducatif), l'ORE avait sollicité à l'ISEE pour mener l'enquête sur les comptes de l'éducation selon la même méthodologie que celle utilisée en 2012 (cf. comptes de l'éducation (données 2010), ISEE⁵). Plusieurs indicateurs devaient être produits : DIE, aide sociale à la scolarité, coût moyen à la scolarité, dépenses moyennes par élèves, etc. A la différence de 2010, cette mise à jour permettra la prise en compte de l'impact du transfert de l'enseignement du second degré et de l'enseignement privé (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012) et de la mise en place du projet Educatif (2016). A titre de comparaison, les études précédentes remontaient à 2000 et 2005.

Le cahier des charges proposé au début de l'année 2018 intégrait la production de deux livrables pour une première estimation de 4 millions de francs CFP. L'ISEE n'a pas été en mesure de réaliser cette enquête en 2018. Il a donc été décidé de reporter cette enquête en 2019.

En conséquence, la version complète de « l'état de l'école » devait être réalisée en 2019 (cf. infra). En revanche, le troisième chapitre (sur les performances scolaires) a déjà fait l'objet d'une publication pour les années 2016, 2017 et 2018 (cf. infra).

- Convention SAP (ORE)/ISEE

Suite au report en 2019 des comptes de l'éducation (cf. supra), le SAP (ORE) a souhaité formaliser le partenariat avec l'ISEE avec une convention de partenariat pour ce projet. Cette

⁵ <http://www.isee.nc/societe/enseignement-education/enseignement>, publié en 2012.

convention (n°CS19-3800-000075, référence ISEE : 2019-11/SCD) a été signée le 19 novembre 2019. Les objectifs de cet « état de l'école en Nouvelle-Calédonie » sont de proposer aux décideurs une vue synthétique du système faisant ressortir ses évolutions, ainsi que ses forces et ses faiblesses, et de fournir des éléments permettant d'alimenter, avec des données objectives, le débat public sur l'école.

L'ISEE s'engage à produire le compte satellite de l'éducation pour les années 2016 et 2017 en vue de la production du rapport sur l'état de l'école en Nouvelle-Calédonie par l'ORE.

- Modalités des livrables

Pour cette opération, trois types de livrables étaient prévus :

- Un ensemble de tableaux présentant de manière détaillée les dépenses en fonction du type de dépense et du financeur ;
- Une publication de synthèse présentant les principaux résultats et proposant une analyse complète de ces résultats (en cours)
- Un récapitulatif des travaux de l'Isee.

- Financement et délais

Commanditaire de ce projet, le SAP (Service de l'Aménagement et de la Planification) au sein duquel l'ORE est hébergé, a assuré 81% de la contribution financière de ce projet (environ 4 500 000 francs CFP sur un total de 5 559 000 francs CFP). Il était prévu que l'étude globale soit livrée au plus tard le 16 décembre 2019. Néanmoins, la finalisation de la publication des résultats définitifs est en cours (janvier-février 2020). Afin de comparer l'évolution des dépenses éducatives, ce projet a vocation à être réalisé tous les 4 ans.

C. Géographie de l'école

En 2019, l'ORE proposait de réaliser une « Géographie de l'Ecole néocalédonienne » afin d'articuler une vision d'ensemble à la prise en compte de la singularité des territoires (communes ou provinces) et des lieux d'habitat (tribal, urbain, etc.).

En collaboration avec le service géomatique de la DTSI, une première base de données avait été réalisée en 2018 (cf. annexes), selon 4 axes thématiques (1^{er} degré, 2nd degré, niveau de diplômes, illettrisme). En 2019, une partie de ces indicateurs a été géoréférencée via la plateforme ARCGIS (visible sur Georep). Cela a donné lieu à la réalisation d'une quarantaine de cartes (cf. annexes). Après standardisation et normalisation, ces cartes seront intégrées au site internet du SAP prochainement.

La seconde partie de ce projet, sous forme d'un atlas thématique, qui intégrerait ces cartes, est toujours en cours de rédaction (en interne).

D. Rééquilibrage du niveau de diplômes

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire du rééquilibrage et de ses missions transversales au sein du SAP, l'ORE a proposé d'intégrer une section relative au rééquilibrage

scolaire⁶. Pour ce faire, nous avons proposé d'analyser les données issues des recensements de l'ISEE relatives au plus haut diplôme obtenu.

Les données recueillies permettent d'évaluer l'évolution des inégalités (et notamment ethnique) dans l'accès aux diplômes. Pour mesurer un éventuel rééquilibrage, on a proposé une analyse entre 1996 et 2014, soit une période de 18 ans.

Un premier rapport a été réalisé en interne en mobilisant les données collectées par l'ISEE lors des recensements de la population (1996-2014), ce rapport interroge l'évolution du niveau de diplôme selon trois critères : la communauté d'appartenance, le genre et le territoire.

Sur cet intervalle, cette étude constate que le niveau d'éducation de la population calédonienne a fortement progressé et s'est accompagné, dans certains domaines, d'un processus de rééquilibrage.

En ce qui concerne les disparités relatives à la communauté d'appartenance, cette évolution, plus rapide pour les Kanak que pour les non-Kanak, a mis en lumière une réduction des inégalités dans l'accès à la scolarisation. Néanmoins, on constate la persistance de ces inégalités au fur et à mesure que le niveau de diplômes augmente, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour le genre, les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes mais on constate que le facteur discriminant de la communauté d'appartenance demeure toujours plus important que celui du genre, notamment en ce qui concerne l'accès au diplôme de l'enseignement supérieur.

Enfin, pour le lieu de résidence, la répartition des non-diplômés ou celle des diplômés de l'enseignement supérieur, sont directement liées à la répartition des pôles urbains et des bassins d'emploi. Les mobilités internes à la Nouvelle-Calédonie contribuent à façonner la répartition des diplômés.

Au-delà de cette question de la réussite scolaire, les disparités en matière de niveau de diplôme ont d'importants impacts sur l'insertion sur le marché du travail. Dans une société où réussir à l'école est devenu une condition *sine qua non* à l'accès à l'emploi, observer un rééquilibrage en matière de diplôme constitue un préalable inévitable pour un rattrapage social de la société.

Pour compléter cette analyse sur le rééquilibrage social de la société calédonienne, il convient donc désormais de vérifier l'impact de cette réduction des inégalités de diplôme sur les rapports de chances d'accès à l'emploi. A cet égard, la récente étude « force de travail » (2018) réalisée par l'ISEE, révèle que les non-diplômés sont sous-représentés dans la population active occupée et que les Kanak, les plus nombreux parmi cette catégorie, sont eux touchés par un taux de chômage de 18,6% (contre 11,6% pour l'ensemble de la population).

⁶ On appelle ici « réussite scolaire » tout ce qui contribue à l'obtention du diplôme, sanctionnant un cycle scolaire.

E. Réalisation budgétaire

Une enveloppe globale de 9,05 millions de francs CFP avait été budgétisée afin de permettre la réalisation du programme de travail. Globalement, deux projets principaux devaient permettre l'engagement de ce budget : Enquête sur la construction des projets éducatifs et des sociabilités des collégiens avec le *GIE Océanide* (4,55 millions CFP) et les comptes de l'éducation avec l'ISEE (estimation 4,5 millions).

Par rapport à 2018, le budget accordé a reculé de 9,5% (soit – 950 000 fCFP). En revanche, le taux d'engagement de l'ORE s'est particulièrement amélioré (100% en 2019 contre 50% en 2018⁷).

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'un SIG portant sur les indicateurs éducatifs (axe 3 du programme de travail 2019, cf. préc.), le service géomatique de la DTSI de la Nouvelle-Calédonie a accepté de s'en charger sans contrepartie financière. Pour tous les autres axes du programme de travail, qui ont été réalisés en interne, il n'y avait pas d'engagement nécessaire.

F. Performances scolaires 2018

A l'instar des rapports sur les performances scolaires 2016 et 2017 demandés par les conseillers du Congrès lors des précédents bilans intermédiaires du PENC, l'ORE a réalisé un rapport sur les performances scolaires pour l'année 2018.

Comme pour les deux précédents, ce rapport sur les performances scolaires est structuré autour de deux points :

- Le premier degré (1). L'ORE s'est appuyé sur les évaluations des classes de Grande Section (GS) de maternelle, de cours élémentaire 1ère année (CE1) et de cours élémentaire 2^{ème} année (CM2) qui correspondent à la fin des cycles.
- Le second degré (2). L'ORE a proposé une analyse des résultats aux examens (DNB, CAP, BEP, BAC, etc.) ainsi qu'une analyse sur les compétences en matière de lecture des jeunes lors des JDC (Journée Défense Citoyenneté).

Ce rapport est en cours de finalisation en collaboration avec les directions concernées : VR-DGE, DENC et DAFE.

G. Rythme scolaire et Chronobiologie

Dans sa déclaration de politique générale, le président du gouvernement, Thierry Santa consacre la question des rythmes scolaires comme prioritaire : « (...) *la priorité sera aussi donnée aux rythmes scolaires. Le gouvernement travaillera sur le calendrier annuel, et l'organisation du temps de la journée dans le respect du rythme chrono-biologique de nos enfants* » (22 août 2019).

Concomitamment, la membre du gouvernement en charge de l'éducation, Isabelle Champmoreau sollicite le SAP (ORE) pour la rédaction d'un rapport détaillé sur les rythmes scolaires. Réalisé en interne, ce rapport présente la synthèse des principaux éléments existants

⁷ Lié au report par l'ISEE de l'enquête « comptes de l'éducation » déjà budgété en 2018.

sur la question des rythmes et des aménagements du temps scolaire, en les mettant en relief avec la situation différenciée des élèves et de leur contexte, posant ainsi de la manière la plus claire possible, la problématique dans le périmètre de l'action publique. Ce rapport s'articule selon les différentes dimensions à considérer : les apprentissages, la chronobiologie, les activités périscolaires, la santé, les contraintes socio-économiques ainsi que la problématique du transport scolaire.

Le terme « rythme scolaire » peut être entendu de deux manières différentes :

- Soit par rapport au rythme propre de chaque enfant (biologique et psychologique en situation scolaire) ;
- Soit par rapport aux règles imposées aux élèves en matière de calendrier et d'emploi du temps. Ce cadre se détermine essentiellement à trois niveaux d'échelle : annuel (calendrier scolaire), hebdomadaire (nombre de jours scolarisés et nombre d'heures total) et journalier (emploi du temps).

Nous sommes donc confrontés à deux rythmicités : l'une, environnementale, imposée par la société, l'autre, endogène, propre aux élèves. L'enjeu est donc de proposer des emplois du temps journalier, hebdomadaire et annuel adaptés pour favoriser le développement harmonieux de l'activité intellectuelle et physique des élèves, notamment pour les élèves confrontés aux difficultés scolaires et ne maîtrisant pas la tâche. Car ce sont eux qui présentent *a priori* les fluctuations les plus marquées. L'aménagement du rythme scolaire constitue donc l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire.

Ce rapport propose plusieurs recommandations telles que la réduction des vacances d'été, l'amélioration de l'offre en matière d'activités périscolaires, un emploi du temps différencié selon le niveau de l'élève, des pauses méridiennes sanctuarisées, etc.

H. Faisabilité d'une école d'ingénieur en Nouvelle-Calédonie

Dans un courrier en date du 5 juillet 2019 (n°CI19-3000-00036), le secrétaire général du gouvernement, sollicite le SAP pour « *étudier les besoins de la Nouvelle-Calédonie en matière d'ingénieurs et de l'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie de disposer localement d'une école dédiée à leur formation* ». C'est dans le cadre de cette demande que le SAP a réalisé une étude portant sur « *les besoins des entreprises et des administrations en matière d'ingénieurs (généralistes et spécialisés)* ».

L'ORE s'est chargé des sections portant sur l'offre de formation supérieure en Nouvelle-Calédonie, sur les formations préparatoires aux écoles d'ingénieurs en Nouvelle-Calédonie et sur les dispositifs de formation dans les autres départements et collectivités d'outre-mer.

En métropole, les écoles d'ingénieur sont évaluées et habilitées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Les écoles recrutent par concours dans la majorité des cas, soit après le baccalauréat soit après les classes préparatoires : leur taux de sélection est souvent très élevé. Elles admettent aussi des titulaires de diplômes universitaires, soit sur titre, soit après des épreuves complémentaires. Il existe également certaines voies d'accès à partir de formations françaises ou étrangères de niveau bac+2/bac+3.

A ce jour, il existe deux formations préparatoires en Nouvelle-Calédonie qui permettent d'accéder à des études d'ingénieur en métropole : la CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles au Lycée Jules Garnier, Nouméa) et le CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa).

S'adossant sur un calendrier austral (comme l'ensemble du système scolaire calédonien), ces « prépas » bénéficient de quelques mois supplémentaires pour préparer les concours du mois de mai en métropole. La CPGE a toujours obtenu d'excellents résultats dans ses statistiques d'intégration aux « grandes écoles ». Pour sa première promotion, la CUPGE a également obtenu 100% de réussite. A ce titre, ces deux formations jouissent à ce jour d'une certaine attractivité et il semble désormais acquis que les meilleurs bacheliers scientifique du territoire, choisissent de s'orienter en priorité dans une classe préparatoire en Nouvelle-Calédonie, plutôt qu'en métropole.

Dans le cadre de cette section, l'avis des parents d'élèves de la CPGE et de la CUPGE quant à la possibilité d'ouverture d'une école d'ingénieur a été collecté par l'ORE. Il est clairement partagé entre la crainte de « *saturation du marché de l'emploi* » d'une part, et la « *perspective de démocratisation des études d'ingénieurs pour les calédoniens* », d'autre part.

Le rapport a été finalisé en octobre 2019.

I. Groupe de travail – cartographie et enseignement ASH

Sollicité par la DASS, la DENC, la DAFE, le VR-DGE, le SAP (ORE) a été intégré à un groupe de travail pour cartographier l'enseignement ASH en Nouvelle-Calédonie.

Corpus cartographique (cf. annexes) réalisé à partir :

- des données de la DASS (répartition des médecins, infirmiers, kiné),
- des données de la CEJH (répartition par établissement de scolarité ou d'encadrement des jeunes reconnus par niveau de handicap (1 à 100%),
- des données de la DENC (répartition des CLIS et effectifs 2018 et 2019),
- et celles du VR-DGE (répartition des ULIS et SEGPA 2018 et 2019).

Comme pour la géographie de l'école, les cartes de ce corpus seront standardisées avant d'être intégrées au site internet du SAP.

J. Démarche qualité

Intégration progressive du responsable de l'ORE dans le cadre de la démarche qualité en tant qu'auditeur interne. Sous le contrôle du responsable qualité, 3 audits réalisés en 2019 (Sirius, courrier et sécurité au travail) et plusieurs formations organisées (SIRIUS, courrier, etc.). Rédaction d'une quarantaine de fiches d'actions correctives (FAC) et suivi du solde des FAC.

K. Observatoire du Rééquilibrage – système d'informations et indicateurs

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire du rééquilibrage et de ses missions transversales au sein du SAP, l'ORE a produit trois notes sur les indicateurs du rééquilibrage: section réussite scolaire, section répartition de la population et section accès à l'emploi.

Puis, réalisée transversalement par l'ensemble des agents du SAP, une matrice structurée par thèmes et sous-thèmes avec l'ensemble des indicateurs contribuant au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie. Trois thèmes ont été confiés à l'ORE : démographie, infrastructures et enseignement-éducation.

L. Alimentation de la plateforme SIRIUS

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conçoit, pilote et suit une multitude de schémas directeurs. Depuis 2017, le Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP) développe un outil permettant une vision globale, une gestion et un suivi d'un portefeuille de schémas sectoriels : le logiciel SIRIUS.

Cette plateforme technique permet également de déterminer les liens internes et les relations transversales entre ces schémas afin d'en appréhender la cohérence globale et d'optimiser la complémentarité des différents schémas sectoriels et thématiques. Elle réifie/traduit/met en relief la vision systémique de l'ensemble de l'action publique.

Chaque schéma/plan se présente sur 3 niveaux : R0 (les ambitions prioritaires/politiques), R1 (les objectifs prioritaires) et R2 (les objectifs secondaires ou les actions). Le logiciel permet de montrer les liens existants entre ces différents niveaux. Plus globalement, SIRIUS permet d'établir les relations entre différentes stratégies et de visualiser globalement l'ensemble des politiques publiques.

En 2019, le SAP a arrêté l'ensemble des stratégies sectorielles de la Nouvelle-Calédonie à intégrer à SIRIUS (cf. annexes). Dans ce cadre, l'ORE a :

- rédigé l'ensemble des procédures relatives à l'utilisation de SIRIUS,
- formé l'ensemble des agents du SAP à l'utilisation des différents modes de SIRIUS,
- renseigné de manière détaillé l'ensemble des fiches d'attributs (entités, bénéficiaires, descriptions des objectifs) pour les 120 actions du PENC (R2), les 16 objectifs prioritaires (R1) et les 5 ambitions prioritaires (R0).

M. Evaluations 2017 du 1^{er} degré public et privé

L'ORE a été sollicité en cours d'année par le Secrétaire Général Adjoint, pour réaliser une note synthétique sur « *les résultats aux évaluations de CM2 en 2017* » en distinguant les résultats des écoles publiques et ceux des écoles privées (ASEE, DDEC, FELP).

Par ailleurs, suite à cette demande, l'ORE a également rédigé un rapport sur « *l'analyse des résultats aux évaluations de CM2 en 2017* » en distinguant les résultats des écoles publiques et ceux des écoles privées (ASEE, DDEC, FELP).

En s'appuyant sur les chiffres collectés auprès de la DENC, via son logiciel *POESIE*, l'ORE a ainsi proposé un rapport structuré autour de trois points :

- Les effectifs du public et du privé à ces évaluations
- Les résultats aux évaluations de CM2
- La problématique de l'absentéisme aux évaluations

Ce rapport met en lumière d'importantes disparités de résultat entre les écoles du privé et celles du public et ce, dans toutes les communes de Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, il conviendrait de mener une étude détaillée pour déterminer précisément les causes et les déterminants d'une telle différence de résultats aux évaluations du 1^{er} degré.

N. Cartographie et réussite éducative

Afin d'anticiper la finalisation d'une « *géographie de l'école calédonienne* », l'ORE a constitué un 1^{er} corpus cartographique à plusieurs échelles (provinciale, communale, infra-communale). Ces cartes, qui constituent le point de départ de ce projet, reprennent essentiellement les résultats aux évaluations de CM2 en 2017 et leur évolution depuis 2013.

3. Réalisations 2020-2021 de l'ORE

A. Comptes de l'éducation avec l'ISEE et Etat de l'école

Depuis 2018, l'ORE proposait déjà une première mise à jour du diagnostic du système éducatif en établissant une synthèse des résultats, des activités et des coûts du système. Ce projet était structuré en trois parties : les coûts du système éducatif, ses activités et ses résultats ; ils pourront être mis en regard les uns des autres afin d'interroger l'efficacité, l'efficience et le rendement du système.

Pour la première partie (coûts du système éducatif), l'ORE avait sollicité à l'ISEE pour mener l'enquête sur les comptes de l'éducation selon la même méthodologie que celle utilisée en 2012 (cf. comptes de l'éducation (données 2010), ISEE⁸). Plusieurs indicateurs devaient être produits : DIE, aide sociale à la scolarité, coût moyen à la scolarité, dépenses moyennes par élèves, etc. A la différence de 2010, cette mise à jour permettra la prise en compte de l'impact du transfert de l'enseignement du second degré et de l'enseignement privé (en vigueur depuis le

⁸ <http://www.isee.nc/societe/enseignement-education/enseignement>, publié en 2012.

1^{er} janvier 2012) et de la mise en place du projet Educatif (2016). A titre de comparaison, les études précédentes remontaient à 2000 et 2005.

Le cahier des charges proposé au début de l'année 2018 intégrait la production de trois livrables pour une première estimation de 4 millions de francs CFP. L'ISEE n'a pas été en mesure de réaliser cette enquête en 2018, ni en 2019. Il a donc été décidé de reporter cette enquête en 2019, puis en 2020.

En conséquence et grâce à la finalisation de ces comptes de l'éducation en 2020, la version complète de « l'état de l'école » qui devait être réalisée en 2019 (cf. infra), est désormais en cours de finalisation. En revanche, le troisième chapitre (sur les performances scolaires) a déjà fait l'objet d'une publication sur le site internet du SAP pour les années 2016, 2017 et 2018.

- **Rapport détaillé « comptes de l'éducation 2016 »**

Grâce aux données et rapports synthétiques transmis par l'ISEE, l'ORE a réalisé en 2020 un rapport détaillé sur les comptes de l'éducation (année 2016). Ce rapport met en lumière le poids de l'enseignement dans l'économie calédonienne : 107 milliards de francs soit 11,5% du PIB, ce qui demeure nettement supérieur à la France métropolitaine (6,7%). Ce rapport est publié sur le site internet du SAP.

B. Géographie de l'école

Pour rappel (cf. prec.), dès 2018, l'ORE proposait de réaliser une « Géographie de l'Ecole néocalédonienne » afin d'articuler une vision d'ensemble à la prise en compte de la singularité des territoires (communes ou provinces) et des lieux d'habitat (tribal, urbain, etc.).

En collaboration avec le service géomatique de la DTSI, une première base de données avait été réalisée selon 4 axes thématiques (1^{er} degré, 2nd degré, niveau de diplômes, illettrisme). En 2019, une partie de ces indicateurs a été géoréférencée via la plateforme ARCGIS. Cela a donné lieu à la réalisation d'un corpus cartographique qui a été finalisé en 2020. Après standardisation et normalisation, ces cartes seront intégrées au site internet du SAP prochainement. La seconde partie de ce projet, sous forme d'un atlas thématique, qui intégrerait ces cartes, est toujours en cours de rédaction (en interne) et fera l'objet d'une publication en 2021 (conjointement avec l'Etat de l'Ecole, cf. programmation pluriannuelle ci-après).

C. Performances scolaires 2019

A l'instar des rapports sur les performances scolaires demandés par les conseillers du Congrès lors des précédents bilans intermédiaires du PENC, l'ORE est actuellement en train de finaliser un rapport sur les performances scolaires pour l'année 2019.

Comme pour les deux précédents, ce rapport sur les performances scolaires est structuré autour de deux points :

- Le premier degré (1). L'ORE s'est appuyé sur les évaluations des classes de Grande Section (GS) de maternelle, de cours élémentaire 1ère année (CE1) et de cours élémentaire 2^{ème} année (CM2) qui correspondent à la fin des cycles.
- Le second degré (2). L'ORE a proposé une analyse des résultats aux examens (DNB, CAP, BEP, BAC, etc.) ainsi qu'une analyse sur les compétences en matière de lecture des jeunes lors des JDC (Journée Défense Citoyenneté).

Comme les rapports précédents, ce rapport sera finalisé grâce à la collaboration et la relecture des directions concernées : VR-DGE, DENC et DAFE.

D. Alimentation de la plateforme SIRIUS

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conçoit, pilote et suit une multitude de schémas directeurs. Depuis 2017, le Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP) développe un outil permettant une vision globale, une gestion et un suivi d'un portefeuille de schémas sectoriels : le logiciel SIRIUS.

Cette plateforme technique permet également de déterminer les liens internes et les relations transversales entre ces schémas afin d'en appréhender la cohérence globale et d'optimiser la complémentarité des différents schémas sectoriels et thématiques. Elle réifie/traduit/met en relief la vision systémique de l'ensemble de l'action publique.

Chaque schéma/plan se présente sur 3 niveaux : R0 (les ambitions prioritaires/politiques), R1 (les objectifs prioritaires) et R2 (les objectifs secondaires ou les actions). Le logiciel permet de montrer les liens existants entre ces différents niveaux. Plus globalement, SIRIUS permet d'établir les relations entre différentes stratégies et de visualiser globalement l'ensemble des politiques publiques.

En 2019, le SAP a arrêté l'ensemble des stratégies sectorielles de la Nouvelle-Calédonie à intégrer à SIRIUS. Dans ce cadre, l'ORE a :

- rédigé l'ensemble des procédures relatives à l'utilisation de SIRIUS,
- formé l'ensemble des agents du SAP à l'utilisation des différents modes de SIRIUS,
- renseigné de manière détaillée l'ensemble des fiches d'attributs (entités, bénéficiaires, descriptions des objectifs) pour les 120 actions du PENC (R2), les 16 objectifs prioritaires (R1) et les 5 ambitions prioritaires (R0).

En 2020, le SAP a renseigné de manière détaillée l'ensemble des fiches d'attributs (entités, bénéficiaires, descriptions des objectifs) pour l'ensemble des schémas sectoriels de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, l'ORE a :

- renseigné de manière détaillée plusieurs autres schémas (Budget de la Nouvelle-Calédonie, Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie, Plan Jeunesse) ;
- Créé l'ensemble des relations entre plusieurs schémas (PENC, Budget, SGTm, Do Kamo, NC2025) ;
- Créé l'univers correspondant avec les entités, les bénéficiaires, les thématiques et les zones géographiques ;

- Contribué (avec les autres agents du SAP) à la réalisation d'un diaporama de présentation.

Une présentation a été réalisée en COMDIR par notre chef de service. Désormais, les agents du SAP ont comme objectif de diffuser l'utilisation de cet outil dans les directions et services de la Nouvelle-Calédonie.

E. Valorisation du baromètre santé et réussite éducative

En 2014, le « baromètre santé jeunesse » (2013-2014) mettait en lumière une corrélation entre « retard scolaire » (plus d'un an de retard par rapport à la scolarité normale) et certains facteurs sanitaires (sexe, communauté d'appartenance, situation du foyer, lieu d'habitat, consommation de légumes, de produits laitiers, brossage de dents, expérimentation de l'alcool, du tabac, de drogues, etc.).

Fort de ces premières tendances probantes et dans le but de les confirmer, l'ORE a été associé au pilotage du baromètre santé-jeunesse et de l'enquête santé et qualité de vie chez l'enfant (6, 9 et 12 ans), organisés par l'ASSNC en 2019. En ce qui concerne le baromètre santé-jeunesse, l'enquête a été menée par les agents de l'ASSNC sur un échantillon représentatif de 4300 élèves. Les premiers résultats seront publiés dans les prochaines semaines.

Avec l'intégration de nouvelles questions relatives à la réussite scolaire, et plus généralement à la vie scolaire, le SAP a signé une convention de partenariat avec l'ASSNC (aout 2020) pour valoriser les résultats du baromètre santé jeune 2019, notamment ceux en matière de réussite éducative. il est proposé d'interroger les résultats de ce baromètre afin de mettre en lumière certaines corrélations entre des facteurs éducatifs (comme par exemple le « retard scolaire », le niveau scolaire ressenti, l'appréciation de l'école, l'absentéisme déclaré, sentiment de sécurité à l'école, etc.) et d'autres facteurs sociodémographiques, alimentaires et sanitaires (sexe, communauté d'appartenance, situation du foyer, lieu d'habitat, consommation de légumes, de produits laitiers, brossage de dents, expérimentation de l'alcool, du tabac, de drogues, etc.).

En parallèle de la synthèse et des conclusions générales de l'enquête, qui seront publiées très prochainement par l'ASSNC, l'ORE travaille actuellement sur les questions scolaires à travers un traitement statistique/épidémiologique de ces données.

Avec le VR-DGE, l'ORE a mis en place un groupe technique dans lequel l'ASSNC est associée, pour valider périodiquement les analyses. L'objectif final étant d'analyser la réussite éducative sous l'angle des conditions sanitaires des jeunes.

Ce rapport sera publié en 2021 (cf. programmation pluriannuelle ci-après), mais les premières analyses figurent d'ores et déjà dans le rapport sur les déterminants de la délinquance juvénile (cf. ci-dessous).

F. Enquête sur les déterminants de la délinquance juvénile et focus sur le décrochage scolaire et le niveau d'illettrisme

Depuis le mois de septembre 2020, le gouvernement a souhaité réaliser une étude sur les causes de la délinquance juvénile en Nouvelle-Calédonie, en s'appuyant sur un groupe de réflexion pluridisciplinaire, composé d'agents de la collectivité. Dans ce cadre, l'ORE a été sollicité pour la rédaction des sections concernant les facteurs de vulnérabilité liés à la scolarité, et notamment le décrochage scolaire et l'illettrisme.

La problématique du décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie n'est pas nouvelle. Puissant vecteur de marginalisation sociale et potentiellement de délinquance juvénile, le décrochage scolaire constitue une priorité pour les acteurs du système éducatif néocalédonien. D'ailleurs, à plusieurs reprises (2013, 2016) le Vice-rectorat a effectué une évaluation du nombre d'élèves sortis du système éducatif sans diplôme à partir de la définition standard du Système Interministériel d'Echanges d'Information (SIEI) « *qui repère les élèves, âgés de 16 ans ou plus, qui étaient scolarisés en N-1, et que l'on ne retrouve pas en année N scolarisés ou diplômés* ».

Cette section se déclinera en deux parties :

- Une partie quantitative en collaboration avec le Vice-Rectorat afin d'évaluer le nombre de décrochés scolaires. Ce recensement sera complété par les données transmises par le CSN qui recense les jeunes de 17 ans et plus qui participent aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC), se déclarant sans diplôme, sans emploi, sans formation et déscolarisés. Parmi eux, il conviendra d'analyser la situation de ceux détectés en situation d'illettrisme.
- Une partie qualitative avec les déterminants et les causalités du décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie et les conséquences pour l'individu et pour la société. Il conviendra de faire émerger des indicateurs permettant de détecter les individus avant qu'ils soient en situation de décrochage. Idem pour ceux détectés en difficulté de lecture lors de la scolarité obligatoire.

Concernant l'ensemble de l'étude, un plan prévisionnel a été validé le 1^{er} octobre, trois livrables ont été transmis au secrétaire général le 10 décembre.

- Un rapport détaillé circonstanciel ;
- Une synthèse opérationnelle ;
- Un support de présentation.

Ce travail s'est poursuivi au premier trimestre 2021 et demeure en attente d'une présentation en collégialité au XVII^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

G. Participation aux JNAI 2020 et 2021, Affiche didactique sur le niveau d'illettrisme et conférence sur l'état des lieux de l'illettrisme

Une Journée défense et citoyenneté sur la thématique « illettrisme » a été organisée par le CSN en collaboration avec l'Observatoire de la Réussite Educative et la mission pour la Maîtrise des langages du Vice-Rectorat, le jeudi 10 septembre 2020 de 08h00 à 16h30 au Cercle des FANC route des Artifices à NOUMEA.

Cet évènement était organisé dans le cadre des Journées Nationale d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) du 07 au 13 septembre 2020. Lors de cette JDC thématique, l'ORE a proposé une présentation de l'état des lieux de la situation en 2018 de l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie, accompagnée d'un poster didactique réalisé dans le cadre des JNAI⁹.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 avec la préparation des JNAI. A cette occasion, il est prévu un séminaire consacré à l'illettrisme (6 septembre 2021-Bourail) « *l'illettrisme, parlons-en à haute voix* » dans lequel l'ORE prévoit de faire une conférence sur l'état des lieux de l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie (chiffres, tendance globale, variables, actions mises en place).

H. Etudes sur le télétravail au sein du SAP

Depuis l'apparition des premiers cas de COVID 19 en Nouvelle-Calédonie (jeudi 19 mars 2020), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait pris de nombreuses mesures restrictives dont le confinement strict de la population (du 24 mars-19 avril 2020 inclus). Afin que l'activité économique puisse se poursuivre face à cette urgence sanitaire, le gouvernement avait demandé de mettre en œuvre des plans de continuité de l'activité en favorisant autant que faire se peut, le télétravail.

Pendant cette crise, sur les 1 835 agents comptabilisés dans les directions et les institutions de la Nouvelle-Calédonie, 770 agents étaient en télétravail, soit 42 % des effectifs.

Le télétravail peut se définir comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées dans les locaux de l'employeur sont effectuées par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ». A ce jour et à la différence de la métropole, il n'existe aucune réglementation encadrant cette organisation du travail à distance.

A l'initiative du SAP, trois documents ont été réalisés en collaboration avec Thomas Poirot (agent du SAP) :

- une note présentant les enjeux relatifs à la pérennisation du télétravail dans la fonction publique néo-calédonienne et les pistes de réflexion à la lumière du confinement ;
- Un rapport proposant un retour d'expérience du SAP relatif à la pratique du télétravail pendant la période de confinement (du 24 mars au 19 avril inclus) en s'appuyant sur un questionnaire soumis à l'ensemble des agents du SAP.

⁹ <https://sap.gouv.nc/observatoires/reussite-educative/etat-des-lieux-sur-lillettrisme/affiche-synthetique-illettrisme>

- Une procédure interne visant à définir les modalités de mise en application du télétravail au sein du SAP selon deux scénarios : celle d'un confinement (situation exceptionnelle, épidémie, cyclone, etc.) et celle d'une autorisation légale (en situation normale).

Une quatrième enquête, portant sur les économies potentielles liées au télétravail au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a été initiée au sein du SAP.

I. Transport scolaire

En 2017, afin d'avoir une analyse plus précise de la situation et pour permettre une stratégie de réorganisation et des axes d'amélioration en la matière, le SAP a réalisé un diagnostic technique, organisationnel, financier, réglementaire et socio-économique du transport scolaire en Nouvelle-Calédonie.

Ce dernier a ainsi permis de mettre en lumière certaines défaillances importantes ayant un impact direct sur le rythme scolaire des enfants : des temps de parcours quotidiens pour certains enfants jusqu'à plus de 2h avec parfois des correspondances, une inadéquation parfois du ramassage scolaire et des heures de scolarité de l'enfant, des comportements de conducteurs inappropriés et dangereux (vitesse, arrêts sauvages) et un manque de respect des horaires. Malgré ces défaillances et afin de garantir les conditions équitables de réussite scolaire, des nombreux leviers existent pour améliorer le transport scolaire. C'est notamment l'objet du plan d'action pluriannuel proposé par le gouvernement depuis 2018.

Dans la perspective d'élaborer un cadre juridique au transport scolaire, un groupe de travail a été mis en place (SAP +DITTT+DAJ+DENC+VR-DGE+DAFE) pour proposer plusieurs scénarios, qui seront soumis aux élus.

Un support de présentation a été soumis le 29 octobre 2020 (courrier n°CI20-2800-000112) aux membres du gouvernement concernés (membre en charge du transport et membre en charge de l'enseignement) sous-couvert du secrétaire général. Ce document a été élaboré en vue de la tenue d'un symposium visant à proposer un cadre réglementaire et des modes d'organisation aux différents acteurs du transport scolaire. Ce symposium, qui devrait avoir lieu en 2021, a pour but d'orienter le futur projet de délibération encadrant le transport scolaire.

J. Etat de l'école à l'échelle provinciale

Comme cela est précisé dans l'article 34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne (4ème alinéa), l'Observatoire de la Réussite Educative (au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification de la Nouvelle-Calédonie) *“peut être saisi par certaines collectivités (communes, provinces) et institutions (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) pour toutes questions relatives à l'évaluation de leurs politiques éducatives”*.

Dans ce cadre, la Direction de l'Education, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (DEFIPE) de la province des Îles Loyauté (PIL) a sollicité le SAP et l'ORE pour la réalisation d'un état du système scolaire aux îles Loyauté à travers plusieurs types d'indicateurs : effectifs public et privé, moyens financiers, réussite éducative au 1er degré et

au 2nd degré, niveau de diplômes et niveau d'illettrisme. D'autres rapports sur l'état de l'école en Nouvelle-Calédonie, et au sein des deux autres provinces, sont en cours de réalisation par l'Observatoire de la Réussite Éducative.

K. Effectifs scolaires : cartographie

Le SAP et l'ORE ont été sollicité par la membre du gouvernement en charge de l'enseignement pour réaliser une cartographie recensant toutes les établissements scolaires (1^{er} et 2nd degré, public, privé sous-contrat et hors contrat) ainsi que les effectifs correspondants. Le SAP et l'ORE ont ainsi réalisé un corpus cartographique à destination de la membre du gouvernement :

- Effectifs du 1^{er} degré par commune (2020) et part de l'enseignement privé (NB et couleurs) ;
- Effectifs du 2nd degré (hors enseignement agricole et post-bac) par commune (2020) et part de l'enseignement privé (NB et couleurs) ;
- Effectifs des lycées et ALP par commune (2020) et part de l'enseignement privé ;
- Effectifs des collèges par commune (2020) et part de l'enseignement privé ;
- Effectifs du second degré publics et privés sous contrat et population scolaire (2020) ;
- Effectifs du 1^{er} degré publics et privés (sous et hors contrat) et population scolaire (2020) ;
- Répartition des écoles et effectifs 2020 dans le Grand Nouméa (hors maternelles, préélémentaire et enseignement spécialisé).

L. Réalisation budgétaire

Pour l'année 2020, une enveloppe globale de 4,7 millions de francs CFP avait été budgétisée afin de permettre la réalisation du programme de travail. Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19, 3,525 millions de francs CFP ont été restitués à la Nouvelle-Calédonie. Le reliquat (1,175 millions) a été récupéré lors du vote du budget supplémentaire.

Pour l'année 2021, malgré une demande budgétaire de 14 millions de francs CFP devant permettre la réalisation de trois axes de travail (étude préparatoire à l'enquête IVQ avec l'ISEE, étude issue du traitement des questions scolaires du baromètre santé-jeunesse (ASSNC) et enquête sur le décrochage scolaire au collège et au lycée), aucun budget n'a été attribué à l'ORE, compte tenu des restrictions budgétaires liées au contexte sanitaire.

4. Axes de programmation pluriannuelle de l'Observatoire

Art 34 du PENC, 2^e et 4^e alinea

Il conçoit et met en œuvre un programme cohérent d'évaluations, d'enquêtes et d'études statistiques sur tous les aspects du système éducatif, à l'aide de critères de références et d'indicateurs. Il remet chaque année un rapport d'activités au gouvernement et au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, qui est rendu public.

Il peut être saisi par les communes, les provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour toutes questions relatives à l'évaluation de leurs politiques éducatives.

Conformément aux prescriptions de l'article 136 de la loi organique, l'Observatoire de la Réussite Éducative (ORE), au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP), remet au

gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un bilan des actions entreprises durant l'année écoulée ainsi qu'une proposition de programmation prévisionnelle pour l'année à venir.

Après trois ans de fonctionnement (fin 2017-2021) et après consultation de l'ensemble des partenaires du système éducatif, l'ORE propose dans ce présent document une programmation pluriannuelle de ses missions pour la période 2022-2025. Pour rappel, la mise en place de l'Observatoire de la Réussite Educative, prévue dans l'article n°34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016, a été finalement effective à partir de novembre 2017 avec le recrutement de son responsable suite à la mission d'accompagnement de Jean-Claude Emin¹⁰.

Au terme de chaque année d'exercices (2018, 2019 et 2020), l'ORE soumet un rapport d'activité au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui est ensuite rendu public sur le site internet du SAP¹¹. A la lumière des productions de l'observatoire, cette proposition de planification pluriannuelle s'inscrit dans la continuité de l'activité de l'observatoire depuis sa création. Elle devra faire l'objet d'une approbation par le gouvernement puis par le comité consultatif de l'éducation (CCE).

Ce présent document s'articule autour de 5 axes principaux :

- illettrisme, décrochage ;
- absentéisme scolaire ;
- état et géographie de l'Ecole ;
- santé, rythmes et réussite scolaires ;
- niveau de diplôme et insertion professionnelle.

Ces 5 axes constituent la colonne vertébrale de l'activité de l'Observatoire pour les quatre prochaines années et au-delà. Ils sont complétés par un axe transversal, celui de la gouvernance en matière d'évaluation des politiques éducatives en Nouvelle-Calédonie. En effet, à ce jour, l'ORE ne comporte qu'un seul responsable. La mise en place d'un comité de pilotage et de comités techniques thématiques, sera nécessaire dès 2021 pour accompagner et soutenir les travaux de l'observatoire. Enfin, pour satisfaire les besoins croissants de l'observatoire (statistiques, informatiques, etc.), la collaboration transversale avec l'ensemble des partenaires du système éducatif ainsi qu'avec les différents observatoires du SAP, sera privilégié dans un souci de synergie, de transversalité et de rationalisation.

A. Illettrisme

Il existe en Nouvelle-Calédonie deux sources pour évaluer l'illettrisme et les difficultés de lecture chez les jeunes (16-25 ans) : l'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) réalisée par l'ISEE en 2013 et les tests de lecture et de compréhension des Journées Défense et Citoyenneté (JDC), organisés tout au long de l'année par le Service National.

¹⁰ Ancien sous-directeur à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

¹¹ Afin de consulter l'ensemble des travaux de l'ORE, consulter le site internet du SAP et plus précisément, la section concernant les différents rapports d'activité de l'observatoire : <https://sap.gouv.nc/observatoires/reussite-educative/les-rapport-dactivite-de-lobservatoire-de-la-reussite-educative>

Grâce à la collaboration de la DEPP, du Vice-Rectorat et du Centre du Service National¹², l'Observatoire de la Réussite Educative (ORE) dispose de l'ensemble des données collectées lors des JDC en Nouvelle-Calédonie entre 2013 et 2016. Les données collectées précédemment ne sont malheureusement pas comparables¹³. Grâce à ces données, l'ORE a ainsi publié en 2018 une étude sur « *l'état des lieux sur l'illettrisme et les difficultés de lecture chez les jeunes (16-25 ans)* » dans laquelle, l'ORE propose une évaluation du nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme et en difficultés de lecture en Nouvelle-Calédonie. Grâce aux données de ces JDC, pour la première fois, cette étude décline le niveau d'illettrisme selon trois déterminants principaux : le type de scolarité, le genre et le territoire de vie.

Par ailleurs, depuis 2013, l'Etat a fait de la lutte contre l'illettrisme une Grande Cause nationale, car il est « générateur d'exclusion et de ségrégation sociale ». A l'échelle locale, la lutte contre l'illettrisme est intégrée au sein des politiques éducatives de la Nouvelle-Calédonie. On la retrouve notamment présente au niveau du projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC - cf. délibération n°106 du 15 janvier 2016), de sa charte d'application triennale¹⁴ (cf. délibération n°186 du 1er décembre 2016) dans le discours de politique générale du Président du gouvernement¹⁵ (cf. discours du 22 août 2019).

Pour « *Assurer la maîtrise des compétences de base de l'école au lycée pour prévenir l'illettrisme et l'innumérisme* », la charte d'application du PENC prévoyait 7 actions pour atteindre l'objectif :

- Inscrire un volet sur la maîtrise de la langue française dans les projets d'école
- Créer un module commun de formation initiale pour les futurs enseignants du premier et du second degré
- Consolider les dispositifs de remédiation au niveau des écoles et des établissements
- Mettre en place un groupe de recherche action en formation continue (premier et second degrés)
- Renforcer les enseignements fondamentaux en CAP et en bac professionnel
- Faire évoluer les évaluations institutionnelles en lien avec l'Observatoire de la réussite éducative
- Rénover les épreuves de mathématiques et de français des concours d'entrée des instituteurs et des professeurs des écoles

Toutes ces actions liées à la prévention de l'illettrisme ont été réalisées (cf. bilan de la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie). Néanmoins, il n'existe pas à ce jour d'évaluation qui permette de mesurer l'impact de ces mesures sur le niveau de lecture des

¹²Une convention de partenariat a été signée le 03 août 2018 avec le Centre du Service National afin de garantir à l'ORE une transmission mensuelle des résultats aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC).

¹³ A cause notamment d'un changement de technologie (une télécommande est désormais utilisée pour saisir les réponses dans un temps limité) qui a entraîné une rupture statistique entre 2012 et 2013.

¹⁴ Parmi les 16 objectifs prioritaires, l'objectif n°1 « Assurer la maîtrise des compétences de base de l'école au lycée pour prévenir l'illettrisme et l'innumérisme » de la deuxième ambition « considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous » comprend 7 actions dédiées à la prévention de l'illettrisme.

¹⁵ « C'est une école calédonienne de la réussite et du mérite que nous souhaitons bâtir. Cela commence par une lutte sans merci contre l'illettrisme et l'innumérisme (...) » (p.21)

jeunes scolaires. L'indicateur que constituent les tests de lecture lors des JDC montre un niveau d'illettrisme qui n'a quasiment pas varié entre 2013 et 2019 (17,8% en 2013 et 17,7% en 2018).

Pourtant, outre le VR-DGE, le gouvernement et les provinces, plusieurs acteurs interviennent pour lutter contre ces difficultés : la Croix Rouge, l'école de la réussite, le fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF), l'institut de formation à l'administration publique (IFAP), etc. Afin de favoriser la cohésion institutionnelle et la fédération du réseau d'acteurs en lien avec l'illettrisme, le gouvernement a notamment créé un poste de chargé de mission mandaté pour bâtir une politique publique volontariste visant à prévenir et éradiquer ce fléau.

Initiée en 2019 à l'occasion des premières Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) en Nouvelle-Calédonie – portées alors par la Croix-Rouge –, cette dynamique s'est concrétisée cette année avec la mise en place d'une cellule de coordination regroupant les principaux acteurs pour l'édition 2020. Résultat, un programme de 38 actions contre 10 l'an dernier et 23 acteurs mobilisés.

Parmi ces actions, une Journée défense et citoyenneté sur la thématique « illettrisme » a été organisée par le CSN en collaboration avec l'ORE et la mission pour la Maîtrise des langages du Vice-Rectorat, le jeudi 10 septembre 2020. Cet événement était organisé dans le cadre des Journées Nationale d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) du 07 au 13 septembre 2020. Lors de cette JDC thématique, l'ORE a proposé une présentation de l'état des lieux de la situation en 2018 de l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie, accompagnée d'un poster didactique réalisé dans le cadre des JNAI¹⁶. Pour rappel (cf. prec.), pour les JNAI 2021, il est prévu un séminaire consacré à l'illettrisme (6 septembre 2021) dans lequel l'ORE prévoit de faire une conférence sur l'état des lieux de l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie.

Désormais, et sous la houlette du chargé de mission illettrisme au gouvernement, un plan d'action de lutte contre l'illettrisme pourrait être adopté prochainement afin d'apporter une vision systémique organisée autour de trois axes : information/communication, prévention et actions en faveur de la maîtrise des compétences essentielles en français et en mathématiques. Il s'avère désormais prioritaire de coordonner les actions dans ce domaine pour rationaliser les efforts des uns et des autres.

¹⁶ <https://sap.gouv.nc/observatoires/reussite-educative/etat-des-lieux-sur-lillettrisme/affiche-synthetique-illettrisme>

Actions proposées

Dans la continuité des actions entreprises par l'ORE, nous proposons :

- **En 2022,**
 - Accompagnement de la préparation de l'enquête IVQ en partenariat avec l'ISEE, signature d'une convention de partenariat ;
 - Ratification de la convention de partenariat entre le CSN et le GNC pour la transmission des données nominatives ;
 - Accompagnement et soutien du chargé de mission dans la préparation du plan d'action contre l'illettrisme ;
 - Démarche collaborative et transversale avec les partenaires de la JNAI (croix rouge, école de la réussite, IFAP, FIAF, etc.) ;
- **En 2023,**
 - Mise en place de l'enquête IVQ avec l'ISEE (cahier des charges et suivi méthodologique) ;
 - Poursuite de la démarche collaborative et transversale avec les partenaires de la JNAI (croix rouge, école de la réussite, IFAP, FIAF, etc.) ;
 - Adoption du plan d'action contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie avec des indicateurs de suivi. Proposition des premiers dispositifs de « réapprentissage » ;
- **En 2024,**
 - Finalisation de l'étude IVQ avec l'ISEE ;
 - Avec le CSN, étude sur le niveau d'illettrisme au sortir des JDC depuis 2013 ;
- **En 2025,**
 - Publication de l'étude IVQ ;
 - Bilan intermédiaire du plan d'action contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie.

M. Décrochage scolaire et absentéisme

Dans le cadre de l'étude sur « les déterminants de la délinquance juvénile » menée en 2020 par « un groupe de réflexion pluridisciplinaire, composé d'agents de la collectivité, aux fin de mener une telle étude, à titre expérimentale¹⁷ », l'ORE a travaillé plus particulièrement sur le décrochage scolaire, comme l'un des déterminants à la délinquance juvénile. Cette démarche constitue une première réflexion, qui a conduit à plusieurs recommandations, que nous proposons d'intégrer dans la programmation pluriannuelle de l'ORE.

La problématique du décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie n'est pas nouvelle. Puissant vecteur de marginalisation sociale et potentiellement de délinquance juvénile, le décrochage scolaire constitue une priorité pour les acteurs du système éducatif néo-calédonien. La lutte contre ce fléau est au cœur des politiques éducatives de la Nouvelle-Calédonie. On la retrouve notamment présente au niveau du projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (cf. délibération n°106 du 15 janvier 2016), de sa charte d'application triennale¹⁸ (cf. délibération n°186 du 1er décembre 2016), dans la lettre de rentrée 2017 du vice-recteur et dans le discours de politique générale du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie¹⁹ (cf. discours du 22 août 2019).

Toutefois, que l'on se situe à l'échelle nationale ou locale, il existe un problème de sémantique relatif au périmètre choisi pour définir le décrochage scolaire. Si cette expression est utilisée pour désigner « *les ruptures scolaires avant l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires* », il existe plusieurs indicateurs et plusieurs définitions

Malgré cette réserve, plusieurs estimations ont été réalisées en Nouvelle-Calédonie.

La première a été réalisée par le Vice Rectorat-Direction Générale des Enseignements (VR-DGE) en 2013-2014 qui estimait le nombre de sorties du système éducatif sans diplôme compris entre 600 et 700 jeunes chaque année. La méthode de cette étude consistait à croiser plusieurs variables et à évaluer un nombre moyen de décrocheurs : le ratio national rapporté à l'échelle locale (2,5% de sortants, soit 803 élèves en Nouvelle-Calédonie), le nombre de sortants constatés en 3ème et au lycée moins ceux rentrant en métropole (680 élèves par an), le nombre de jeunes repérés comme décrocheurs aux JDC (650 jeunes).

La seconde a été effectuée par le VR-DGE en 2017 selon les critères de la SIEI à partir des élèves scolarisés l'année scolaire précédente (même seulement une partie de l'année) n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel ils étaient inscrits et qui ne sont pas scolarisés ou apprentis l'année scolaire en cours. Ainsi, parmi les 18 188 élèves inscrits de la 3ème à la Terminale (y compris CAP) en 2016, 1 948 sont sorties des formations dispensées par le MEN sans diplôme. Après avoir exclu les élèves inscrits en

¹⁷ Cf. lettre de cadrage n°CI20-3450-000212DPJEJ du 21 septembre 2020.

¹⁸ Cette charte d'application triennale (2017-2019) comprend 5 ambitions, 16 objectifs prioritaires et 120 actions. Parmi les 16 objectifs prioritaires, l'objectif n°4 « prévenir et lutter contre les situations de décrochage scolaire » de la deuxième ambition « considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous » comprend 5 actions dédiées à la lutte contre le décrochage scolaire.

¹⁹ « Tous nos enfants doivent bénéficier de l'enseignement. Aussi, le gouvernement sera soucieux de garantir le même accès à l'éducation à tous les Calédoniens. Cela passera par la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (...) » (p.22)

apprentissage ou dans une formation agricole l'année suivante, le nombre de sortants s'élève à 1 617 dont 1 237 âgés de 16 ans ou plus. En rapportant ces 1 237 sortants âgés de 16 ans ou plus à la population scolarisée du même âge, la part des sortants atteint 8,7%.

La troisième correspond aux données transmises par le CSN. En 2017, il convient de noter qu'à l'échelle du territoire, 14,1% des jeunes présents aux JDC sont classés en situation de décrochage (soit 693 sur 4917 présents).

Pour prévenir et lutter contre ces situations de décrochage scolaire, la charte d'application du PENC (2016-2019) prévoyait 5 actions pour atteindre l'objectif :

- Renforcer les dispositifs pédagogiques dans les établissements contribuant à prévenir les situations de décrochage ;
- Mettre en place l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système de formation sans qualification, sans diplôme ou sans emploi, création du service civique calédonien et de l'agence calédonienne du service civique ;
- Créer un dispositif de concertation partenarial et interinstitutionnel (Nouvelle-Calédonie et au niveau de chaque province) ;
- Développer et expérimenter le logiciel Persévérance pour une vision efficiente du repérage de l'analyse et de l'accompagnement du jeune en risque de décrochage ou décrocheur
- Généraliser l'utilisation du logiciel Persévérance.

Le renforcement des dispositifs pédagogiques a été atteint, tout comme le développement, l'expérimentation et la généralisation de l'outil Persévérance. Les deux actions restantes ont été réalisées partiellement (cf. bilan de la charte d'application du PENC).

Grâce au développement et à la généralisation du logiciel Persévérance dès 2019 dans l'ensemble des EPENC (établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie), les absences et les retards (ainsi que d'autres caractéristiques) sont renseignés, ce qui permet une détection quasi-immédiate de l'absentéisme « lourd » (au moins 10 demi-journées par mois). Cette information est signalée à la CAFAT par l'établissement, ce qui constitue un critère de suspension des allocations familiales auprès de la CAFAT.

En 2019, 5297 absences de 9 demi-journées (par mois) et plus ont été signalées correspondant à 2811 élèves (soit un taux d'absentéisme lourd estimé à 8,8% rapporté aux effectifs du secondaire public). A ce jour, il convient de préciser que ces chiffres correspondent exclusivement à l'absentéisme des établissements publics, les établissements privés ne disposant pas du logiciel Persévérance ce qui empêche une approche transversale dans la détection et la prise en charge de la prévention de la déscolarisation.

Au regard de ces éléments et dans la continuité de l'étude sur les déterminants de la délinquance juvénile, il semble absolument nécessaire que la Nouvelle-Calédonie ait un meilleur diagnostic du décrochage. Sous couvert d'une harmonisation et d'une généralisation

des systèmes de détection du décrochage scolaire (notamment entre le secteur public et le secteur privé), l'ORE propose d'intégrer l'acquisition d'informations et de connaissances manquantes à son programme de travail.

Actions proposées

Dans la continuité des actions entreprises par l'ORE, nous proposons :

- **En 2022,**
 - Présentation en collégialité du rapport DDJ et adoption des mesures prioritaires : généralisation de la plateforme PERSERVANCE (11) et études à réaliser sur le décrochage scolaire (12) ;
 - Etude préliminaire sur le décrochage scolaire réalisée à partir du rapport DDJ ;
 - Avec le VR-DGE, valorisation des premières données de PERSEVERANCE, analyse de l'absentéisme dans les établissements publics ;
- **En 2023,**
 - Avec le VR-DGE, réalisation d'une étude quantitative et qualitative sur le décrochage scolaire (public et privé) et ses principales causes ;
 - Avec la DPJEJ, étude et méthode rétrospective avec un suivi de cohorte des jeunes décrocheurs ;
- **En 2024,**
 - Avec les deux partenaires (cf. prec), finalisation de l'étude globale sur le décrochage scolaire ;
- **En 2025,**
 - Evaluation des indicateurs liés à l'absentéisme via PERSEVERANCE (2019-2024) et analyse de la situation ;
 - En lien avec le VR-DGE, évolution du décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie.

N. Etat et géographie de l'Ecole

Au regard des études réalisées annuellement à l'échelle nationale par la DEPP du MEN, l'ORE propose d'inscrire un « état de l'Ecole en Nouvelle-Calédonie » comme fondement de son programme de travail. Les objectifs de cet « état de l'école en Nouvelle-Calédonie » sont, à la fois, de proposer aux décideurs une vue synthétique du système faisant ressortir ses évolutions, ainsi que ses forces et ses faiblesses, et de fournir des éléments permettant d'alimenter, avec des données objectives, le débat public sur l'école.

Il s'agira d'un diagnostic du système éducatif en établissant une synthèse des résultats, des activités et des coûts du système, premier et second degré confondus (public et privé), à partir de différents indicateurs disponibles. Ils pourront être mis en regard les uns des autres afin d'interroger l'efficacité, l'efficience et le rendement du système.

Au regard du corpus cartographique compilé depuis 2018 par l'ORE et qui a fait l'objet d'un géoréférencement via la plateforme ARCGIS, cette étude intégrera une importante dimension spatiale et territoriale.

A l'instar de ce qui est fait par la DEPP, « l'état de l'Ecole en Nouvelle-Calédonie » sera structuré en trois parties : 1. Comptes de l'éducation²⁰, 2. Activités et effectifs²¹ et 3. Performances scolaires²². Les sections « comptes de l'éducation » (publiée en 2020) et « performances scolaires » (publiée en 2019) doivent être complétées par la section activités et effectifs, pour que la première version de ce rapport soit complétée.

Enfin, comme cela est précisé dans l'article 34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne (4ème alinéa), l'Observatoire de la Réussite Educative (au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification de la Nouvelle-Calédonie) *“peut être saisi par certaines collectivités (communes, provinces) et institutions (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) pour toutes questions relatives à l'évaluation de leurs politiques éducatives”*.

Dans ce cadre, la Direction de l'Education, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (DEFIPE) de la province des Îles Loyauté (PIL) a sollicité le SAP et l'ORE pour la réalisation d'un état du système scolaire aux îles Loyauté à travers plusieurs types d'indicateurs : effectifs public et privé, moyens financiers, réussite éducative au 1er degré et au 2nd degré, niveau de diplômes et niveau d'illettrisme.

D'autres rapports sur l'état de l'école en Nouvelle-Calédonie, et au sein des deux autres provinces (province Nord et province Sud), sont en cours de réalisation par l'Observatoire de la Réussite Éducative.

20 La section « comptes de l'éducation » propose pour l'année 2016 plusieurs indicateurs : DIE, aide sociale à la scolarité, coût moyen à la scolarité, dépenses moyennes par élèves, etc.

21 La section « activités et effectifs » propose plusieurs indicateurs : effectifs enseignants, effectifs d'élèves, enseignants par élèves, et élèves par enseignant, heures de cours par élève.

22 La section « performances scolaires » s'intéresse aux résultats des élèves aux évaluations institutionnelles du 1er degré, du second degré, aux examens nationaux et aux JDC.

Actions proposées

Dans la continuité des actions entreprises par l'ORE, nous proposons :

- **En 2022,**
 - Finalisation de la section « activité et effectifs » ;
 - Compilation des sections et cartographie, publication de l'Etat de l'école ;
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2019 ;
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires pour la province Nord ;
- **En 2023,**
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2020 ;
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2021 ;
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires pour la province Sud ;
- **En 2024,**
 - Etude préparatoire et cahier des charges pour les comptes de l'éducation 2020 ;
 - Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2022 ;
- **En 2025,**
 - Avec l'ISEE, publication des comptes de l'éducation 2020 ;
 - Mise à jour de l'Etat de l'Ecole en Nouvelle-Calédonie.

O. Santé, rythmes et réussite scolaires

En 2014, le « baromètre santé jeunesse » (2013-2014) mettait en lumière une corrélation entre « retard scolaire » (plus d'un an de retard par rapport à la scolarité normale) et certains facteurs sanitaires (sexe, communauté d'appartenance, situation du foyer, lieu d'habitat, consommation de légumes, de produits laitiers, brossage de dents, expérimentation de l'alcool, du tabac, de drogues, etc.).

Fort de ces premières tendances probantes et dans le but de les confirmer, l'ORE a été associé au pilotage du baromètre santé-jeunesse et de l'enquête santé et qualité de vie chez l'enfant (6, 9 et 12 ans), organisés par l'ASSNC en 2019. En ce qui concerne le baromètre santé-jeunesse, l'enquête a été menée par les agents de l'ASSNC sur un échantillon représentatif de 4300 élèves. Les premiers résultats ont été publiés lors du second semestre 2020.

Avec l'intégration de nouvelles questions relatives à la réussite scolaire, et plus généralement à la vie scolaire, le SAP a signé une convention de partenariat avec l'ASSNC (août 2020) pour valoriser les résultats du baromètre santé jeune 2019, notamment ceux en matière de réussite éducative. Il est proposé d'interroger les résultats de ce baromètre afin de mettre en lumière certaines corrélations entre des facteurs éducatifs (comme par exemple le « retard scolaire », le niveau scolaire ressenti, l'appréciation de l'école, l'absentéisme déclaré, sentiment de sécurité à l'école, etc.) et d'autres facteurs sociodémographiques, alimentaires et sanitaires (sexe, communauté d'appartenance, situation du foyer, lieu d'habitat, consommation de légumes, de produits laitiers, brossage de dents, expérimentation de l'alcool, du tabac, de drogues, etc.).

En parallèle de la synthèse et des conclusions générales de l'enquête, qui ont été publiées en 2020 l'ASSNC, l'ORE travaille actuellement sur les questions scolaires à travers un traitement statistique/épidémiologique de ces données.

Avec le VR-DGE, l'ORE a mis en place un groupe technique dans lequel l'ASSNC est associée, pour valider périodiquement les analyses. L'objectif final étant d'analyser la réussite éducative sous l'angle des conditions sanitaires des jeunes.

Parallèlement à cette « valorisation du baromètre santé » pour mieux saisir les déterminants sanitaires de la réussite éducative, il semble également primordial de s'intéresser aux rythmes scolaires et à la chronobiologie. En effet, dans sa déclaration de politique générale, le président du gouvernement consacre la question des rythmes scolaires comme prioritaire : « (...) la priorité sera aussi donnée aux rythmes scolaires. Le gouvernement travaillera sur le calendrier annuel, et l'organisation du temps de la journée dans le respect du rythme chronobiologique de nos enfants » (22 août 2019).

Concomitamment, la membre du gouvernement en charge de l'enseignement, a sollicité fin 2019 le SAP (ORE) pour la rédaction d'un rapport détaillé sur les rythmes scolaires²³. Réalisé en interne, ce rapport présente la synthèse des principaux éléments existants sur la question des rythmes et des aménagements du temps scolaire, en les mettant en relief avec la situation

²³ Cf. <https://sap.gouv.nc/observatoires/reussite-educative/rythme-et-amenagement-du-temps-scolaire>

différenciée des élèves et de leur contexte, posant ainsi de la manière la plus claire possible, la problématique dans le périmètre de l'action publique. Ce rapport s'articule selon les différentes dimensions à considérer : les apprentissages, la chronobiologie, les activités périscolaires, la santé, les contraintes socio-économiques ainsi que la problématique du transport scolaire.

Le terme « rythme scolaire » peut être entendu de deux manières différentes :

- Soit par rapport au rythme propre de chaque enfant (biologique et psychologique en situation scolaire) ;
- Soit par rapport aux règles imposées aux élèves en matière de calendrier et d'emploi du temps. Ce cadre se détermine essentiellement à trois niveaux d'échelle : annuel (calendrier scolaire), hebdomadaire (nombre de jours scolarisés et nombre d'heures total) et journalier (emploi du temps).

Nous sommes donc confrontés à deux rythmicités : l'une, environnementale, imposée par la société, l'autre, endogène, propre aux élèves. L'enjeu est donc de proposer des emplois du temps journalier, hebdomadaire et annuel adaptés pour favoriser le développement harmonieux de l'activité intellectuelle et physique des élèves, notamment pour les élèves confrontés aux difficultés scolaires et ne maîtrisant pas la tâche. Car ce sont eux qui présentent *a priori* les fluctuations les plus marquées. L'aménagement du rythme scolaire constitue donc l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire. Le dernier rapport de l'ORE proposait plusieurs recommandations telles que la réduction des vacances d'été, l'amélioration de l'offre en matière d'activités périscolaires, un emploi du temps différencié selon le niveau de l'élève, des pauses méridiennes sanctuarisées, etc.

Actions proposées

Dans la continuité des actions entreprises par l'ORE, nous proposons :

- **En 2022,**
 - Finalisation du rapport « réussite scolaire et santé » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC) ;
- **En 2023,**
 - Rapport thématique « violence et retard scolaire » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC et étude sur les déterminants de la délinquance juvénile 2020) ;
 - Rapport « parentalité et réussite scolaire » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC et étude sur les déterminants de la délinquance juvénile 2020) ;
- **En 2024,**
 - Valorisation du baromètre 6, 9 et 12 ans et du baromètre adulte (ASSNC) sur la thématique : santé et réussite éducative ;
 - Coopération avec l'ASSNC pour l'organisation du baromètre santé-jeunes (préparation logistique, choix des questions, etc.) ;
 - Rapport sur les rythmes scolaires en Nouvelle-Calédonie ;
- **En 2025,**
 - Rapport sur l'évolution des critères sanitaires dans la réussite scolaire (issu de la comparaison des baromètres jeunesse 2019-2023 de l'ASSNC).

P. Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle

Les données recueillies lors des recensements généraux de la population (ISEE) permettent d'évaluer l'évolution des inégalités (et notamment ethnique) dans l'accès aux diplômes. Pour mesurer un éventuel rééquilibrage, nous avons proposé l'analyse du niveau de diplôme de la population entre 1996 et 2014, soit une période de 18 ans, dans un rapport publié²⁴ en 2019.

Ce rapport a été réalisé en interne en mobilisant les données collectées par l'ISEE lors des recensements de la population (1996-2014), ce rapport interroge l'évolution du niveau de diplôme selon trois critères : la communauté d'appartenance, le genre et le territoire.

Sur cet intervalle, cette étude constate que le niveau d'éducation de la population calédonienne a fortement progressé et s'est accompagné, dans certains domaines, d'un processus de rééquilibrage.

En ce qui concerne les disparités relatives à la communauté d'appartenance, cette évolution, plus rapide pour les Kanak que pour les non-Kanak, a mis en lumière une réduction des inégalités dans l'accès aux diplômes, à l'exception des diplômes de l'enseignement supérieur où des différences persistent.

Pour le genre, les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes mais on constate que le facteur discriminant de la communauté d'appartenance demeure toujours plus important que celui du genre, notamment en ce qui concerne l'accès au diplôme de l'enseignement supérieur.

Enfin, pour le lieu de résidence, la répartition des non-diplômés ou celle des diplômés de l'enseignement supérieur, sont directement liées à la répartition des pôles urbains, vecteurs d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Au-delà de cette question de la réussite scolaire, les disparités en matière de niveau de diplôme ont d'importants impacts sur l'insertion sur le marché du travail. Dans une société où réussir à l'école est devenu une condition *sine qua non* à l'accès à l'emploi, observer un rééquilibrage en matière de diplôme constitue une étape préalable au rééquilibrage social de la société.

Pour compléter cette analyse sur le rééquilibrage social de la société calédonienne, il convient donc désormais de vérifier l'impact de cette réduction des inégalités de diplôme sur les rapports de chances d'accès à l'emploi. A cet égard, l'étude « force de travail » (2018) réalisée par l'ISEE, révèle que la population active occupée compte proportionnellement peu de « non-diplômés ». Par voie de conséquence, les Kanak, les plus nombreux parmi cette catégorie, sont touchés par un taux de chômage de 18,6% (contre 11,6% pour l'ensemble de la population).

Dans le cadre du projet CROSS, mené par l'UNC en lien avec le VR-DGE et le GNC, l'ORE propose d'analyser le lien entre le niveau de diplômes et l'insertion professionnelle. En lien avec l'Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF

²⁴ Cf. <https://sap.gouv.nc/observatoires/reussite-educative/reequilibrage-du-niveau-de-diplomes-en-nouvelle-caledonie>

au sein du SAP) et la référente jeunesse (SAP), plusieurs études pourraient être menées en partenariat : carte de formation et enquête terminale.

Actions proposées

Dans la continuité des actions entreprises par l'ORE, nous proposons :

- **En 2022,**
 - Accompagnement du projet CROSS (UNC) et perspectives d'études ;
- **En 2023,**
 - Rapport sur le niveau de diplôme dans la population calédonienne entre 1989 et 2019 ;
- **En 2024,**
 - En partenariat avec l'UNC et la DFPC, rapport sur le lien entre le niveau de diplômes et l'insertion (valorisation de la plateforme RELIEF) ;
- **En 2025 (et 2026)**
 - Valorisation sur le niveau de diplôme dans le recensement général de la population prévu en 2024 et croisement avec l'enquête sur les forces de travail (ISEE).

Q. Comité de pilotage et comités techniques thématiques

Comme cela est précisé précédemment, la programmation pluriannuelle de l'ORE poursuit un objectif d'optimisation et de rationalisation de sa production. Depuis sa mise en place et après consultation des différents acteurs du système éducatif, l'ORE a proposé chaque année un programme de travail (2018, 2019 et 2020) et des rapports d'activité (2018, 2019 et 2020).

Afin de faire remonter les éventuels besoins des acteurs, l'ORE propose en 2021 de se doter d'un comité de pilotage réunissant notamment des experts scientifiques (UNC, IRD, IFAP, etc) ainsi que des représentants du système éducatif calédonien : Vice-Rectorat, DENC, DAFE, DDEC, ASEE, FELP, DES, DEFIJ, DEFIPE, etc.

L'objectif de ce comité de pilotage serait de permettre la rationalisation et une meilleure coordination en matière d'étude, d'enquête et d'indicateurs socio-éducatifs. Ce comité de pilotage permettrait à l'ORE de nouer des synergies autour de ses missions et d'orienter ses actions au plus proche des besoins opérationnels des acteurs du système éducatif calédonien.

Parallèlement à ce comité de pilotage, l'ORE propose la mise en place de comités techniques thématiques pour les cinq axes prioritaires de son programme pluriannuel.

Enfin et pour rappel, indépendamment de ce comité de pilotage et comme cela est précisé dans l'article 34, 4^{ème} alinéa (cf. supra), l'ORE peut être saisi par certaines collectivités (communes, provinces) et institutions (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) pour toutes questions relatives à l'évaluation de leurs politiques éducatives.

5. Tableaux récapitulatifs par année

A. Année 2022

Axes prioritaires de l'ORE/année	2022
Illettrisme	Accompagnement de la préparation de l'enquête IVQ en partenariat avec l'ISEE, signature d'une convention de partenariat ;
	Ratification de la convention de partenariat entre le CSN et le GNC pour la transmission des données nominatives ;
	Accompagnement et soutien du chargé de mission dans la préparation du plan d'action contre l'illettrisme ;
	Démarche collaborative et transversale avec les partenaires de la JNAI (croix rouge, école de la réussite, IFAP, FIAF, etc.) ;
Décrochage scolaire et absentéisme	Présentation en collégialité du rapport DDJ et adoption des mesures prioritaires : généralisation de la plateforme PERSERVANCE (11) et études à réaliser sur le décrochage scolaire (12) ;
	Etude préliminaire sur le décrochage scolaire réalisée à partir du rapport DDJ ;
	Avec le VR-DGE, valorisation des premières données de PERSEVERANCE, analyse de l'absentéisme dans les établissements publics ;
Etat et géographie de l'Ecole	Finalisation de la section « activité et effectifs » ;
	Compilation des sections et cartographie, publication de l'Etat de l'école ;
	Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2019 ;
	Réalisation du rapport sur les performances scolaires pour la province Nord ;
Santé, rythmes et réussite scolaires	Finalisation du rapport « réussite scolaire et santé » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC) ;
Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle	Accompagnement du projet CROSS (UNC) et perspectives d'études ;

B. Année 2023

Axes prioritaires de l'ORE/année	2023
Illettrisme	Mise en place de l'enquête IVQ avec l'ISEE (cahier des charges et suivi méthodologique) ;
	Poursuite de la démarche collaborative et transversale avec les partenaires de la JNAI (croix rouge, école de la réussite, IFAP, FIAF, etc.) ;
	Adoption du plan d'action contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie avec des indicateurs de suivi. Proposition des premiers dispositifs de « réapprentissage » ;
Décrochage scolaire et absentéisme	Avec le VR-DGE, réalisation d'une étude quantitative et qualitative sur le décrochage scolaire (public et privé) et ses principales causes ;
	Avec la DPJEJ, étude et méthode rétrospective avec un suivi de cohorte des jeunes décrocheurs ;
Etat et géographie de l'Ecole	Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2020 ;
	Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2021 ;
	Réalisation du rapport sur les performances scolaires pour la province Sud ;
Santé, rythmes et réussite scolaires	Rapport thématique « violence et retard scolaire » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC et étude sur les déterminants de la délinquance juvénile 2020) ;
	Rapport « parentalité et réussite scolaire » (issu du baromètre santé jeunesse 2019 de l'ASSNC et étude sur les déterminants de la délinquance juvénile 2020) ;
Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle	Rapport sur le niveau de diplôme dans la population calédonienne entre 1989 et 2019 ;

C. Année 2024

Axes prioritaires de l'ORE/année	2024
Illettrisme	Finalisation de l'étude IVQ avec l'ISEE ;
	Avec le CSN, étude sur le niveau d'illettrisme au sortir des JDC depuis 2013 ;
Décrochage scolaire et absentéisme	Avec les deux partenaires (cf. prec), finalisation de l'étude globale sur le décrochage scolaire ;
Etat et géographie de l'Ecole	Etude préparatoire et cahier des charges pour les comptes de l'éducation 2020 ;
	Réalisation du rapport sur les performances scolaires 2022 ;
Santé, rythmes et réussite scolaires	Valorisation du baromètre 6, 9 et 12 ans et du baromètre adulte (ASSNC) sur la thématique : santé et réussite éducative ;
	Coopération avec l'ASSNC pour l'organisation du baromètre santé-jeunes (préparation logistique, choix des questions, etc.) ;
	Rapport sur les rythmes scolaires en Nouvelle-Calédonie ;
Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle	En partenariat avec l'UNC et la DFPC, rapport sur le lien entre le niveau de diplômes et l'insertion (valorisation de la plateforme RELIEF) ;

D. Année 2025 et au-delà

Axes prioritaires de l'ORE/année	2025 et au-delà
Illettrisme	Publication de l'étude IVQ ;
	Bilan intermédiaire du plan d'action contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie.
Décrochage scolaire et absentéisme	Evaluation des indicateurs liés à l'absentéisme via PERSEVERANCE (2019-2024) et analyse de la situation ;
	En lien avec le VR-DGE, évolution du décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie.
Etat et géographie de l'Ecole	Avec l'ISEE, publication des comptes de l'éducation 2020 ;
	Mise à jour de l'Etat de l'Ecole en Nouvelle-Calédonie.
Santé, rythmes et réussite scolaires	Rapport sur l'évolution des critères sanitaires dans la réussite scolaire (issu de la comparaison des baromètres jeunesse 2019-2023 de l'ASSNC).
Niveau de diplôme, orientation et insertion professionnelle	Valorisation sur le niveau de diplôme dans le recensement général de la population prévu en 2024 et croisement avec l'enquête sur les forces de travail (ISEE).

Conclusion

2020, puis 2021, ont été deux années relativement contraignantes pour l'ORE et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, il a été soumis à plusieurs semaines de confinement (24 mars au 19 avril 2020 puis du 9 mars 2021 au 1^{er} avril 2021) liées à la pandémie de COVID 19. A l'initiative du SAP, plusieurs travaux ont été menés en interne sur cette thématique afin de permettre au service de s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires.

Deuxièmement, entre septembre et décembre 2020, l'ORE a été sollicité par le secrétaire général du Gouvernement (SGG) afin de contribuer à une étude pour mieux comprendre « *les causes de la délinquance juvénile en Nouvelle-Calédonie, axée, sur les mineurs, à partir de 13 ans, et jeunes majeurs jusqu'à 25 ans inclus* ». Bien entendu, compte tenu de l'ampleur du travail engagé dans cette étude, le programme de travail de l'ORE a été largement impacté.

Troisièmement, malgré ce qui était préconisé dans le rapport de faisabilité de l'ORE, l'observatoire ne dispose pas de ressources humaines supplémentaires. En outre, on assiste à un tarissement de son budget (cf. préc), préjudiciable pour l'exécution de son programme de travail.

Néanmoins et dès le début de l'année 2021, l'ORE a souhaité se doter d'un premier programme de travail pluriannuel (2021-2024). Ce premier programme pluriannuel de travail a été élaboré après consultation de tous les décideurs et acteurs du système éducatif néocalédonien, en s'appuyant sur l'ensemble des travaux déjà effectués par l'ORE (cf. rapport d'activités 2018, 2019 et 2020). Ce programme de travail pluriannuel (2021-2024) de l'Observatoire de la Réussite Educative (ORE) devrait être engagé très prochainement avec des premiers résultats dès 2021 (cf. précédemment). Ce dernier est évidemment amendable et devra être discuté/validé par le gouvernement et le CCE dans lequel tous les acteurs de l'école sont intégrés. L'ORE devra associer à ce programme de travail un programme de communications/discussions/publications dont les modalités feront également l'objet d'une validation.

A travers ses 5 axes prioritaires, ce programme est relativement dense et ambitieux, il s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par l'ORE depuis fin 2017. A cet égard, l'ORE aura donc besoin des contributions de l'ensemble des acteurs du système éducatif aussi bien en matière de données qu'en matière de moyens ou d'aides. Il devra également s'appuyer sur les ressources humaines du SAP et l'ensemble des observatoires (OEQSF, mobilités et transport, jeunesse, rééquilibrage) dans un souci de transversalité et de rationalisation. Ainsi et malgré un contexte budgétaire contraint, la proximité de ces ressources humaines sera vraisemblablement un vecteur de synergie et de transversalité pour l'Observatoire.

Comme cela est précisé précédemment, ce programme de travail pourra être amendé et complété en fonction des besoins du gouvernement et du CCE. Dans le cas de travaux confiés par l'ORE à l'extérieur (recherches universitaires, prestations de traitement informatiques et statistiques, etc.), une convention précisera :

- Les résultats attendus, les délais de réalisation et les méthodologies envisagées ;
- Les données mises à disposition du prestataire et par qui ;

- L'engagement du prestataire à respecter la confidentialité de ces données et à ne les utiliser que pour les besoins des travaux à réaliser ;

Lorsque les provinces ou les communes solliciteront l'ORE pour des tâches particulières, qui s'ajouteraient à ce programme de travail, l'ORE examinera la faisabilité de cette demande, éventuellement en faisant appel à de la sous-traitance. Dans les cas où l'ORE pourra prendre en charge ces commandes, les collectivités demanderesse financent ses prestations. Une convention précisera que les résultats des travaux appartiendront en copropriété aux collectivités et à l'ORE. Le cas échéant, les publications de ces travaux se feront sous le double timbre de la collectivité et de l'ORE. Enfin, ce programme de travail pluriannuel devra également intégrer le suivi et l'évaluation des actions du prochain projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (2022-2024) à travers la mise en place d'indicateurs pertinents.

6. Annexes

A. Indicateurs recensés par l'ORE

1^{er} degré (source : DENC)

Effectifs élèves 1er degré publique
Effectifs élèves 1er degré publique par commune
Nombre d'élèves par niveau
Pourcentage d'élèves par rapport au nombre total
Pourcentage d'élèves par niveau et par territoire

Nombre total de classes des écoles publiques
Nombre total de classes par cycle et par circonscription (sans CLIS)
Nombre total de classes des écoles publiques

Nombre d'écoles publiques en Nouvelle-Calédonie
Nombre d'écoles publiques en Nouvelle-Calédonie

Effectif moyen par classe
Effectif moyen par classe et par cycle
Effectif moyen par CLIS
Effectif moyen par classe par commune

Ancienneté des enseignants sur le poste
Pourcentage d'ancienneté des enseignants sur le poste

Pourcentages de réussite aux évaluations de CE1 et de CM2 dans les écoles publiques entre 2013 et 2017
Pourcentages de réussite aux évaluations de CM2 dans les écoles publiques entre 2013 et 2017 par commune

Pourcentage de réussite aux évaluations 2017 de CM2 dans les écoles publiques de Nouvelle-Calédonie (par commune et province)
Pourcentage de réussite aux évaluations 2017 de CM2 dans toutes les écoles (public + privé) de Nouvelle-Calédonie (par commune et province)

Pourcentage de réussite aux évaluations 2017 de CM2 dans les écoles privées de Nouvelle-Calédonie (par commune)
Pourcentage de réussite aux évaluations 2017 de CM2 pour les 3 directions du privé

Pourcentage de retard scolaire à l'entrée en 6ème
Pourcentage de retard scolaire à l'entrée en 6ème par établissement

2nd degré (source : Vice Rectorat)

Effectifs du 2nd degré selon le cycle, public et privé
 Effectifs du 2nd degré de l'enseignement agricole et des établissements privés hors-contrat
 Effectifs du 2nd degré par collège et par commune
 Effectifs du 2nd degré par lycée (général et technologique) et par commune
 Effectifs du 2nd degré par lycée (professionnel) et par commune

Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) au collège
 Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) en lycée général et technologique
 Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) en lycée professionnel
 Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) par établissement (collège)
 Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) par établissement (lycée général et technologique)
 Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées ou très favorisées (hors NR) par établissement (lycée professionnel)

Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - niveau collège hors SEGPA et ULIS (H/E)
 Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - niveau lycée GT (H/E)
 Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - niveau lycée PRO (H/E)
 Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - par établissement (collège)
 Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - par établissement (lycée GT)
 Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - par établissement (lycée PRO)

Nombre d'élèves par division - niveau collège hors SEGPA et ULIS (E/D)
 Nombre d'élèves par division - niveau lycée GT (E/D)
 Nombre d'élèves par division - niveau lycée PRO (E/D)
 Nombre d'élèves par division - par établissement (collège) (E/D)
 Nombre d'élèves par division - par établissement (lycée GT) (E/D)
 Nombre d'élèves par division - par établissement (lycée PRO) (E/D)

Proportion (%) d'enseignants titulaires au collège
 Proportion (%) d'enseignants titulaires au lycée (GT et PRO)
 Proportion (%) d'enseignants titulaires par établissement (collège)
 Proportion (%) d'enseignants titulaires par établissement (lycée)

Taux de réussite aux diplômes de l'Etat en
 Taux de réussite au DNB par établissement
 Taux de réussite au bac GT par établissement
 Taux de réussite au bac PRO par établissement

Proportion de bacheliers dans une classe d'âge
 Age moyen des bacheliers selon le type de bac

Diplômes et niveau d'étude (source : ISEE)

Répartition de la population de 15 ans et plus, par niveau d'étude, sexe et province (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du niveau d'études dans la population néocalédonienne de 15 ans et plus (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du niveau d'études selon le genre dans la population néocalédonienne de 15 ans et plus (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du niveau d'études dans la population de 15 ans et plus de chaque province (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Répartition de la population de 15 ans et plus, par diplôme, sexe et province (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du plus haut diplôme obtenu dans la population néocalédonienne de 15 ans et plus (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du plus haut diplôme obtenu selon le genre dans la population néocalédonienne de 15 ans et plus (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) du plus haut diplôme obtenu dans la population de 15 ans et plus de chaque province (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la population de 15 ans et plus selon la communauté d'appartenance, par province de résidence et diplôme acquis le plus élevé (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) de Kanak selon le plus haut diplôme obtenu (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Evolution de la part (%) d'Européens selon le plus haut diplôme obtenu (recensements de population 1996, 2009, 2014, 2019)

Illettrisme (sources : CSN et ISEE)

- Journées Défense et Citoyenneté

Taux d'illettrisme et DDL enregistrés aux JDC

Taux d'illettrisme et DDL parmi les jeunes scolarisés (JDC)

Taux de décrochage scolaire, d'illettrisme et DDL lors des JDC par commune de résidence

Taux de décrochage scolaire, d'illettrisme et DDL lors des JDC par province de résidence

- Enquête IVQ (ISEE) 2013

Répartition de la population (2013) selon leur niveau de lecture

Taux d'illettrisme selon le genre (2013)

Taux d'illettrisme selon la classe d'âge (2013)

Taux d'illettrisme selon la province de résidence (2013)

Taux d'illettrisme selon le lieu de résidence (2013)

Taux d'illettrisme selon le niveau d'études (2013)

Taux d'illettrisme selon la situation professionnelle (2013)

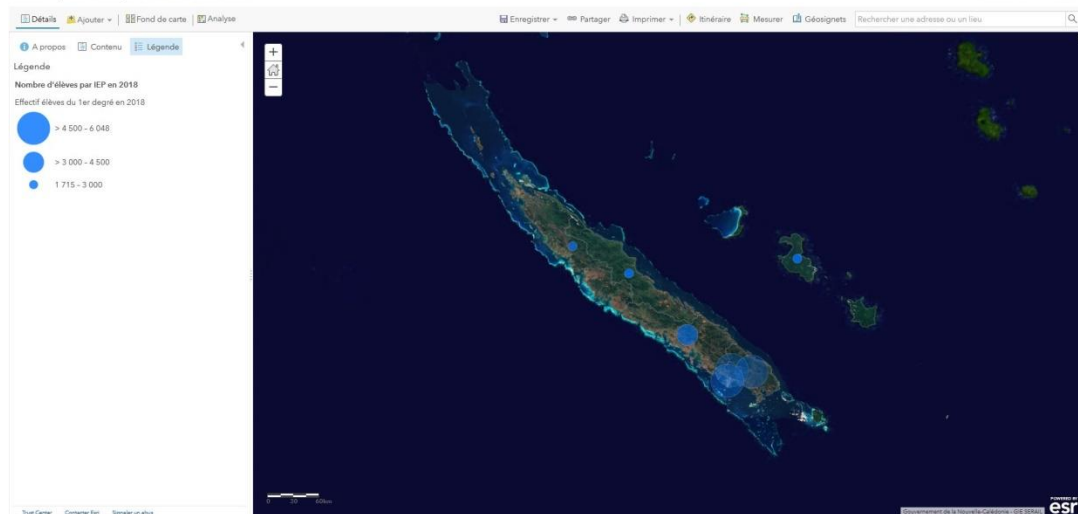
Taux d'illettrisme selon la CSP (2013)

Taux d'illettrisme selon la langue maternelle

B. Géographie de l'école, cartes SIG (hors illettrisme)

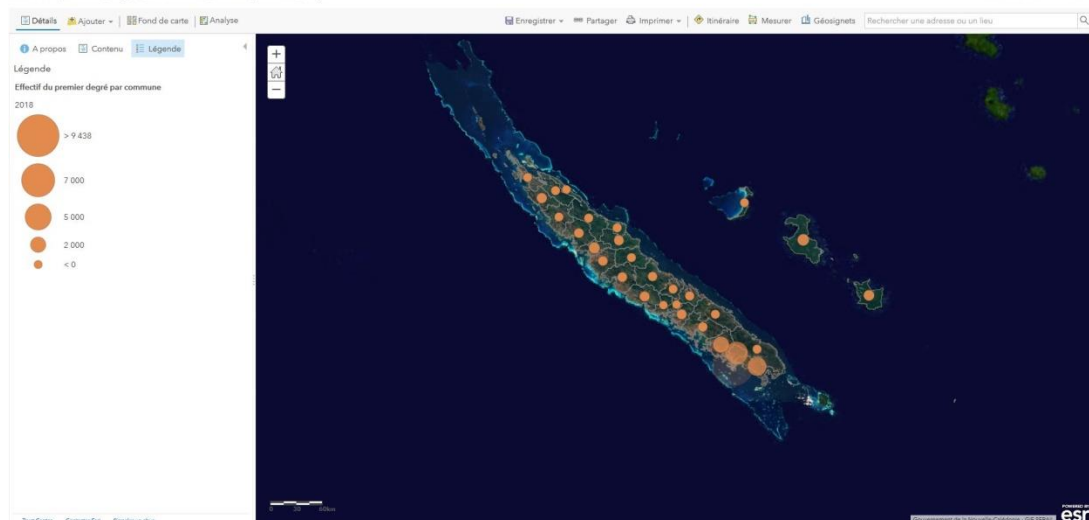
Accueil > premier_degre_IEP_nbre_eleve_2018

Nouvelle carte > SAP >



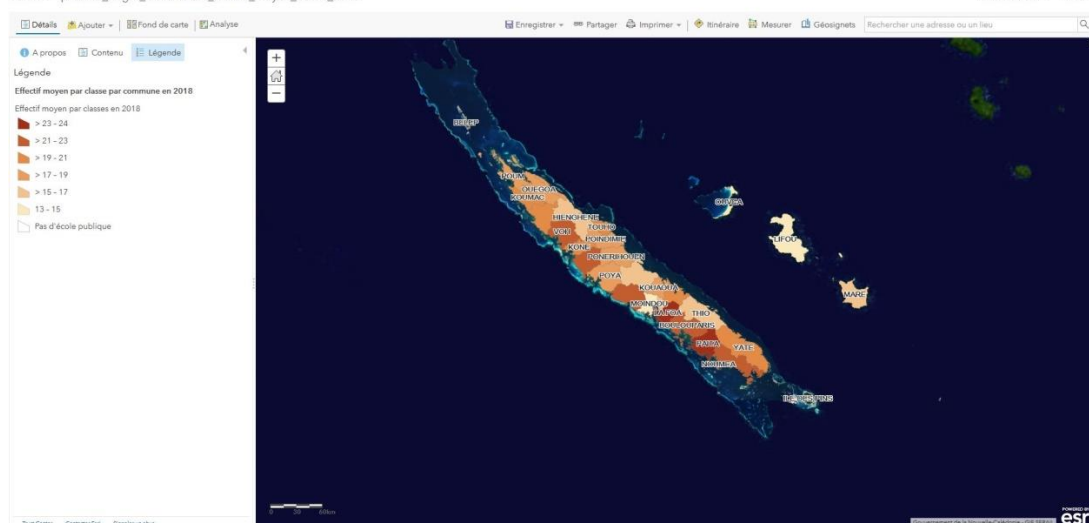
Accueil > premier_degre_COMMUNE_effectif_premier_degre

Nouvelle carte > SAP >



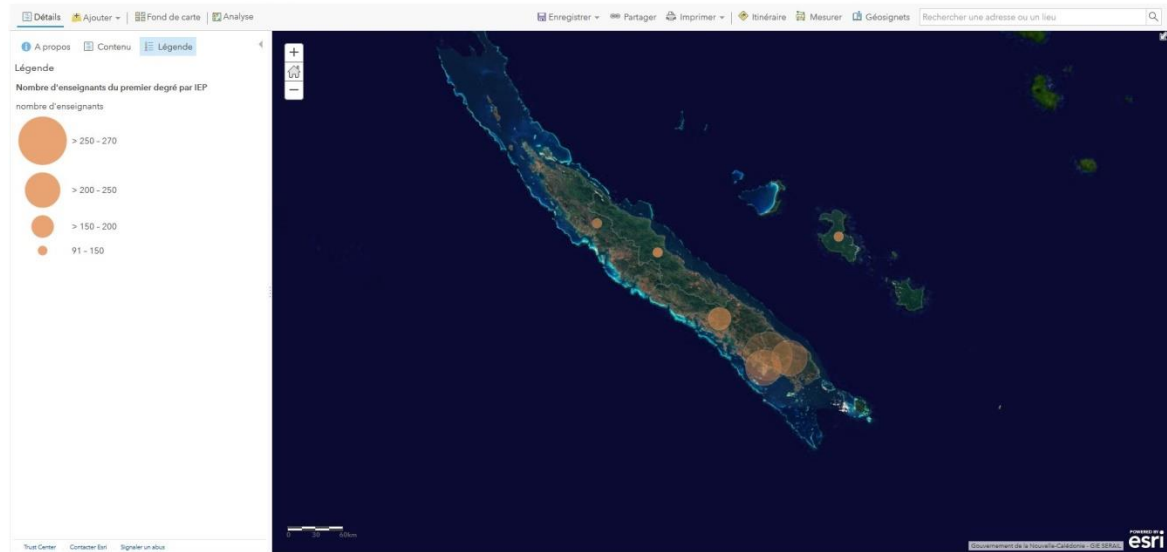
Accueil > premier_degre_COMMUNE_effectif_moyen_classe_2018

Nouvelle carte > SAP >



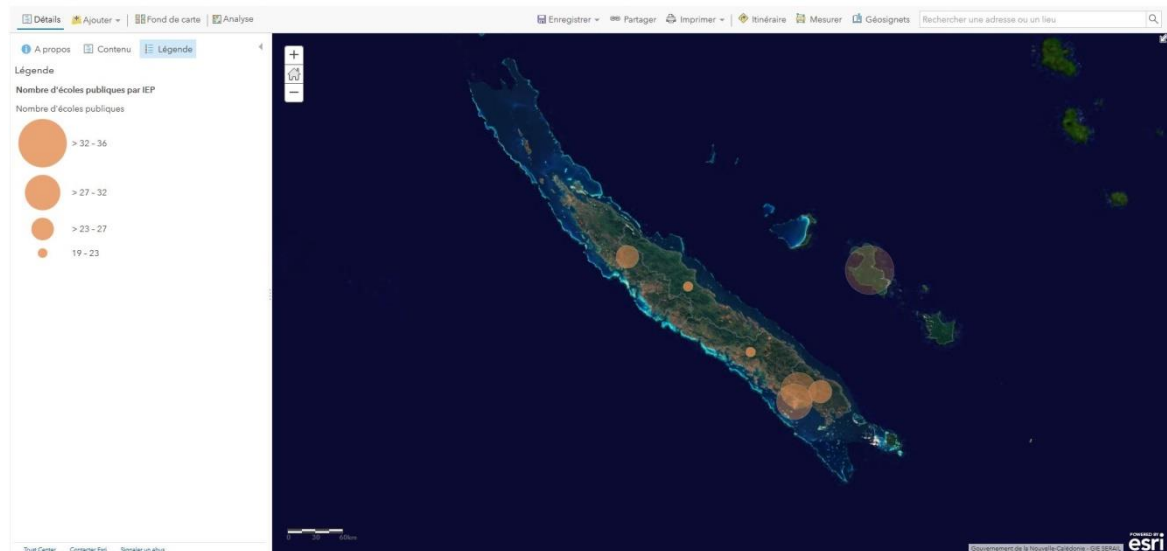
Accueil ▾ premier_degre_IEP_Nombre_enseignants

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



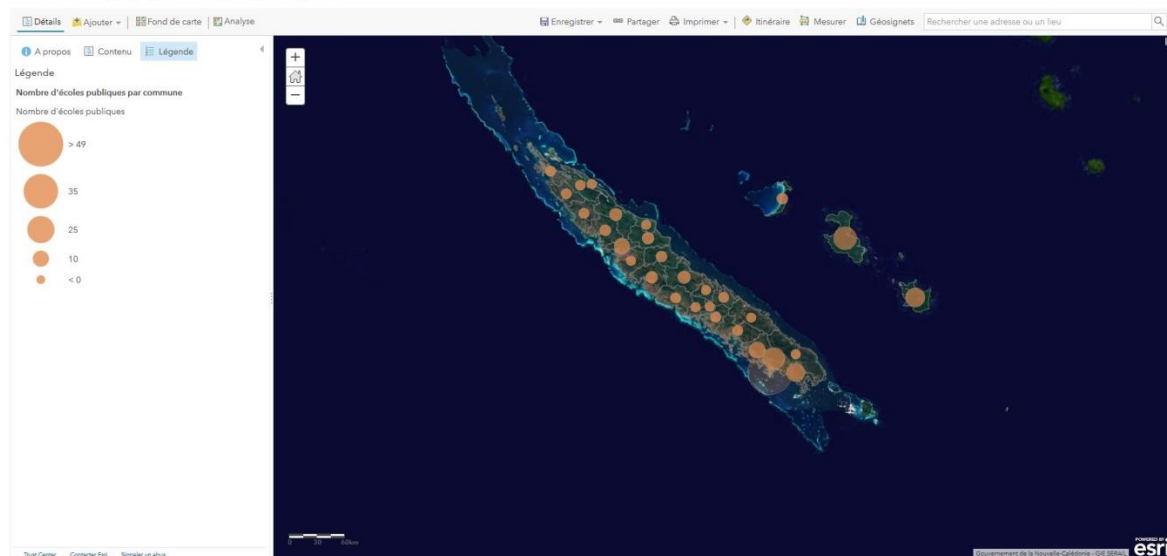
Accueil ▾ premier_degre_IEP_nbre_école_publicque

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



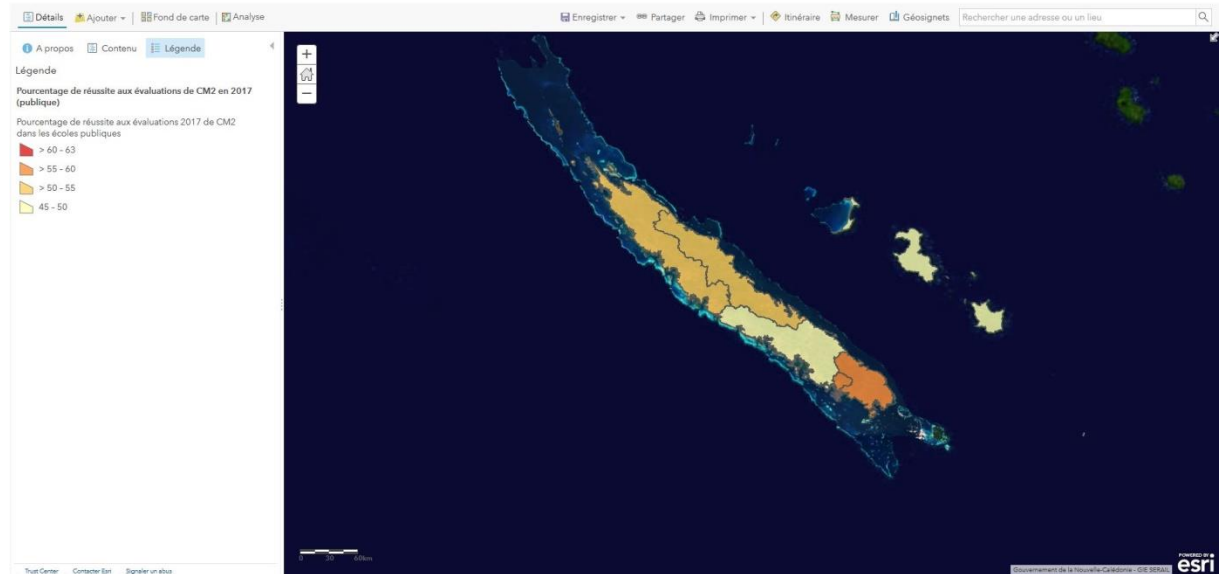
Accueil ▾ premier_degre_COMMUNE_nbre_ecoles_publicques

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



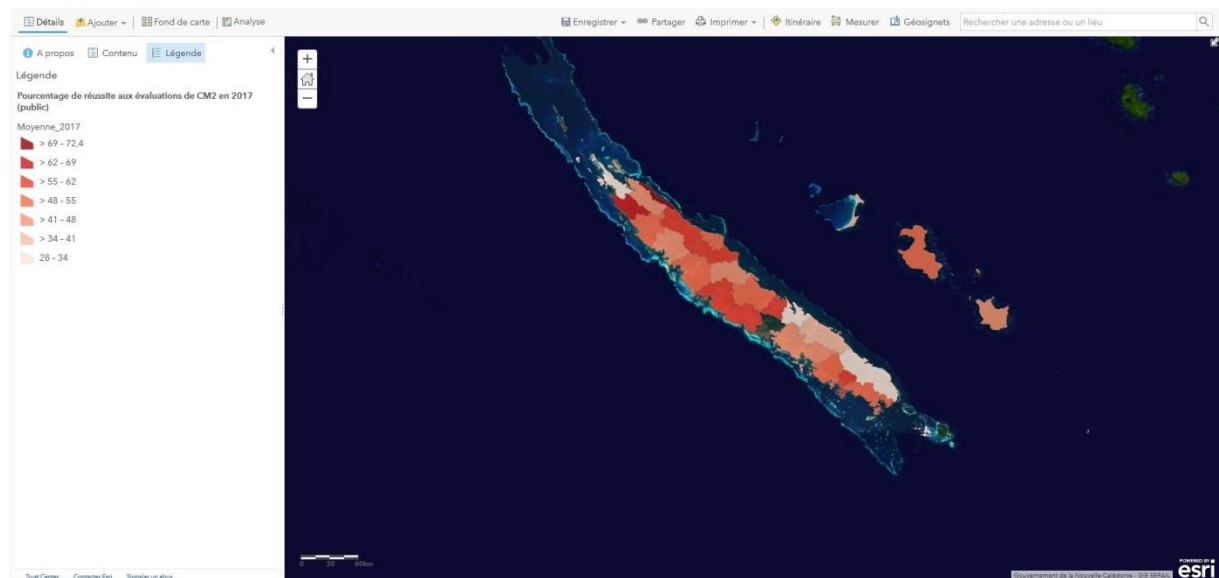
Accueil ▾ premier_degre_IEP_%_réussite_éval_2017_CM2_publicue

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



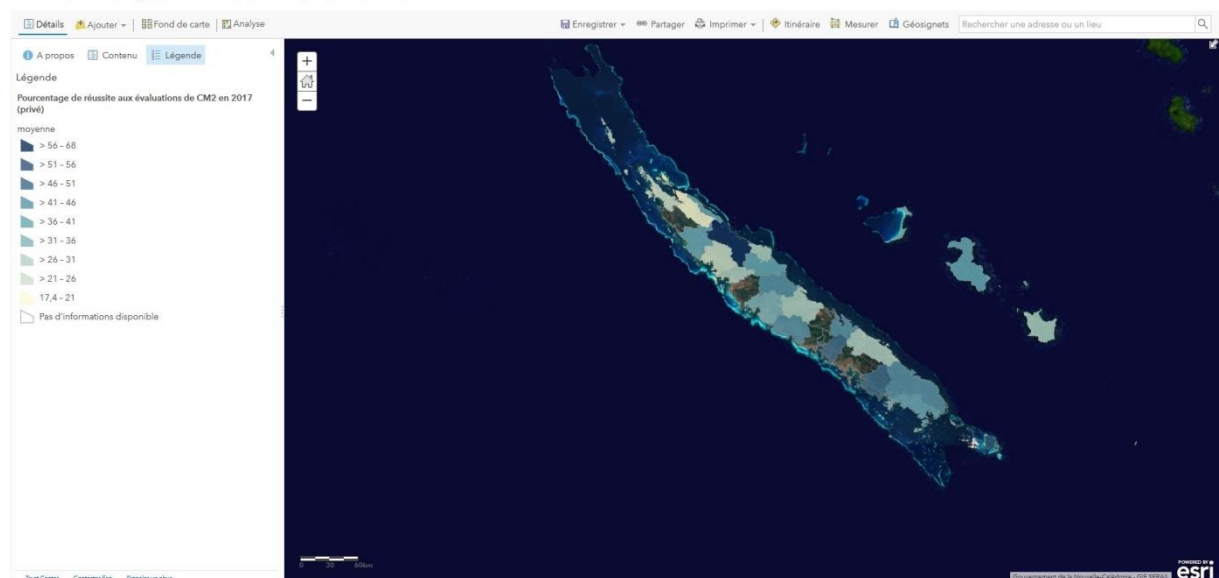
Accueil ▾ premier_degre_COMMUNE_%_réussite_éval_CM2_2017_PUBLIC

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



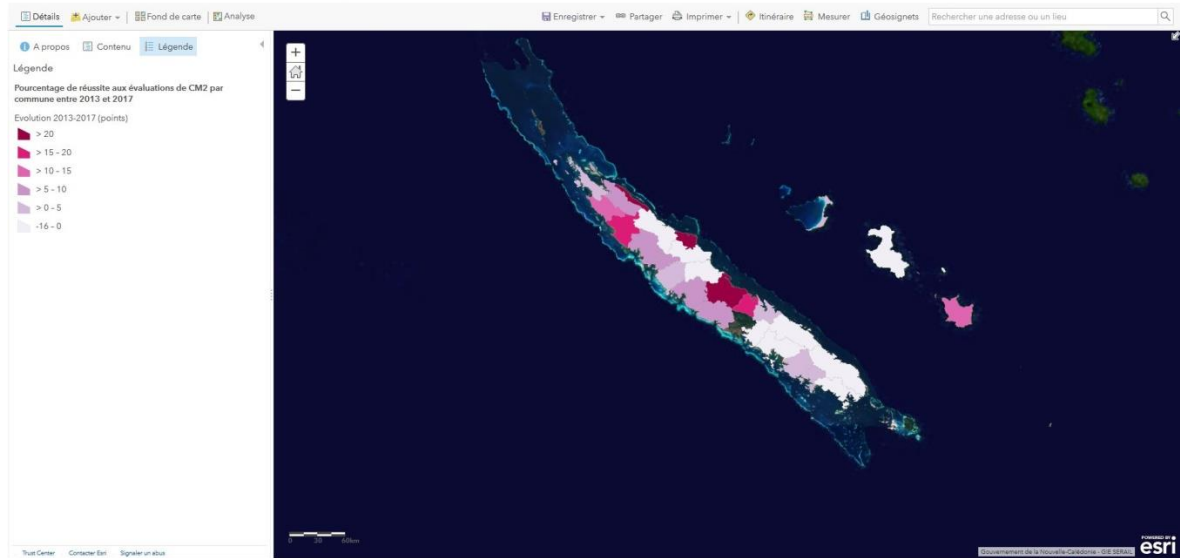
Accueil ▾ premier_degre_COMMUNE_%_réussite_éval_CM2_2017_PRIVÉ

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



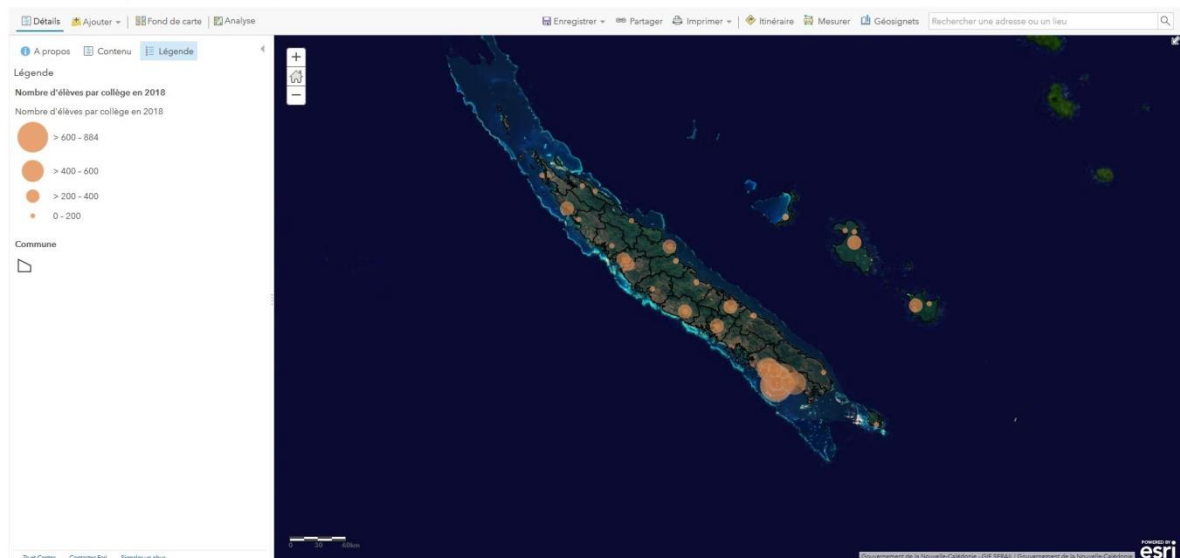
Accueil ▾ premier_degre_COMMUNE_%_réussite_éval_CM2_entre_2013_2017

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



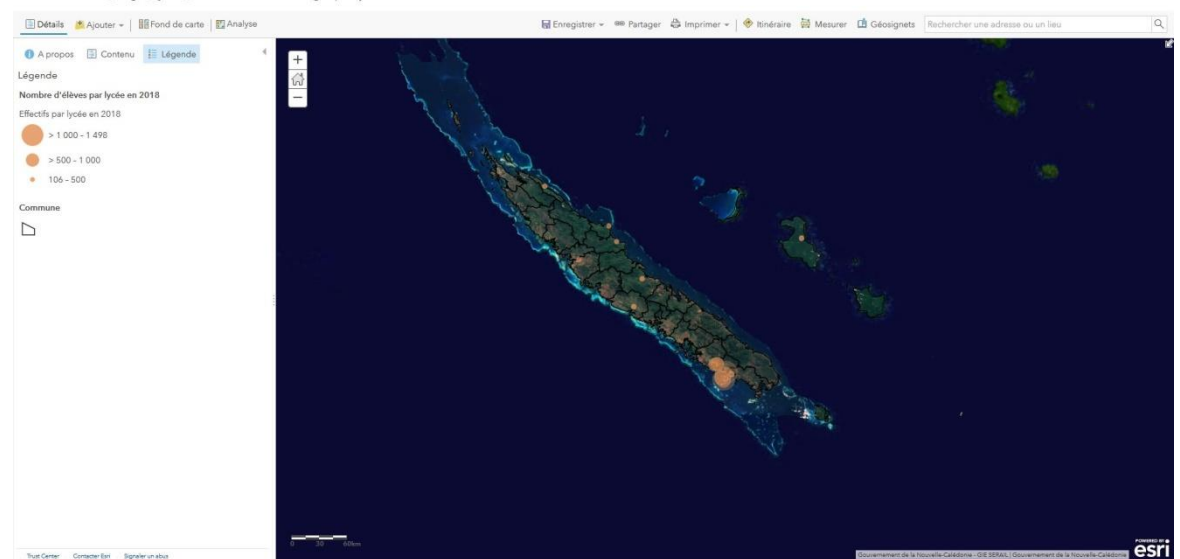
Accueil ▾ second_degre_college_Effectifs du 2nd degré par collège

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



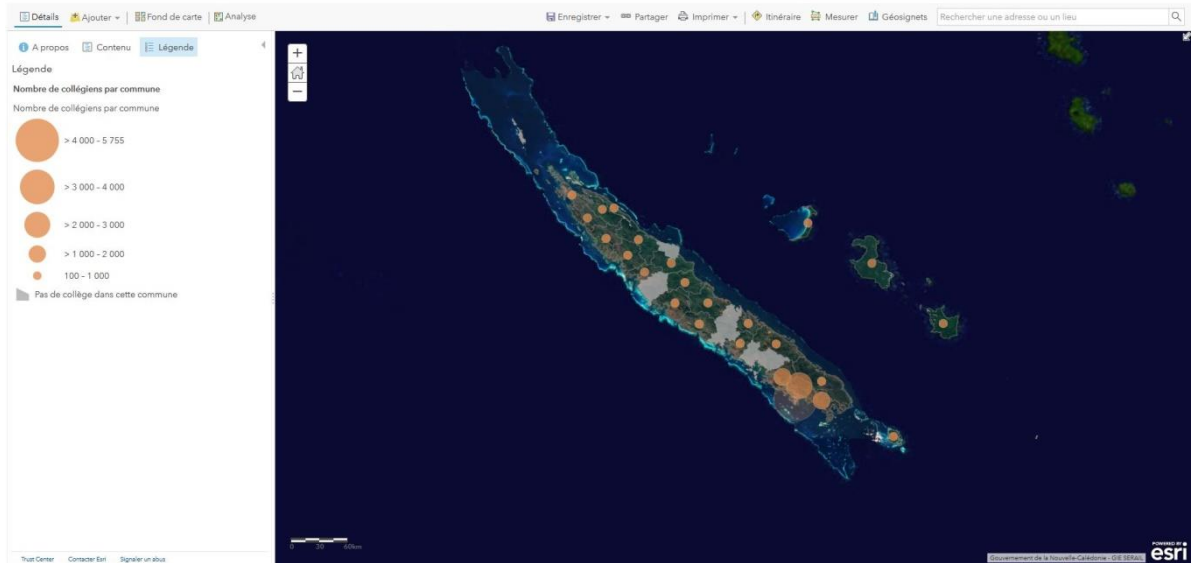
Accueil ▾ second_degre_lycée_Effectifs du second degré par lycée

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



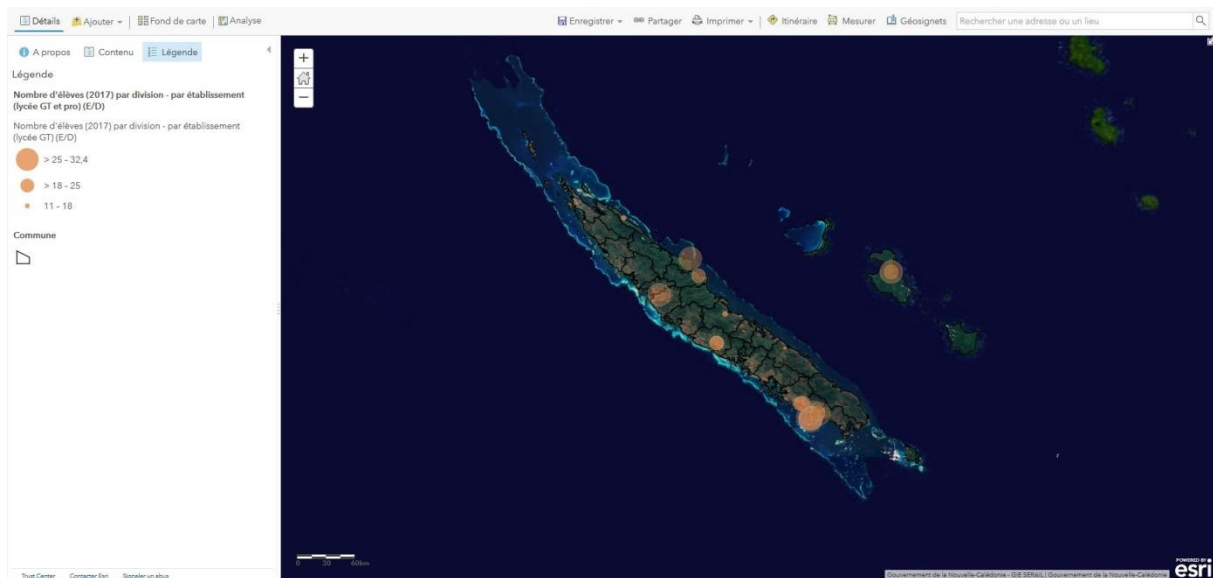
Accueil ▾ second_degré_nbre_collégiens_par_COMMUNE

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



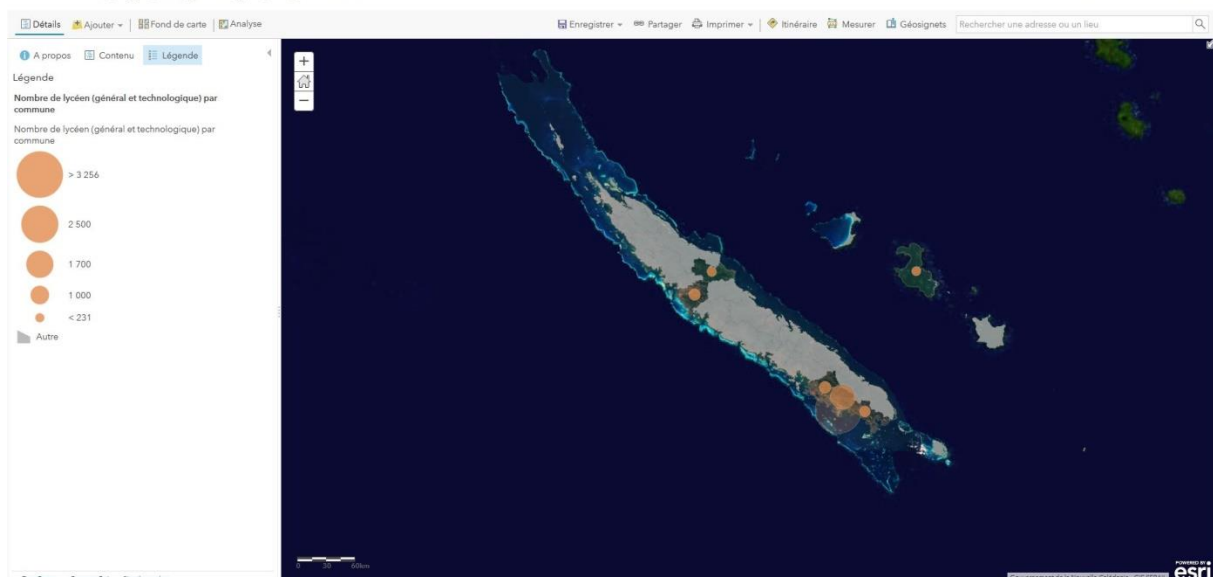
Accueil ▾ second_degré_lycée_Nombre d'élèves (2017) par division - par établissement (lycée GT et pro) (E/D)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



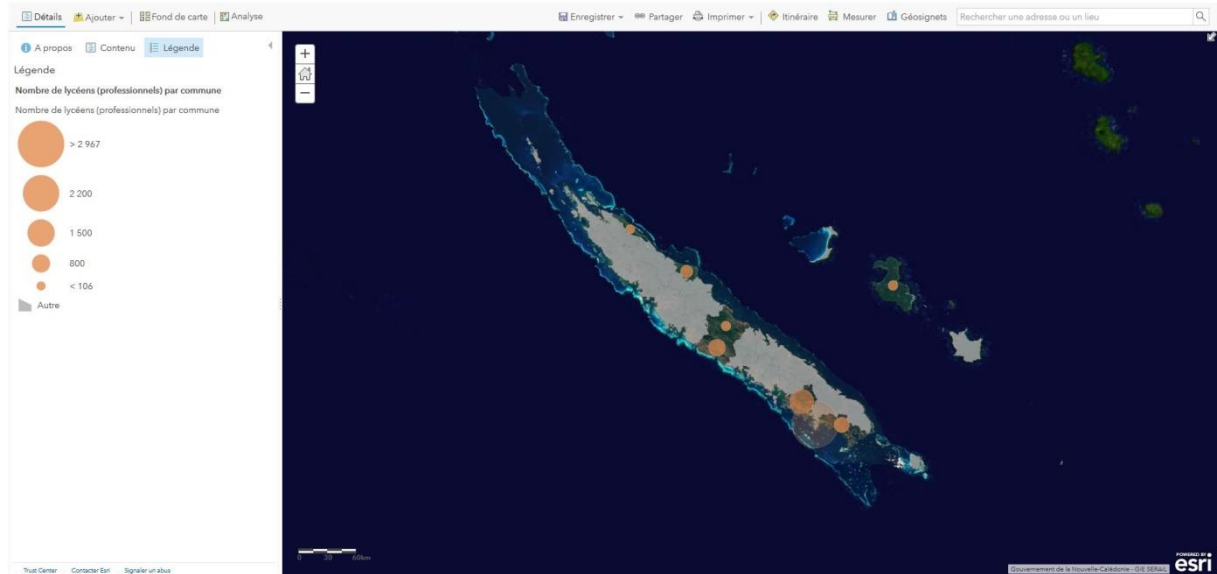
Accueil ▾ second_degré_nbre_lycéens_gén_tech_COMMUNE

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



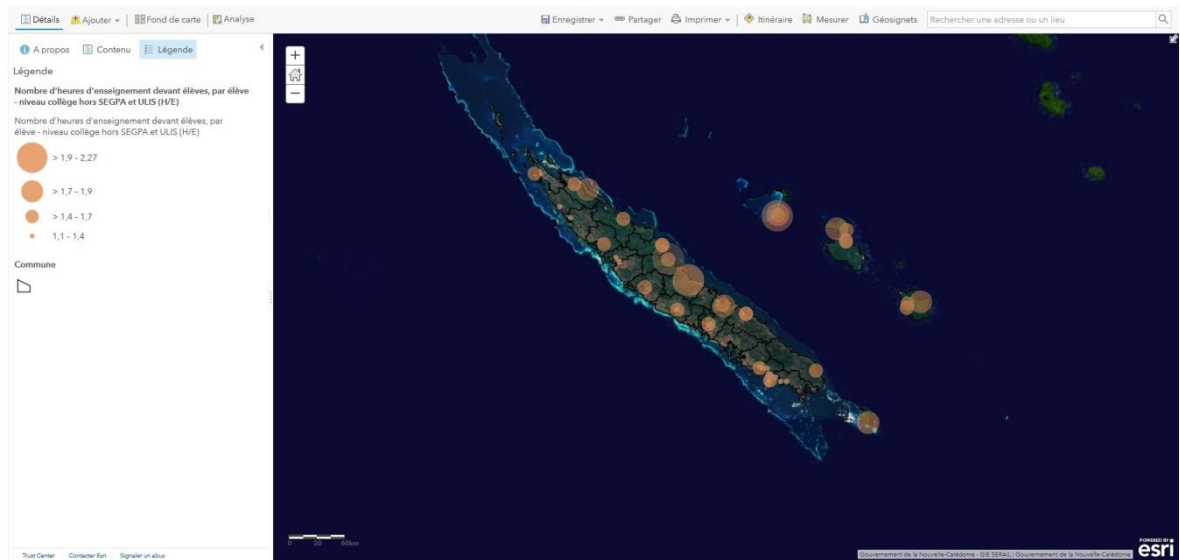
Accueil ▾ second_degré_nbre_lycéens_pro_COMMUNE

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



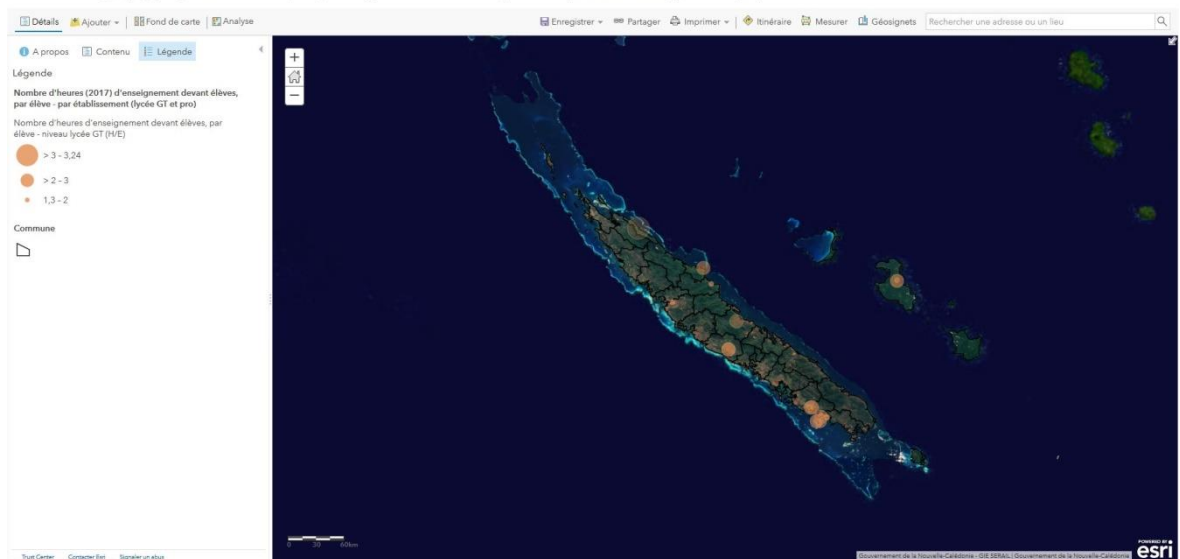
Accueil ▾ second_degré_collège_Nombre d'heures (2017) d'enseignement devant élèves, par élève - par établissement (collège)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



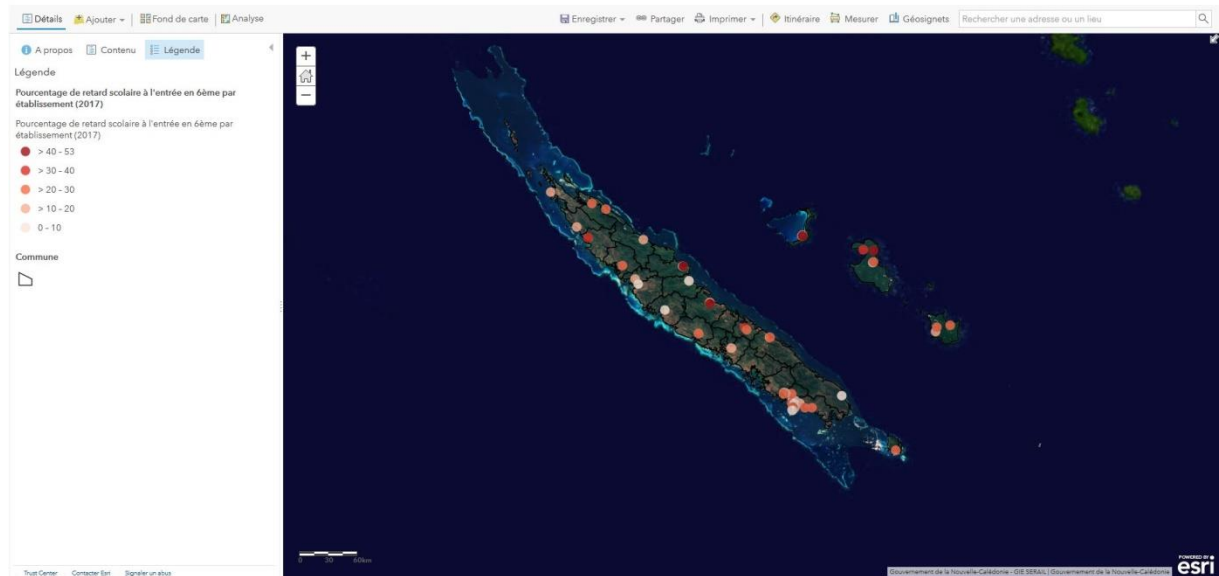
Accueil ▾ second_degré_lycée_Nombre d'heures (2017) d'enseignement devant élèves, par élève - par établissement (lycée GT et pro)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



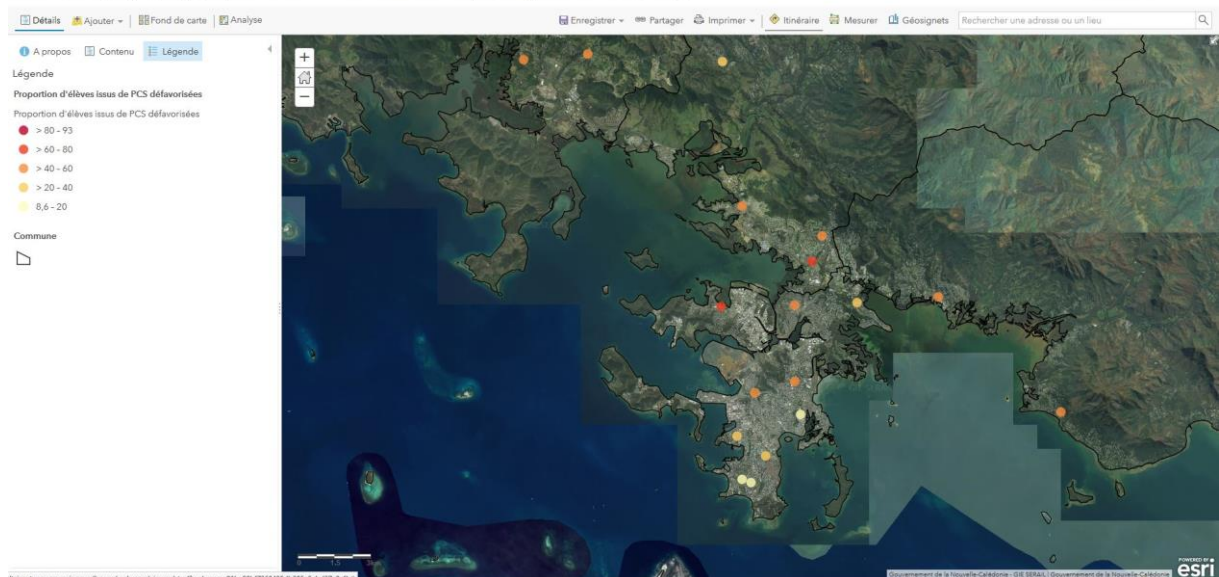
Accueil ▾ second_degre_collège_Pourcentage de retard scolaire à l'entrée en 6ème par établissement (2017)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



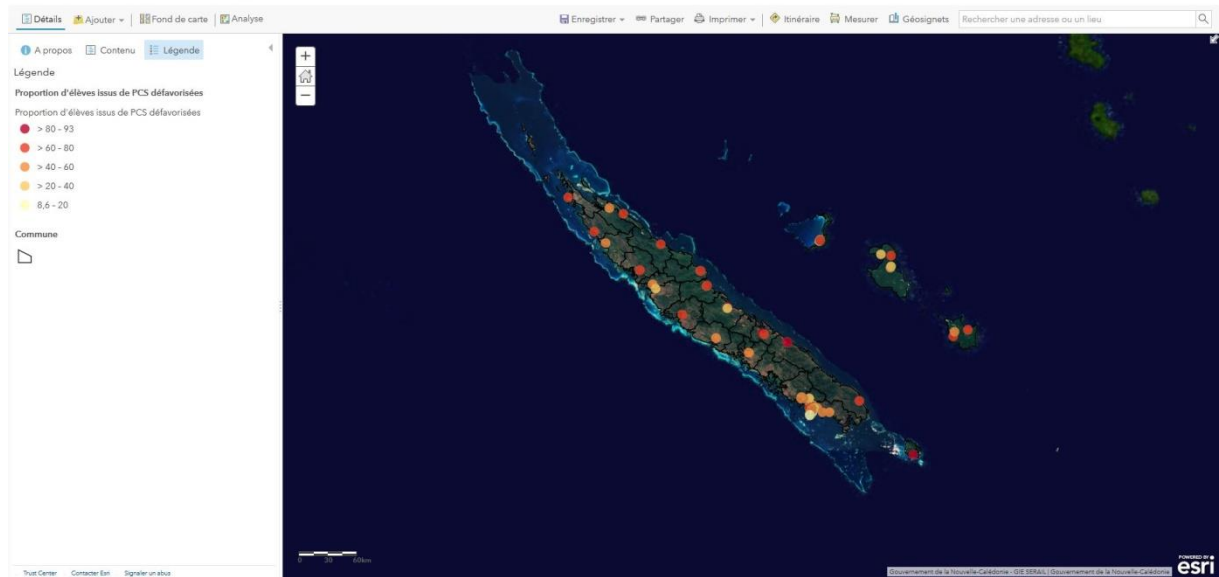
Accueil ▾ second_degre_collège_Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées (hors NR) par établissement (collège)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



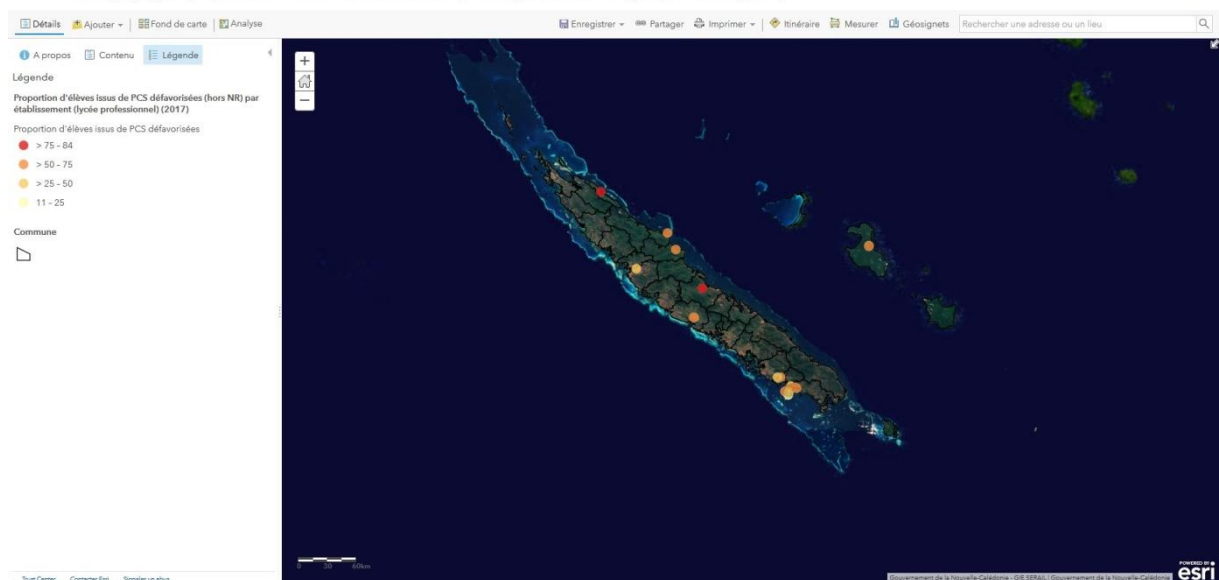
Accueil ▾ second_degré_collège_Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées (hors NR) par établissement (collège)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



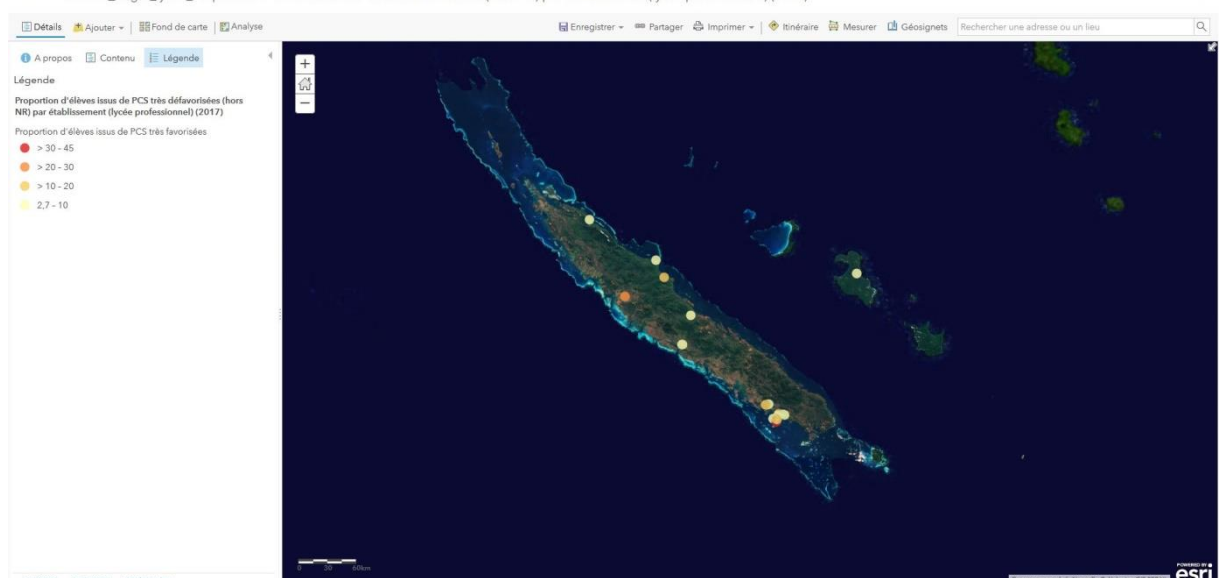
Accueil ▾ second_degré_lycée_Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées (hors NR) par établissement (lycée professionnel) (2017)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



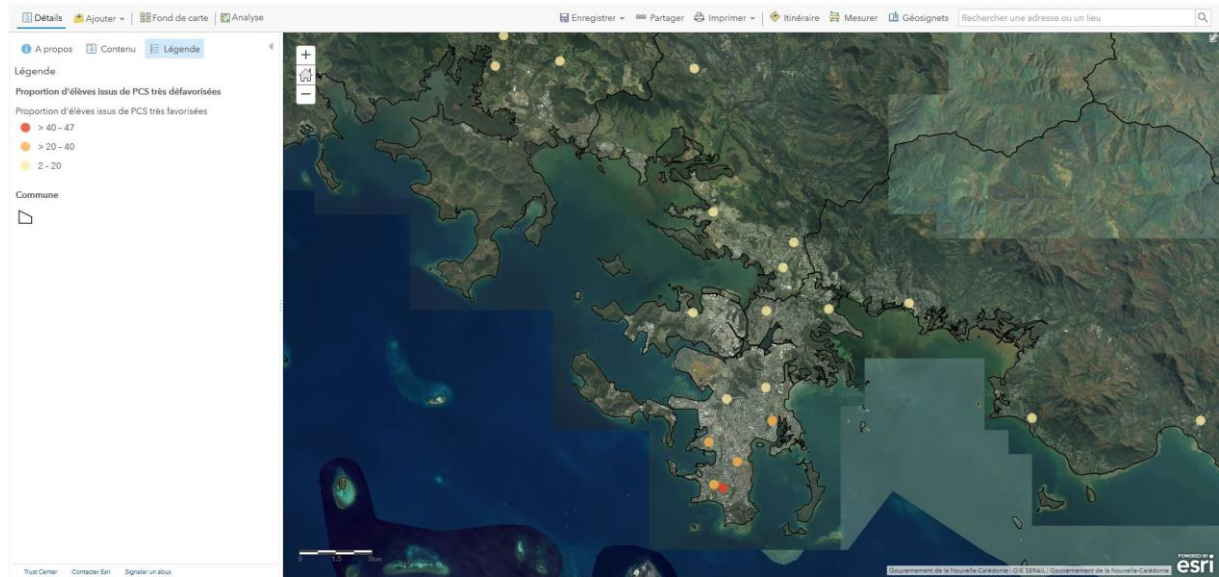
Accueil ▾ second_degré_lycée_Proportion d'élèves issus de PCS très défavorisées (hors NR) par établissement (lycée professionnel) (2017)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



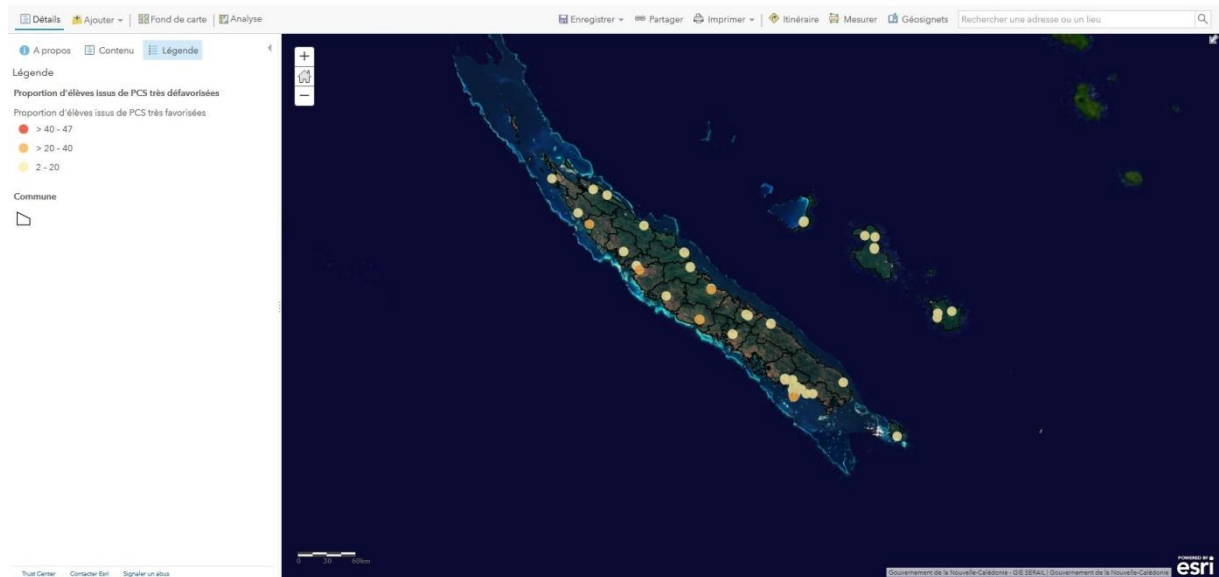
Accueil ▾ second_degré_collège_Proportion d'élèves issus de PCS très favorisées (hors NR) par établissement (collège)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



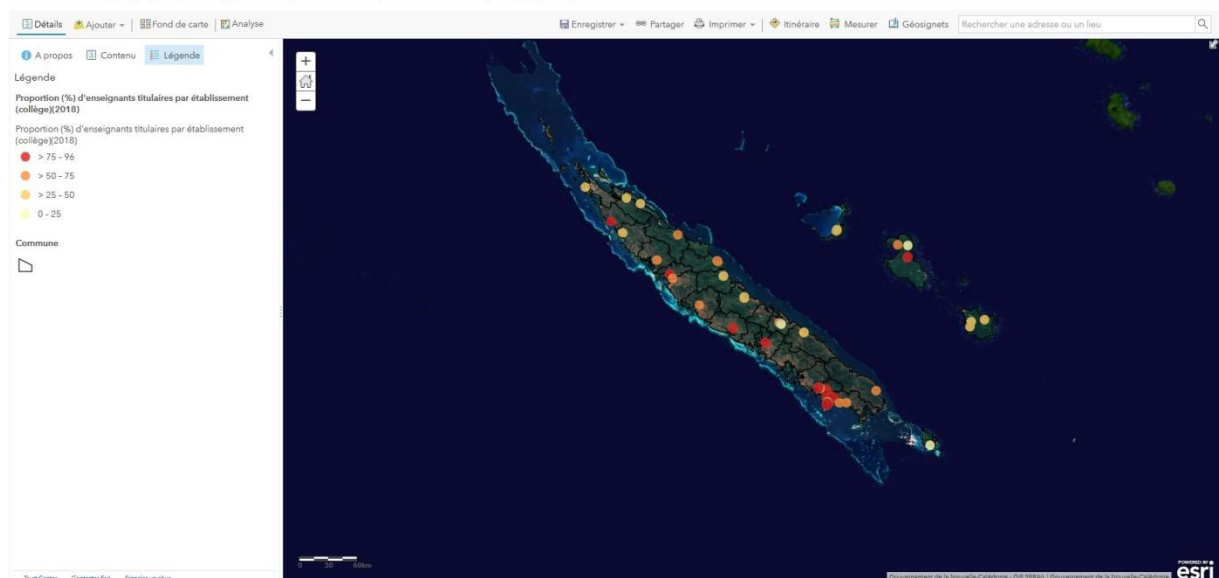
Accueil ▾ second_degré_collège_Proportion d'élèves issus de PCS très favorisées (hors NR) par établissement (collège)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



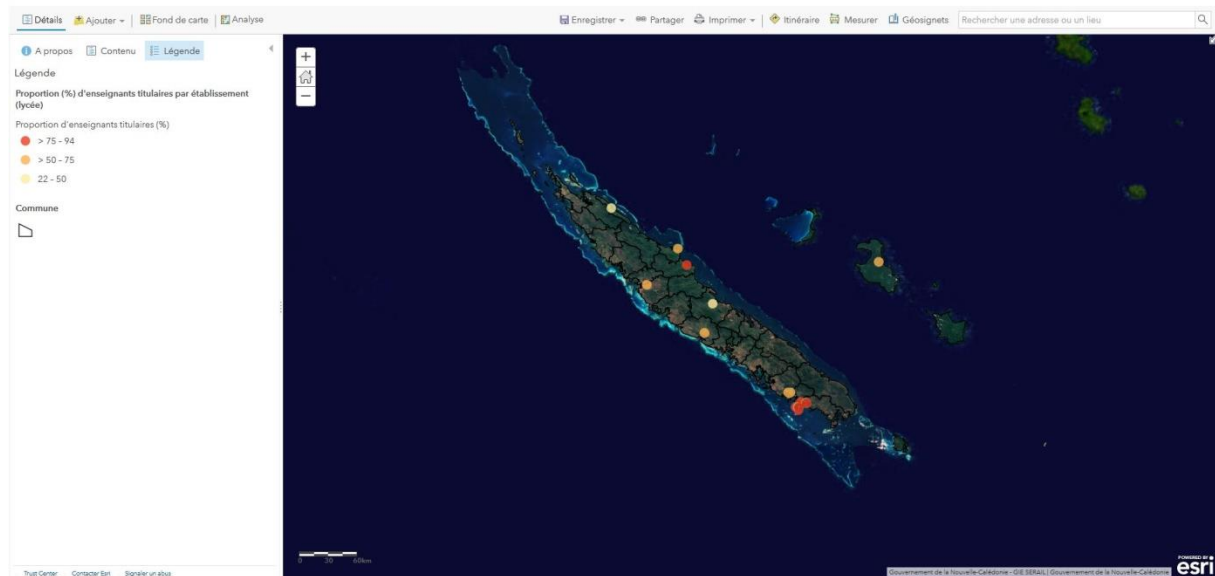
Accueil ▾ second_degré_Proportion (%) d'enseignants titulaires par établissement (collège)(2018)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



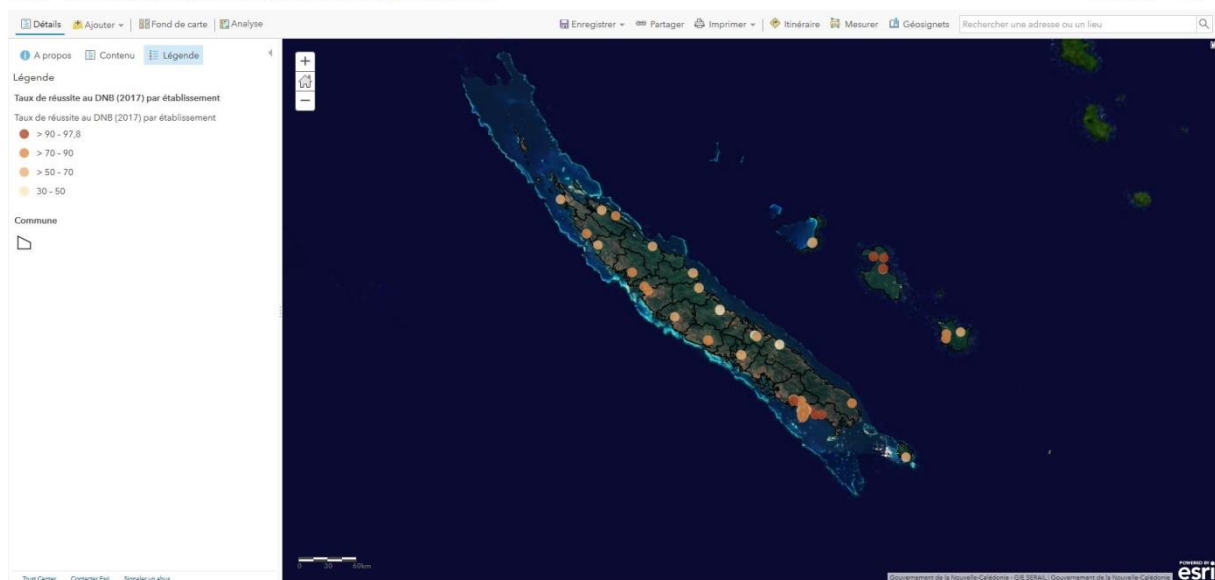
Accueil ▾ second_degré_lycée_Proportion (%) d'enseignants titulaires par établissement (lycée)

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



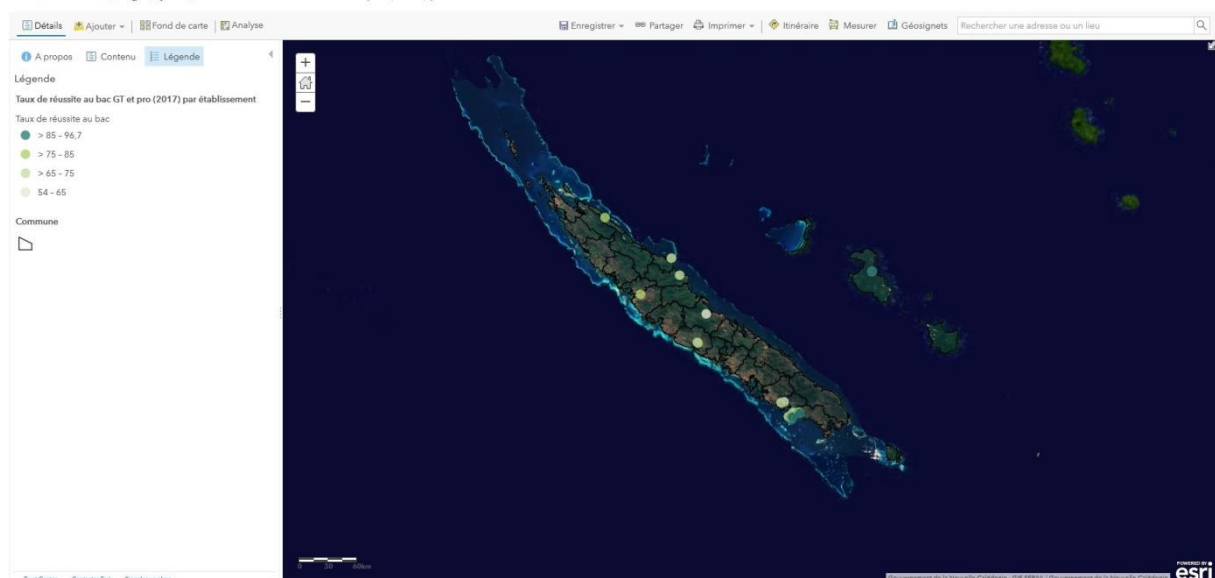
Accueil ▾ second_degré_collège_Taux de réussite au DNB (2017) par établissement

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



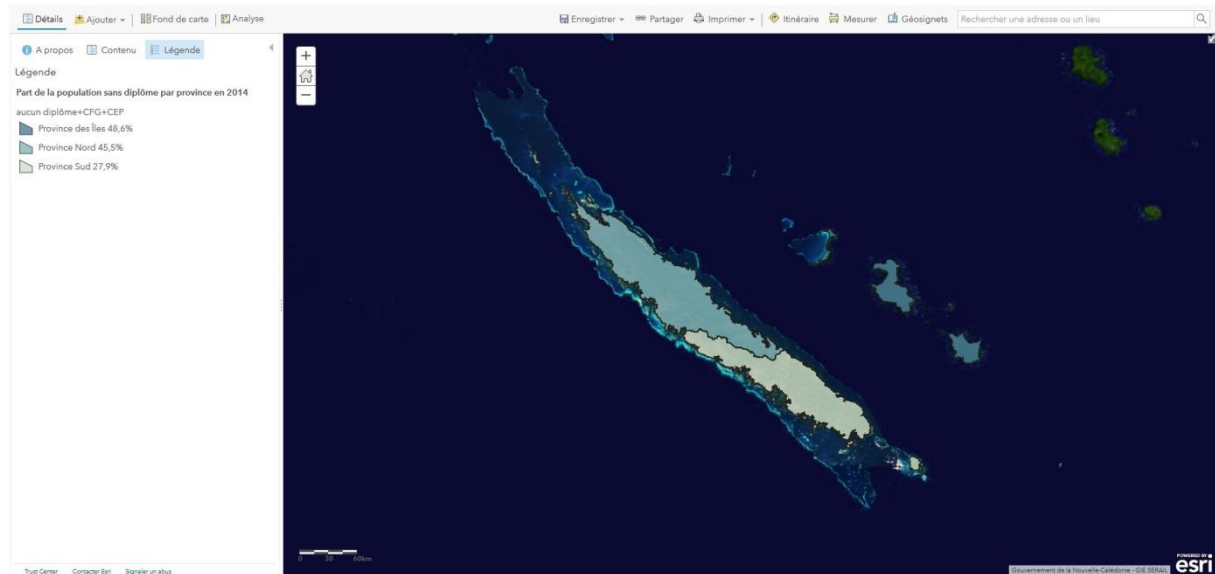
Accueil ▾ second_degré_lycée_Taux de réussite au bac GT et pro (2017) par établissement

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



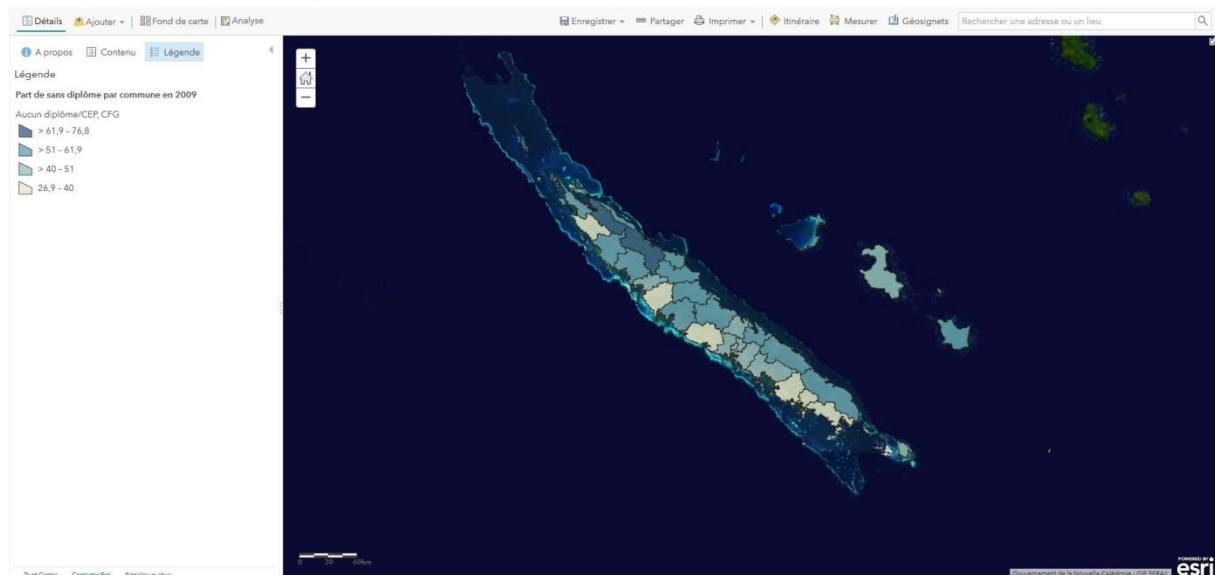
Accueil ▾ Part de la population sans diplôme par province en 2014

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



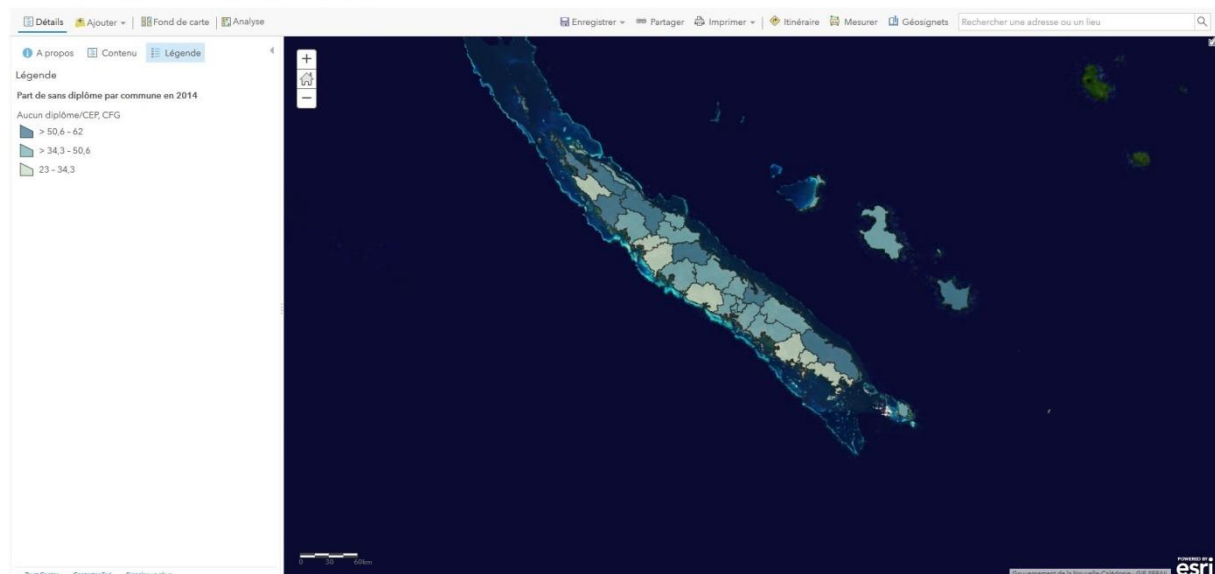
Accueil ▾ Part de la population sans diplôme par commune en 2009

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



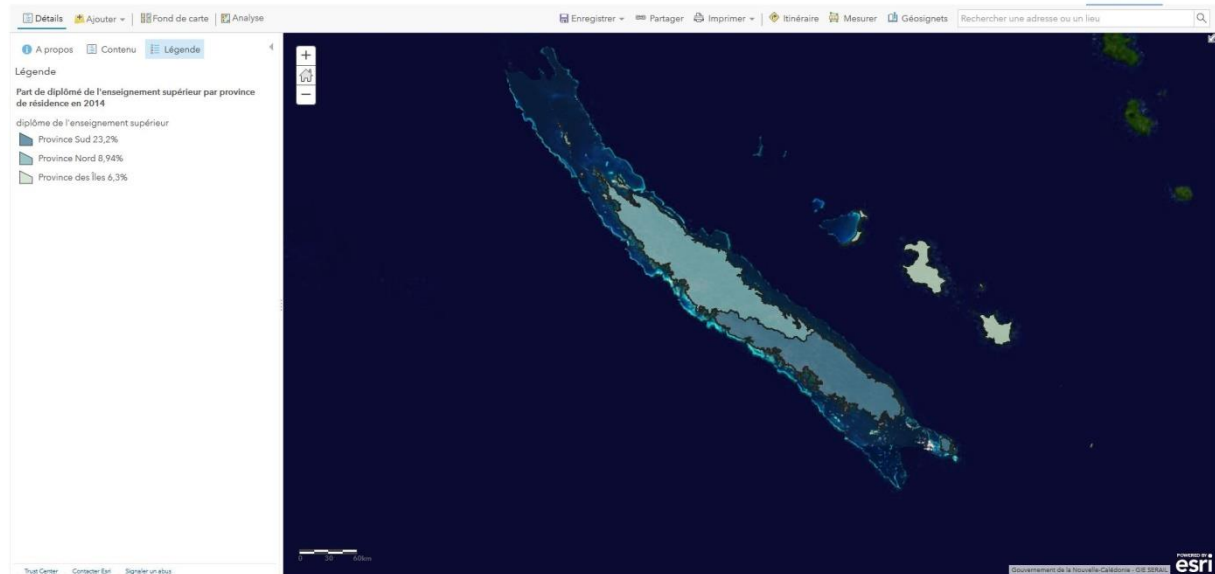
Accueil ▾ Part de la population sans diplôme par commune en 2014

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



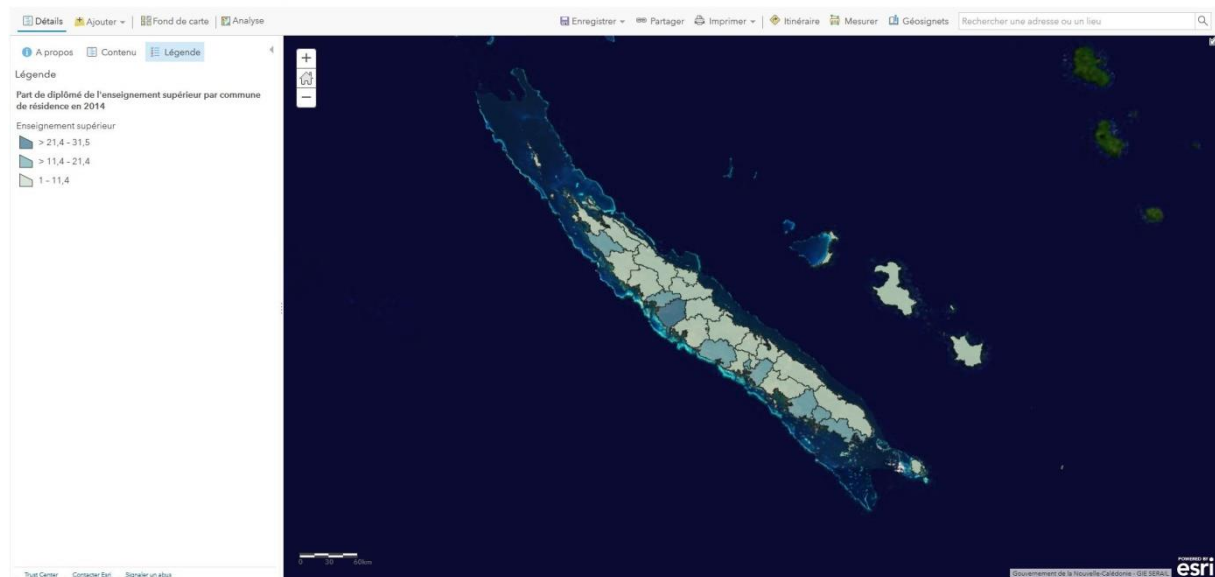
Accueil ▾ Part de diplômé de l'enseignement supérieur par province de résidence en 2014

Nouvelle carte ▾ SAP ▾



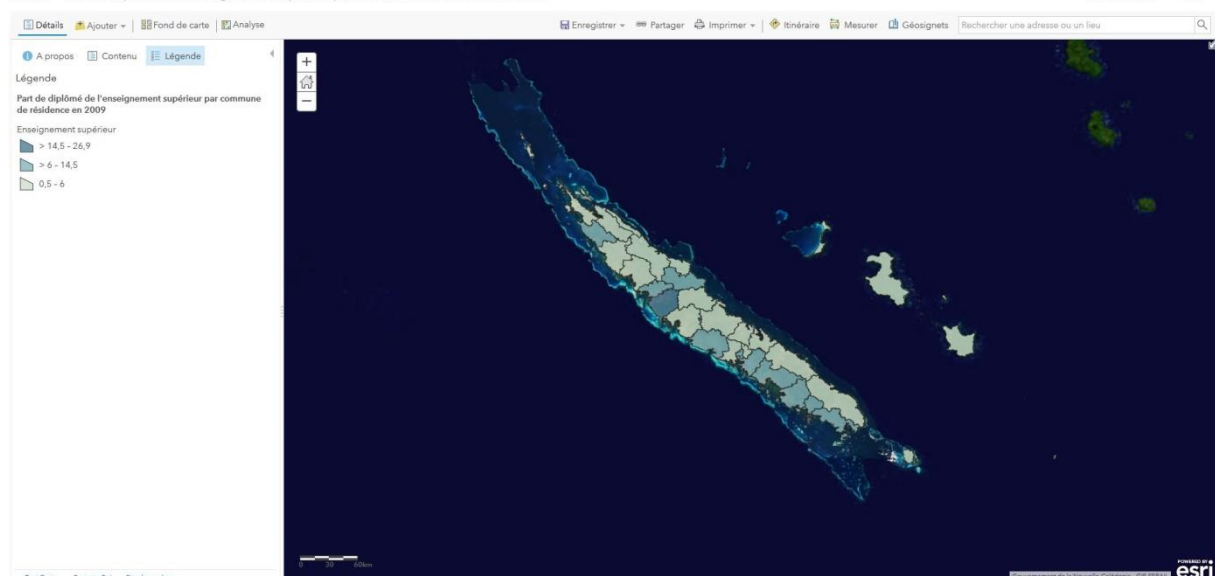
Accueil ▾ Part de diplômé de l'enseignement supérieur par commune de résidence en 2014

Nouvelle carte ▾ SAP ▾

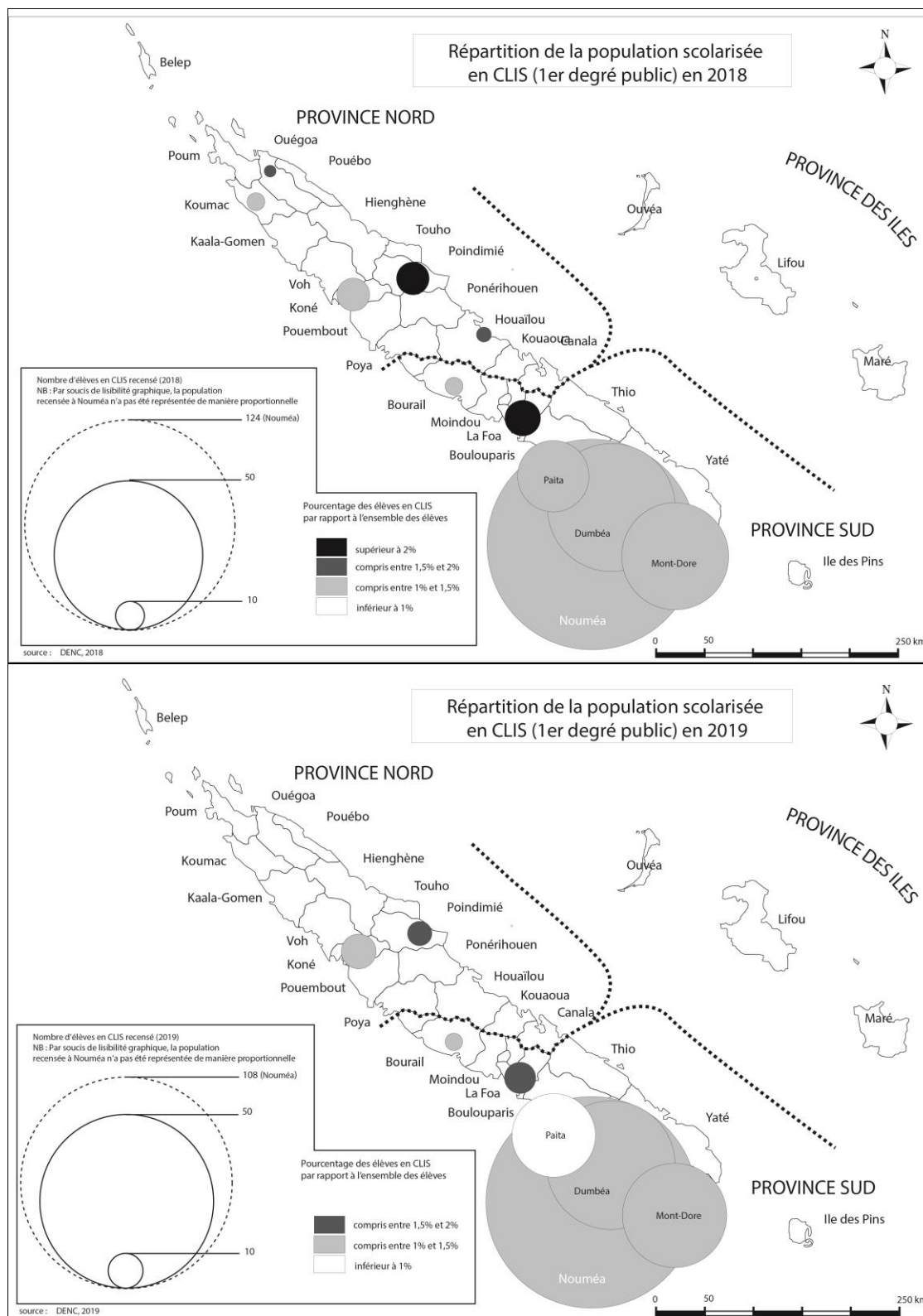


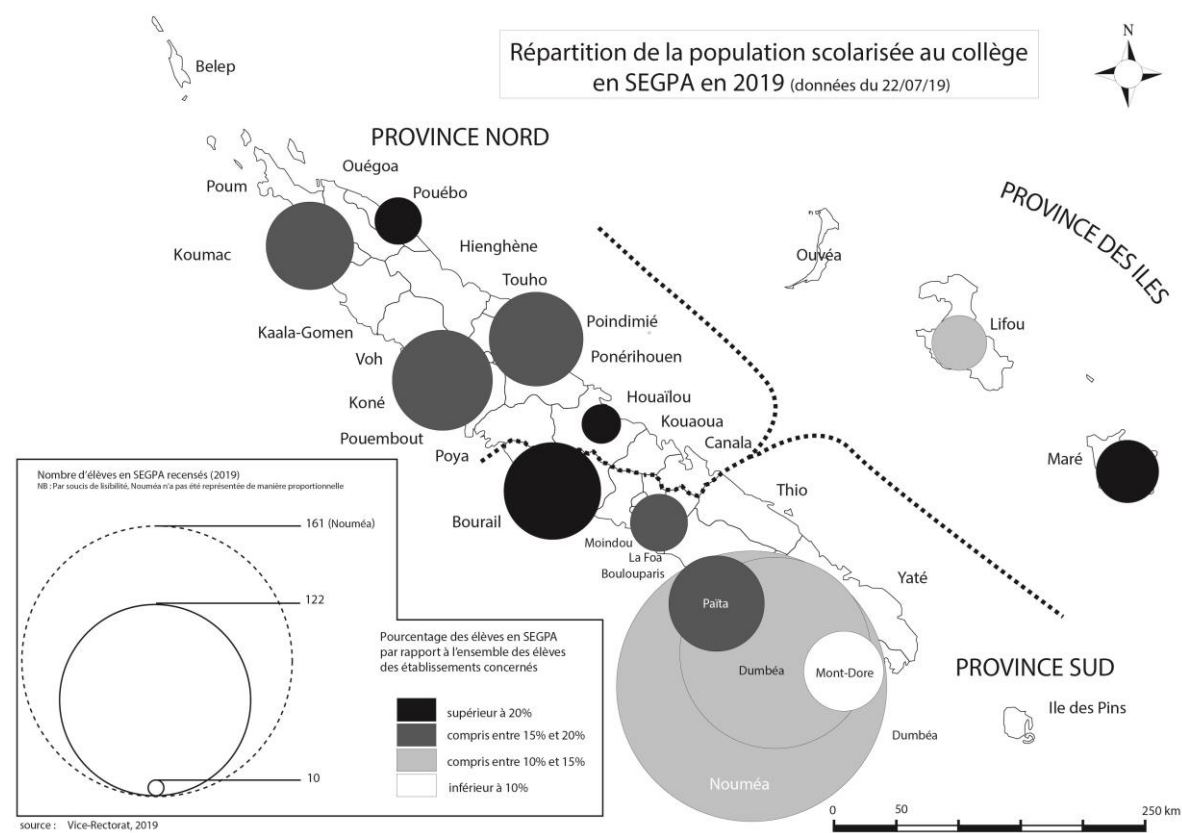
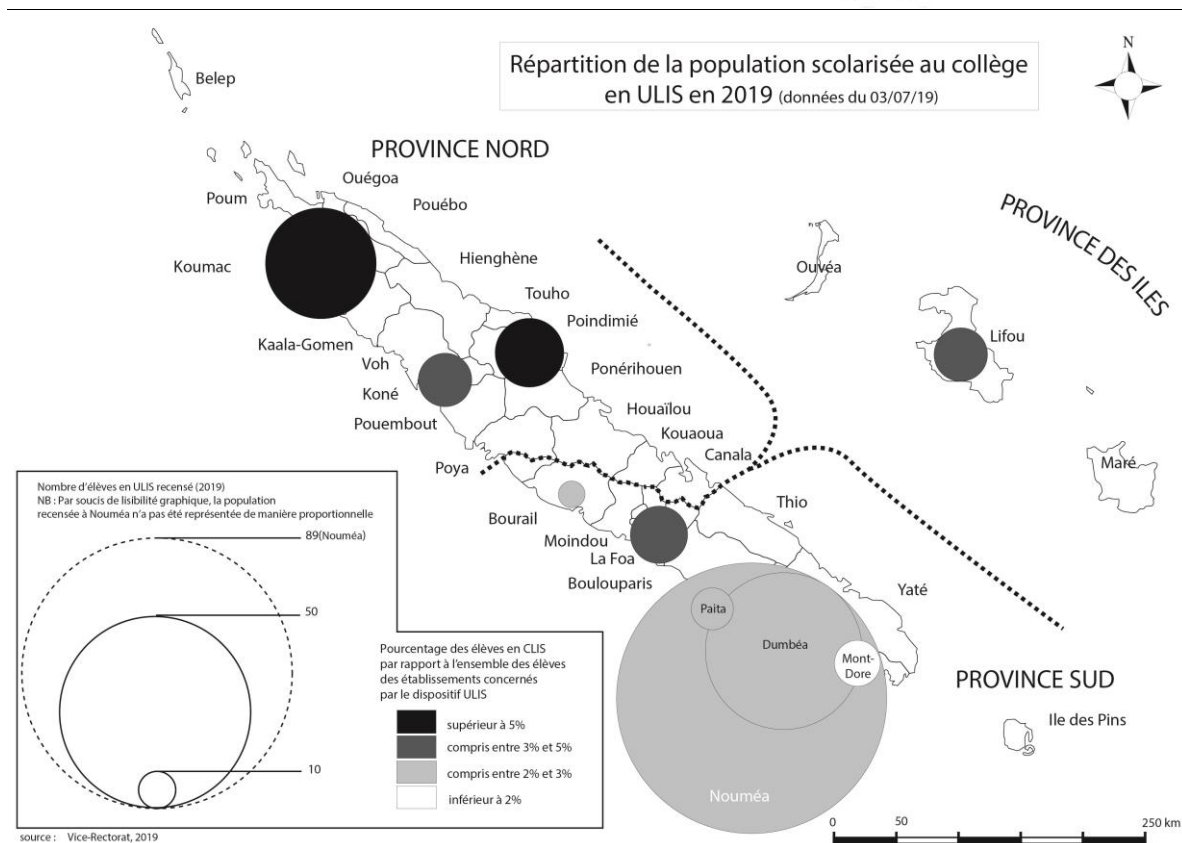
Accueil ▾ Part de diplômé de l'enseignement supérieur par commune de résidence en 2009

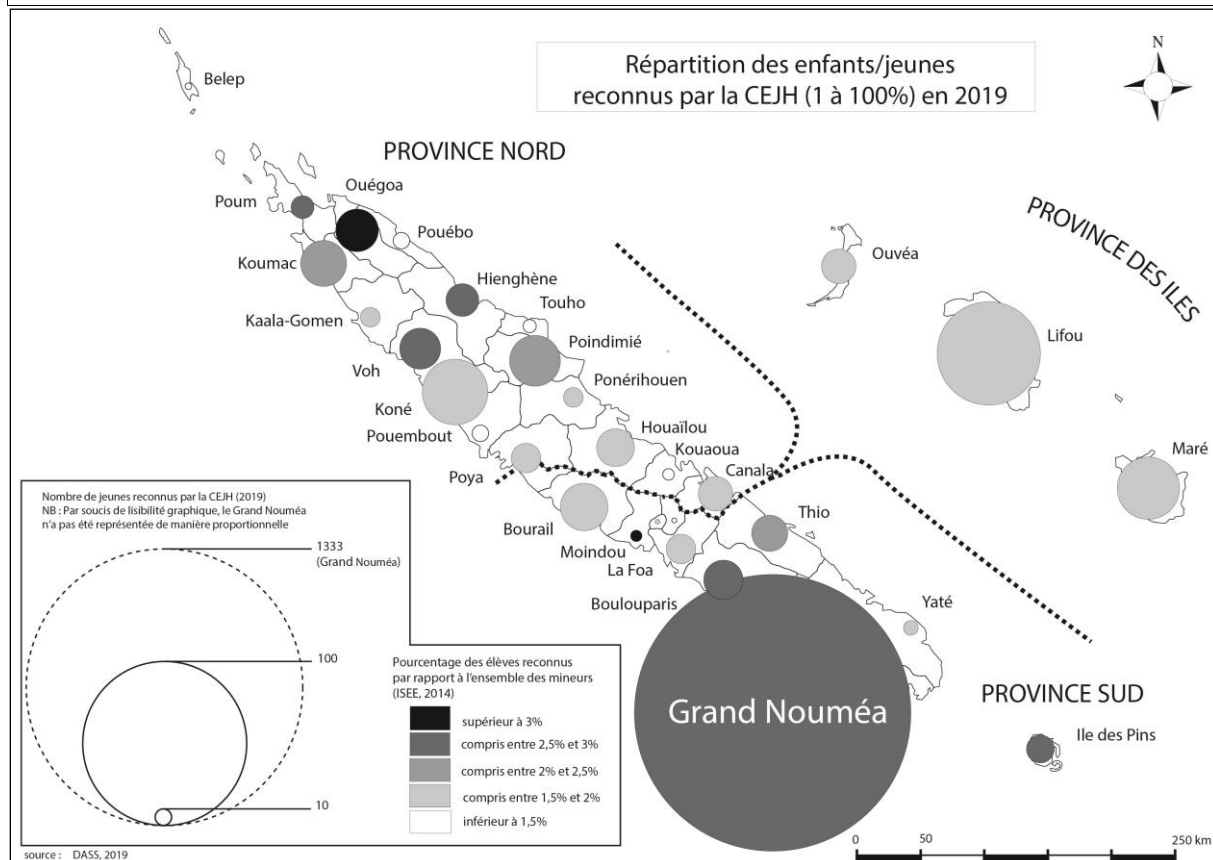
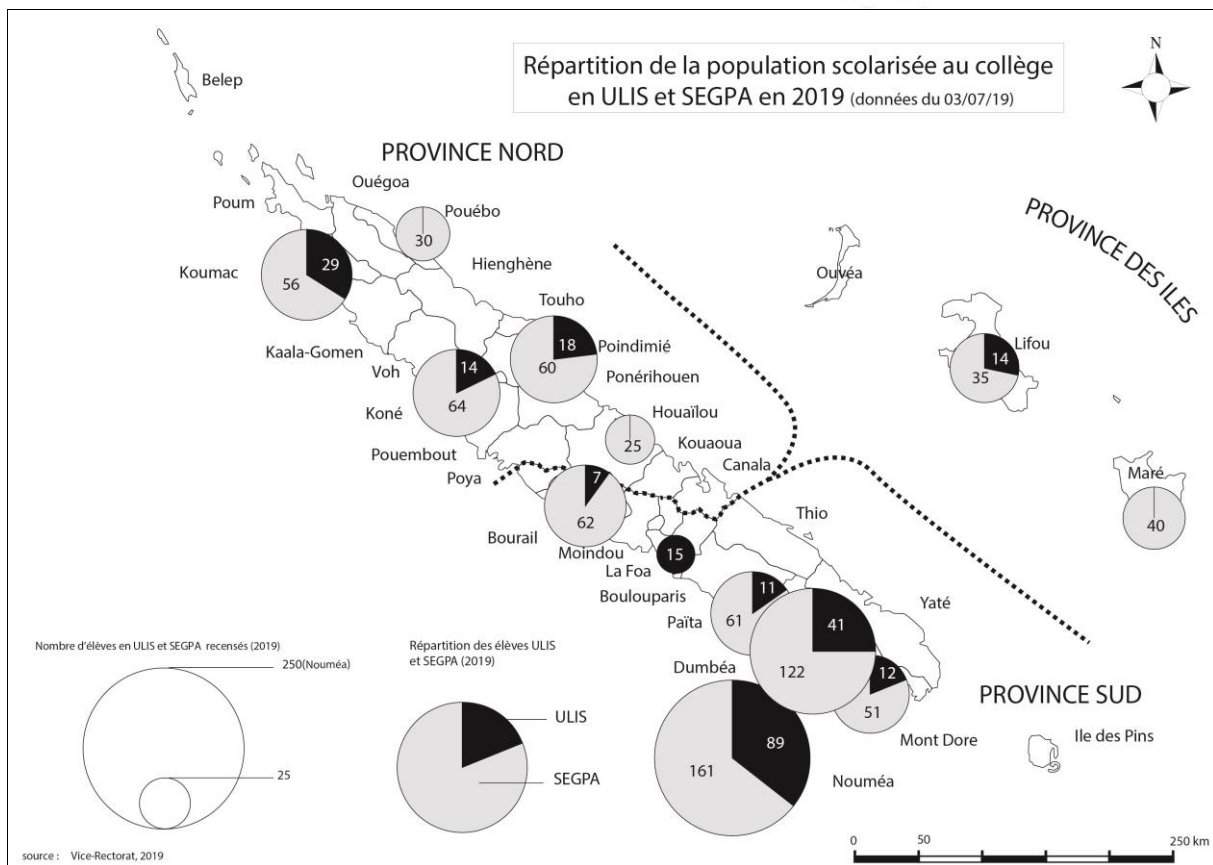
Nouvelle carte ▾ SAP ▾

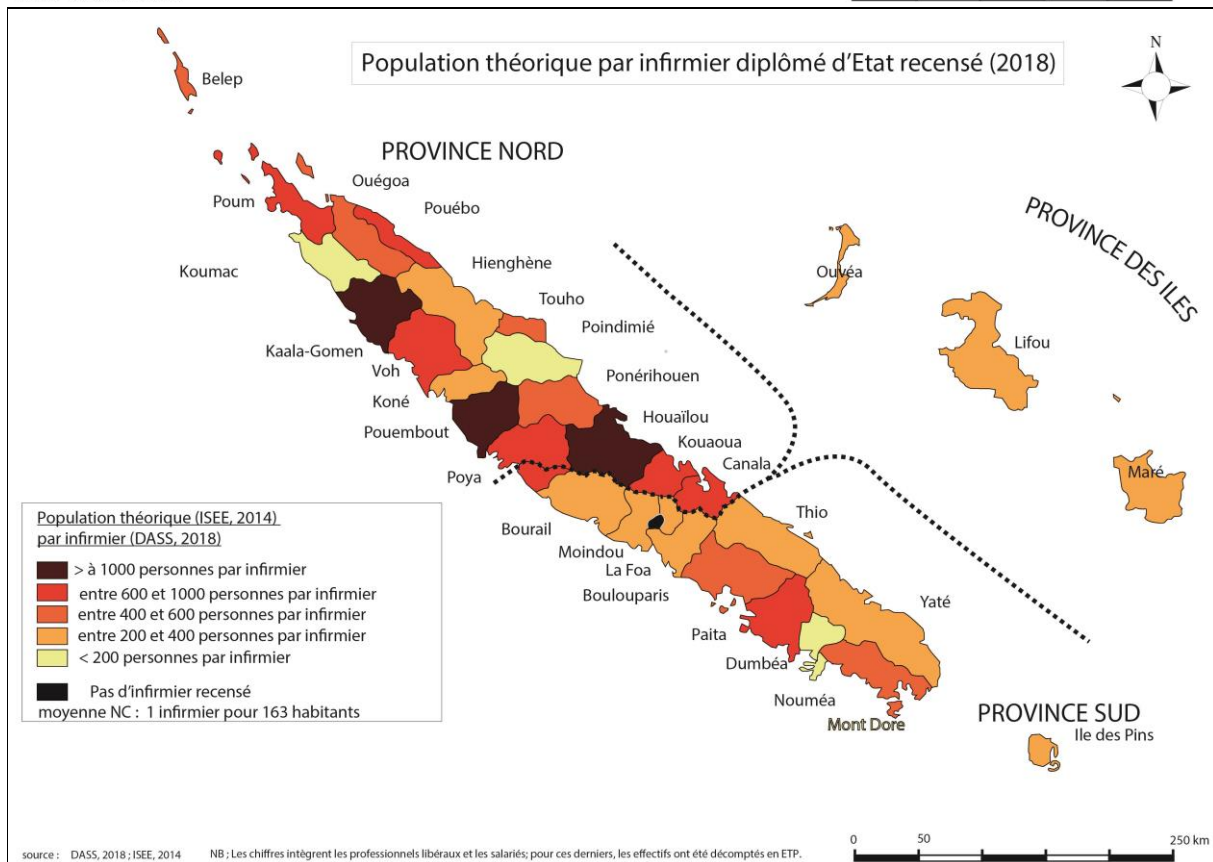
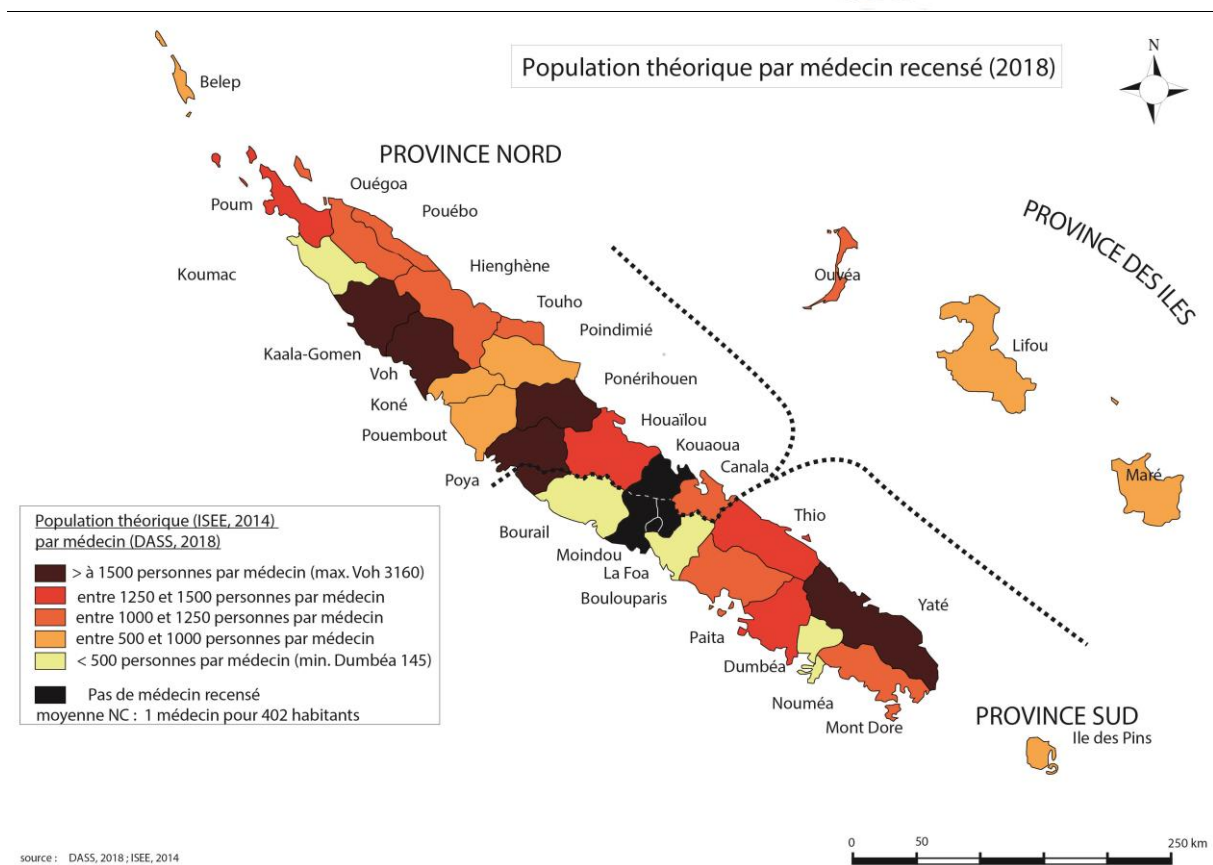


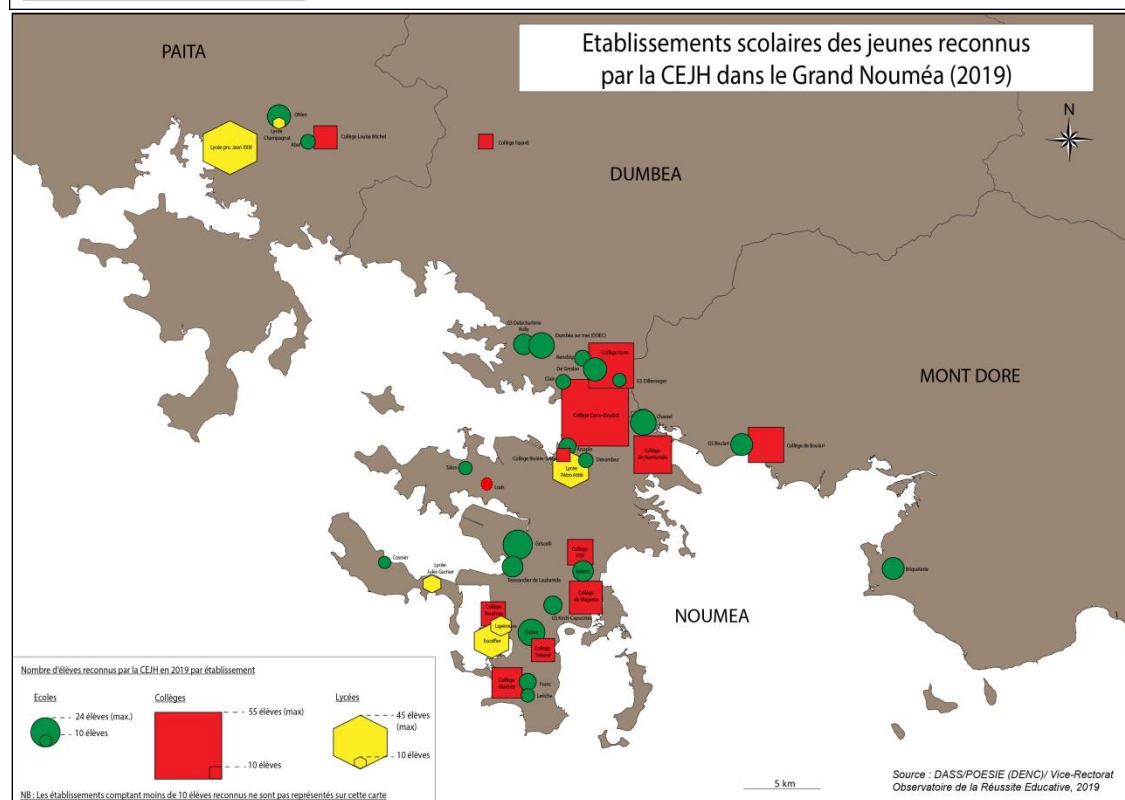
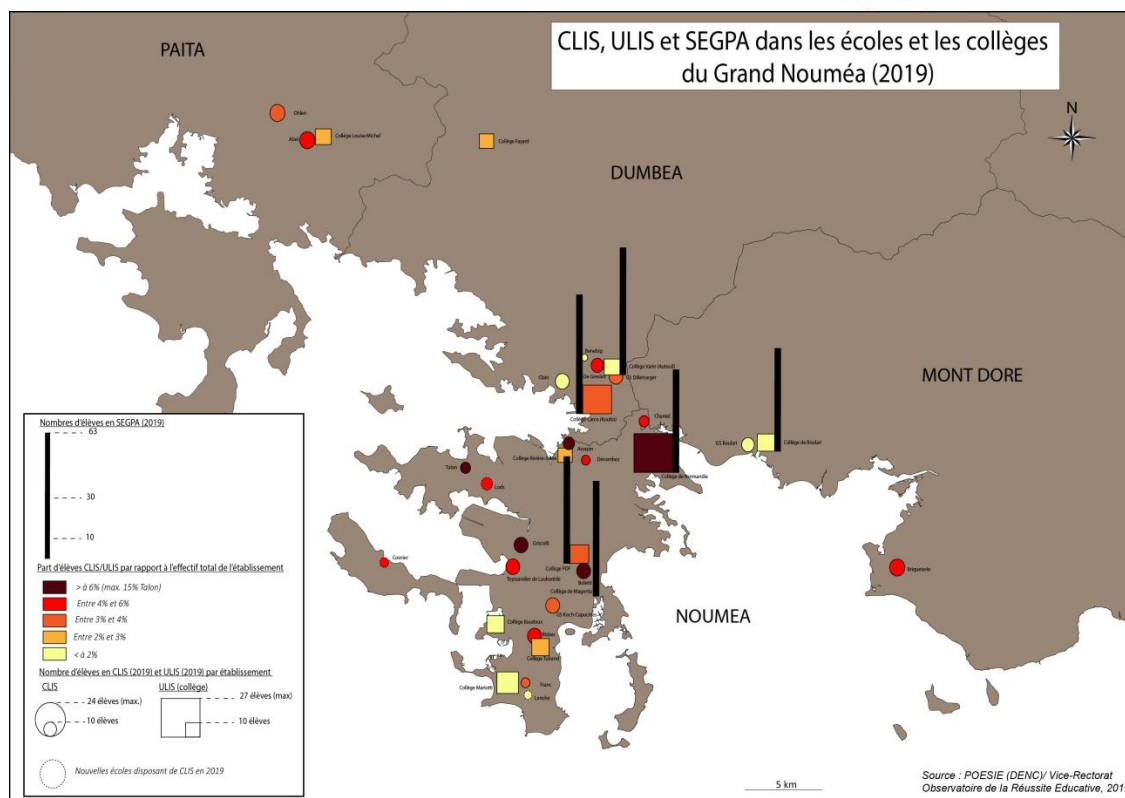
C. Corpus cartographique de l'enseignement ASH







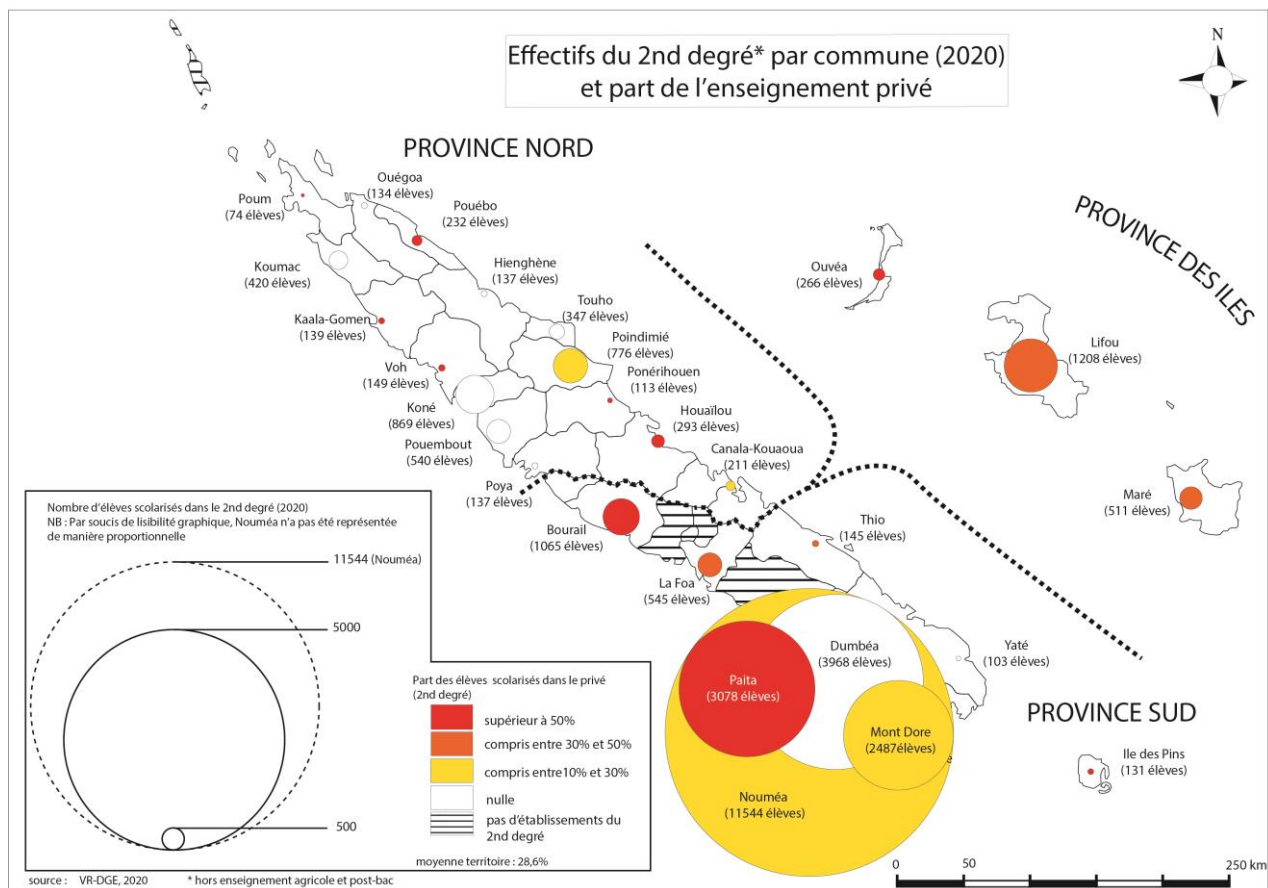
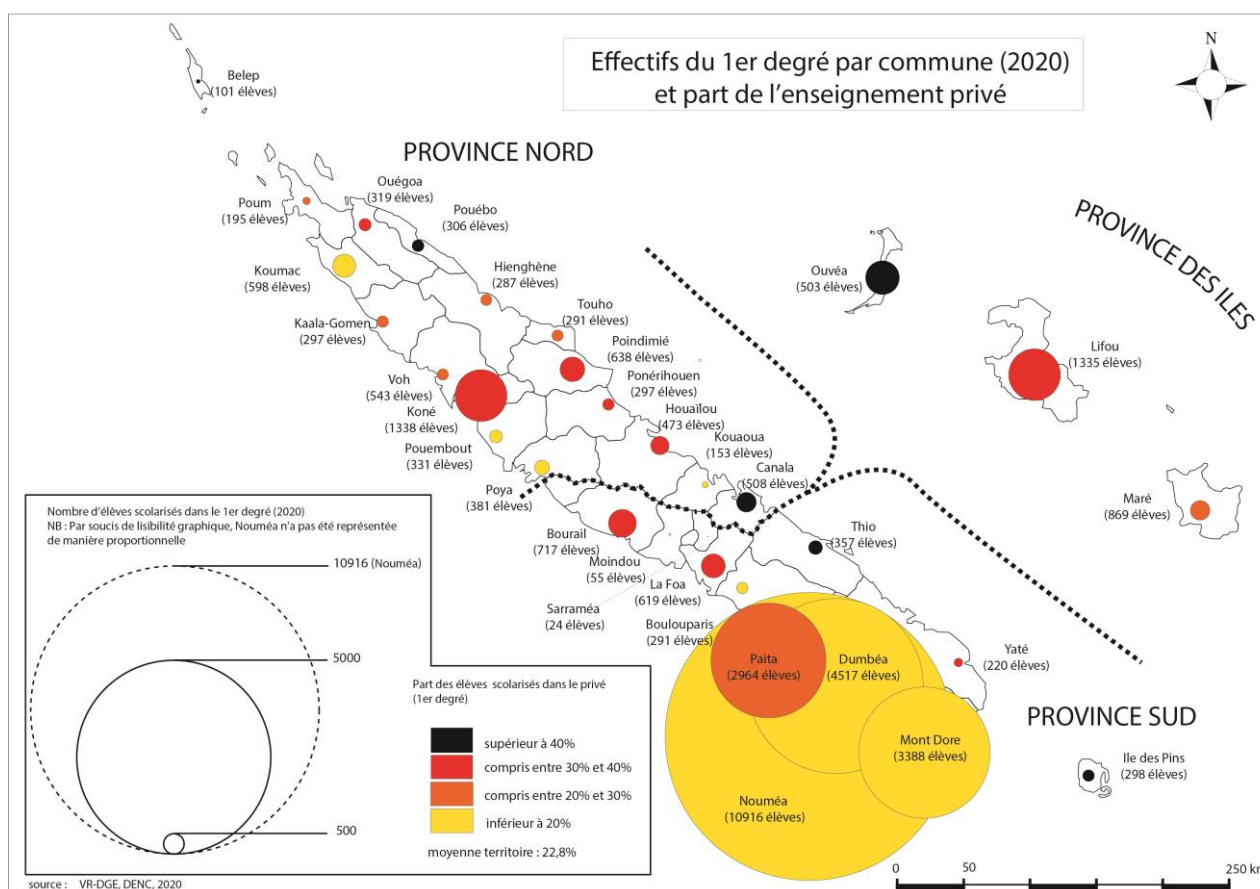


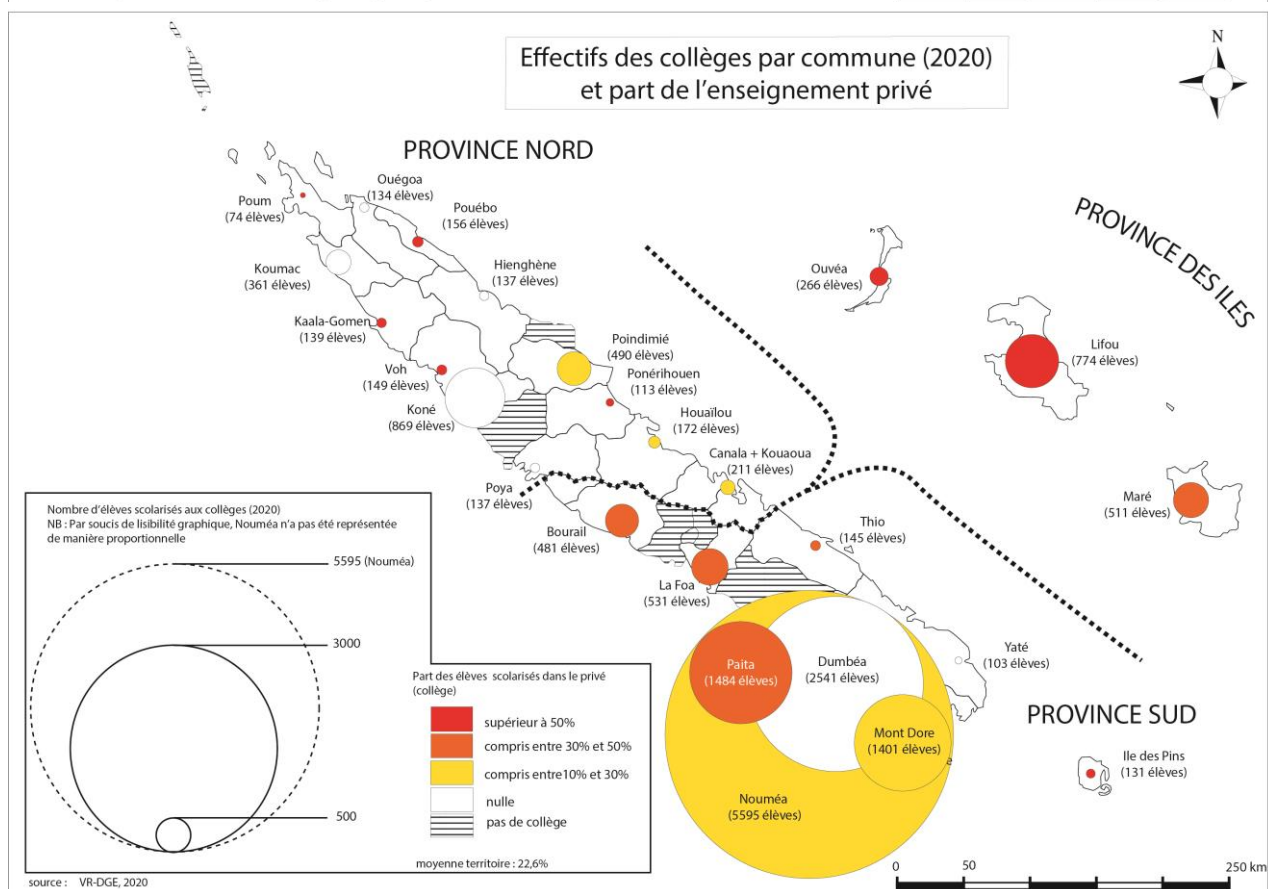
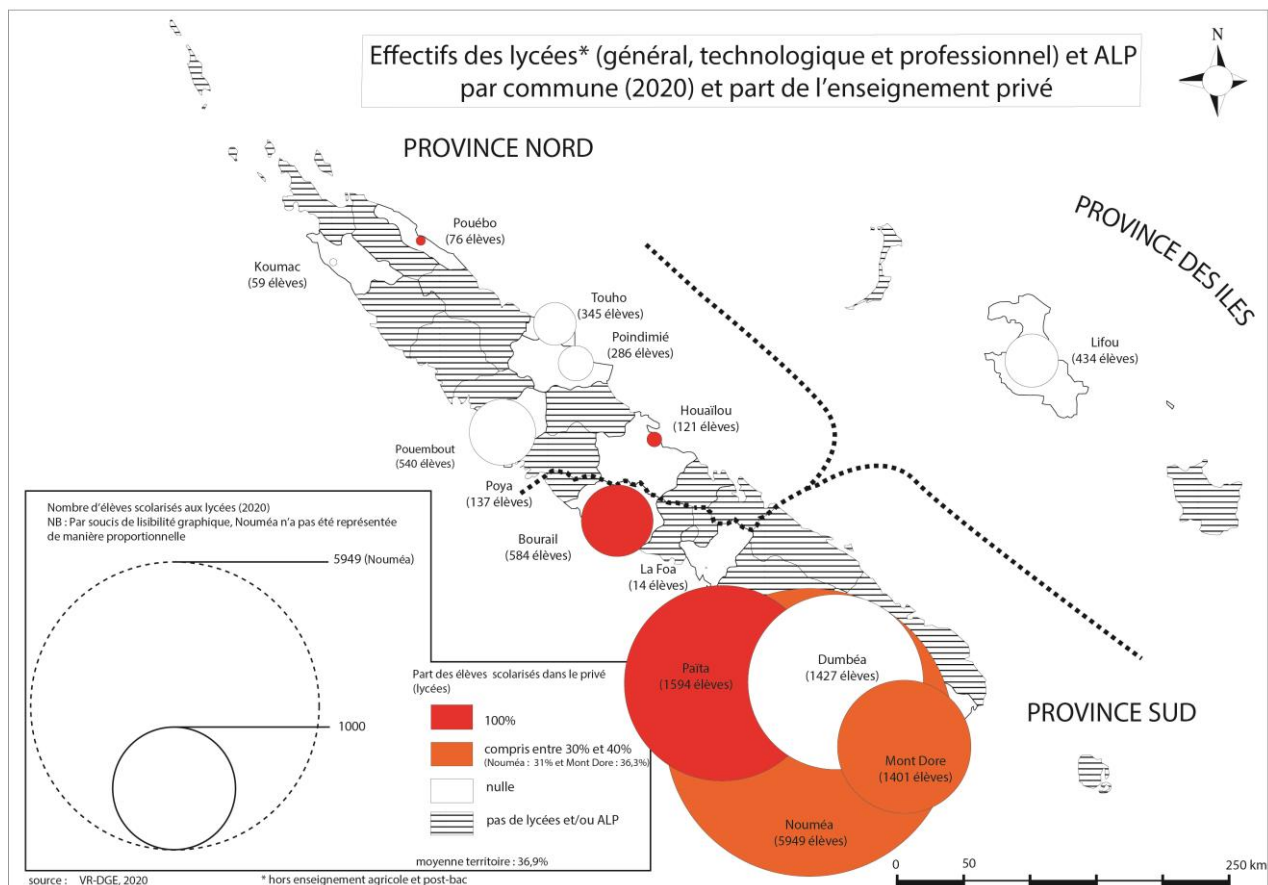


D. Les stratégies sectorielles intégrées à la plateforme SIRIUS

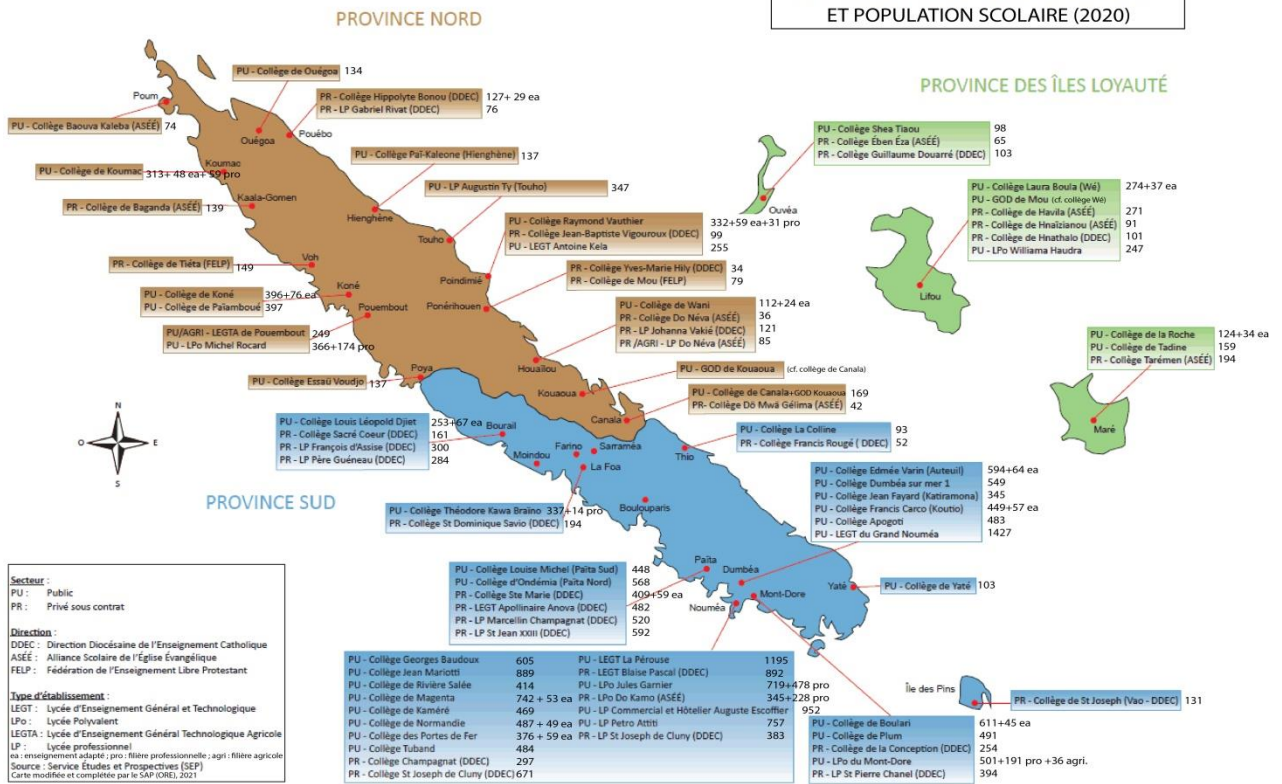
STRATÉGIES SECTORIELLES
NOUVELLE-CALÉDONIE
Plan d'orientation pour le soutien à l'export (OSE) 3.0.0
Stratégie territoriale de l'innovation (STI) 1.0.0
Projet éducatif (PENC) 3.0.0
Stratégie emploi et insertion professionnelle 2016-2020 (SEIP)
Plan stratégique de la pratique sportive (PSPS)
Plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse (plan jeunesse NC) 1.0.0
Schéma handicap et dépendance (SDHD) 1.5.0
Plan Do Kamo 2.0.0
Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022 (PTSPD) 2.0.0
Plan triennal de sécurité routière 2019 - 2021 (PTSR)
Plan de gestion du parc de la mer de corail 2017-2021 (PNMC) 2.0.0
Schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée (PEP) 1.0.0
Schéma de transition énergétique (STENC) 2.0.0
Schéma global des transports et de la mobilité (SGTM)
Schéma de mise en valeur des richesses minières (SMVRM)
Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN)
SAD NC 2025 (politiques publiques SAD 6.0) 5.0.0
DEFI (orientations fondamentales SAD 5.0) 2.0.0
BUDGET NC 1.0.0
schéma des stratégies sectorielles 1.0.0

E. Cartographie des effectifs scolaires (2020)





ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT ET POPULATION SCOLAIRE (2020)



Etablissements du 1er degré publics et privés (sous et hors contrat) et population scolaire (2020)

